

FRANCOPHONIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE:

INNOVATIONS ET BONNES PRATIQUES

Édition 2018



Crédit photo: AdobeStock, malp



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD *30 ans*

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



FRANCOPHONIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE:

INNOVATIONS ET BONNES PRATIQUES

Édition 2018

Ce rapport est le fruit d'un appel à contribution auquel ont répondu certains États et gouvernements membres, des acteurs non étatiques ainsi que des structures de la Francophonie institutionnelle. Il a été produit par un groupe d'experts ès qualités sous la coordination de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable et la supervision d'un Comité de pilotage composé des directions de l'OIF sous la présidence du Bureau de l'Administrateur.

Directeur de la publication:

Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur de l'IFDD

Sous la coordination de:

Tounao Kiri, Spécialiste de programme développement durable, Co-auteur, IFDD

Marcel Klassou, Attaché de programme, Co-auteur, IFDD

Groupe d'experts ès qualités et auteurs de ce rapport:

Kristina Andreeva, Responsable Formation, Francophonie et Coopération internationale, Institut d'Administration Publique de Bulgarie, Bulgarie

Stéphane Bernaudon, Expert développement durable, France

Honoré Demenou Tapamo, Spécialiste en Régulation des Utilités Publiques et Spécialiste Énergies Renouvelables, Cameroun

Valentine van Gameren, Attachée à la Direction du développement durable, Service public de Wallonie

Bilan Hassan Ismail, Sous Directrice de développement durable, Spécialiste en changements climatiques, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Djibouti

Georges Lanmafankpotin, Professeur associé, Chaire en éco-conseil, Université du Québec à Chicoutimi, Canada

Mohamed Kouraichi Said Hassani, Éco-conseiller diplômé, expert en développement durable, Canada

Clément Sima Obame, Expert en développement durable, Conseiller du Premier ministre du Gabon, Gabon

Florence Wijsbroek, Chef d'entreprise secteur privé, Bulgarie

Comité de pilotage présidé par Monsieur l'Administrateur de l'OIF:

Direction langue française, culture et diversités (DLFCD)

Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique (DAPG)

Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ)

Direction de la francophonie économique et numérique (DFEN)

Direction de la communication et des instances de la Francophonie (DCIF)

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

Appui à l'édition:

Louis-Noël Jail, Chargé de communication, IFDD

Maryline Laurendeau, Assistante de communication, IFDD

Révision linguistique, conception graphique, mise en page et impression:

Marquis Interscript

ISBN version imprimée: 978-2-89481-269-3

ISBN version électronique: 978-2-89481-268-6

© Institut de la Francophonie
pour le développement durable
56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
Québec, QC., G1K 4A1 Canada

Téléphone: 418 692-5727

Télécopie: 418 692-5644

Télécopie: 418 692-5644

ifdd@francophonie.org

www.ifdd.francophonie.org

Imprimé au Canada. Septembre 2018.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	5
I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
II. INTRODUCTION	9
III. METHODOLOGIE	11
IV. ACTIONS PHARES ET BONNES PRATIQUES DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE	13
IV.1 Promouvoir la langue française, la diversité culturelle et linguistique	16
IV.2 Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme	18
IV.3 Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche	20
Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF)	22
Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF)	23
IV.4 Développer la coopération au service du développement durable	25
Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)	27
Association internationale des maires francophones (AIMF)	29
Agence universitaire de la Francophonie (AUF)	31
TV5 Monde	33
Université Senghor	34
Assemblée parlementaire de la Francophonie	35
V. GOUVERNANCE ET BONNES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	37
V.1 Les grandes tendances de la gouvernance du développement durable	38
V.2 Les bonnes pratiques du développement durable	43
Belgique	44
Canada	45

Centrafrique	46
France.	47
Mali	48
Maroc	49
Moldavie	50
Monaco	51
Sénégal	52
Sao-Tomé-et-Principé	53
Togo.	54
V.2.2 L'équilibre des dimensions du développement durable	55
Cameroun	56
Canada Québec	57
Madagascar	58
Wallonie-Bruxelles (Fédération)	59
V.2.3 « Ne laisser personne de côté »	60
Bénin	61
Congo.	62
Djibouti.	63
Gabon.	64
Guinée	65
Maurice	66
V.2.4 L'efficacité environnementale et la protection de la planète.	67
Bulgarie	68
Canada Nouveau-Brunswick.	69
Côte-d'Ivoire.	70
Liban	71
République démocratique de Congo	72
Seychelles.	73
Tchad	74
Union des Comores	75
V.2.5 La diversité culturelle et la valorisation des pratiques endogènes.	76
Haïti.	77
Tunisie	78
V.2.6 La dématérialisation et l'usage des TIC.	79
Burkina Faso	80
Égypte.	81
Niger	82
VI. ENJEUX ET THÈMES ÉMERGENTS	83
VII CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	87
LISTE DES ACRONYMES.	89

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio+20 a adopté, dans sa Déclaration *L'Avenir que nous voulons*, la définition d' « un ensemble d'objectifs de développement durable fondés sur Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg; qui respectent pleinement les Principes de Rio, en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et des priorités de chaque pays ».

Ces objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030) adopté en septembre 2015 à New York, au cours du sommet mondial qui lui était consacré.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pris une part active à la Conférence de Rio+20 ainsi qu'aux négociations internationales qui ont débouché sur l'adoption du Programme 2030. Pour passer à l'action, l'OIF s'est dotée de plusieurs instruments stratégiques: (i) la Stratégie économique pour la Francophonie (SEF),

qui met l'accent sur le développement et la coopération économique et sur l'atteinte de résultats concrets en termes de création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes, ce qui suppose des investissements concrets et significatifs dans les pays; (ii) la Stratégie jeunesse de la Francophonie (SJF), qui fait de cette catégorie d'acteurs une cible majeure des interventions de l'OIF à travers des actions en leur faveur telle la promotion de l'économie verte; (iii) l'adoption d'une politique de l'égalité femmes-hommes (EFH) pour la Francophonie, qui donne une inflexion significative aux actions de coopération et au fonctionnement interne de toutes les unités administratives de l'OIF.

Forte de ces enjeux mondiaux, l'OIF s'est engagée auprès de ses États et gouvernements membres à les accompagner dans la mise en œuvre des ODD. Cet accompagnement passe par le renforcement des capacités, la production d'outils et de guides méthodologiques, l'appui à des projets pilotes et la communication autour du développement durable.

Communiquer autour du développement durable représente un des axes majeurs d'intervention pour la Francophonie. C'est pour cette raison que l'OIF prend l'initiative de produire un rapport visant à faire connaître et à valoriser quelques bonnes pratiques et innovations de l'expertise francophone en matière de développement durable, tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs.

L'élaboration du présent rapport, intitulé **Francophonie et développement durable: Innovations et bonnes pratiques – 2018**, a bénéficié de l'apport des données disponibles au sein de l'Organisation des États et gouvernements membres et autres sources d'informations. Le rapport a pour ambition de devenir une contribution essentielle de l'OIF en amont de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, qui se réunit tous les deux ans.

L'OIF est consciente qu'il ne peut y avoir de développement durable sans une réelle implication des trois principales catégories d'acteurs, à savoir: les institutions étatiques, qui fixent les grandes lignes des politiques de développement des pays; les organisations de la société civile, qui s'approprient ces politiques dans leur mise en œuvre; les organisations internationales ou sous-régionales, qui œuvrent à la création et à la consolidation de partenariats entre les pays.

La Francophonie tient ainsi à souligner la précieuse contribution de toutes les catégories d'acteurs de l'ensemble de ses États et gouvernements membres qui a permis d'atteindre les objectifs fixés par ce rapport. Les contributions reçues nous permettent de constater l'immense diversité des bonnes pratiques en matière de développement durable qui existent au sein de la Francophonie.

Cette richesse est d'autant plus importante que l'on peut dire avec assurance que la mise en œuvre des ODD au sein de l'espace francophone n'est pas un mythe, mais bien une réalité tangible. Elle est aussi le marqueur de l'important chemin qui a été parcouru et qui fonde l'espoir que d'ici à 2030, nos pays pourront continuer de relever de grands défis.

À travers les bonnes pratiques de la Francophonie institutionnelle qui figurent dans le présent rapport, nous pouvons affirmer sans fausse modestie que notre Organisation commune occupe une place de choix auprès de ses pays membres en jouant un rôle

de catalyseur dans les actions qui sont entreprises pour le développement des pays et la lutte contre la pauvreté. Je tiens à remercier les différentes directions, les unités hors sièges, les opérateurs et les organes consultatifs de l'OIF, qui ont apporté une contribution substantielle à l'élaboration de rapport.

Je voudrais enfin saluer l'excellent travail du groupe d'experts internationaux choisis ès qualités dans les différentes régions de la Francophonie et qui, ont réussi en un temps très court à relever le défi de produire ce premier rapport de la Francophonie sur le développement durable qui reste, certes, encore perfectible. Je garde espoir que les prochaines éditions du rapport sur le développement durable bénéficieront davantage de vos différentes contributions pour montrer ce qui se fait de beau et de bien dans notre communauté de langue, en vue d'une impulsion remarquable à l'opérationnalisation du développement durable au niveau mondial.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

S. E. M^{me} Michaëlle Jean
Secrétaire générale de la Francophonie

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le *Rapport sur le développement durable de la Francophonie*, intitulé **Francophonie et développement durable : Innovations et bonnes pratiques – 2018**, est basé sur des données communiquées par les États membres de la Francophonie, ses unités administratives et ses opérateurs ainsi que les acteurs non étatiques de l'espace francophone. Il souligne les progrès accomplis en mettant l'accent sur les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable et en se fondant sur les enjeux et défis identifiés par le Programme 2030, notamment la gouvernance du développement durable, l'appropriation des ODD, l'équilibre des dimensions, *ne laisser personne de côté*, l'efficacité environnementale et la protection de la planète, la diversité culturelle et la valorisation des pratiques endogènes, ainsi que la dématérialisation et l'usage des TIC.

Ainsi, actrice engagée, la Francophonie institutionnelle, en regard de son mandat et des actions menées en vue de contribuer à façonner un système et un modèle exemplaire et innovant en matière de développement durable, peut montrer à son actif plusieurs résultats structurants. Qu'il s'agisse des programmes de promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, des animations théâtrales en langue locale pour promouvoir la paix, la démocratie et les droits humains, ou encore de l'initiation du Forum international Jeunesse et emplois verts (FIJEV) pour appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, la Francophonie s'attache à asseoir des bases durables d'un développement inclusif. En témoignent aussi l'Initiative francophone pour la formation des maîtres à distance (IFADEM), le concours Création pour le développement durable des Jeux de la Francophonie (CCDD-JF), la planification locale intégrant les ODD, le soutien à la transformation structurelle de l'administration publique pour l'atteinte des ODD et la mise en ligne de la plateforme www.objectif2030.org, dédiée aux innovations des acteurs non étatiques pour des actions concrètes en faveur des ODD. En témoignent

également l'initiative de la Francophonie pour les villes durables, l'initiative « genre et climat », le programme Femmes et énergie durable, la structuration et la gestion de la filière des boues de vidange, l'Atlas de l'expertise francophone ainsi que l'émission *Coup de pouce pour la Planète*.

La contribution de l'espace francophone, c'est aussi des initiatives provenant d'acteurs étatiques et non étatiques qui agissent quotidiennement de manière créative. Ainsi, les campagnes de communication sur les ODD en Belgique, la nationalisation des indicateurs des ODD en Moldavie, la Conférence nationale sur le développement durable au Sénégal, la facilitation de la mobilisation des acteurs non étatiques pour les ODD au Togo ou la mise en place de mécanismes pour assurer l'exemplarité de l'État en matière de développement durable au Maroc sont des actions fortes de gouvernance en matière d'appropriation.

Par ailleurs, l'établissement d'un plan gouvernemental annuel à Monaco, l'arrimage anticipé de la vision du développement durable de São Tomé-et-Principe au Programme 2030, de même que l'édification d'escaliers aux couleurs des ODD en France, le commissaire à l'environnement et au développement durable au Canada apportent d'autres angles d'approche pour parvenir à des progrès notables.

On pourrait souligner aussi le processus d'identification et d'opérationnalisation des cibles prioritaires des ODD au Mali et le renforcement de l'Institut national de la statistique en Centrafrique comme autant d'initiatives structurantes de mise en place de législations, de cadres de concertation et de processus participatifs en vue de l'*appropriation des ODD* à l'échelle des pays et des localités. Ces initiatives témoignent du génie francophone à mettre en place des institutions démocratiques fortes et des dispositifs souples pour approcher le Programme 2030 et ses ODD.

Pour ne laisser personne de côté, des pratiques innovantes sont adoptées. Au nombre de celles-ci, la promotion de l'écocitoyenneté et du développement à l'échelle de quartier au Bénin, le soutien à l'adaptation au changement climatique des communautés rurales en régions montagneuses au Djibouti ou l'opération «Eau pour tous» au Congo sont des initiatives encourageantes des pays. La réforme du système de santé au Gabon ainsi que la création d'un impôt négatif sur le revenu et le salaire à Maurice, le processus de réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles en Guinée et les actions visant l'inclusivité économique et l'implication des plus vulnérables dans les processus décisionnels sont aussi des solutions apportées. Elles mettent en évidence les efforts déployés par les acteurs pour créer des liens forts de solidarité et les dispositifs mis en place pour lutter contre la pauvreté par la création d'emplois et la génération de revenus.

La multidisciplinarité, le souci d'exemplarité et les démarches pour l'atteinte de plusieurs ODD sont les éléments constitutifs de l'équilibre des dimensions. Dans ce champ, les pays de la Francophonie ont démontré leur présence par la formation des éducateurs/éducatrices et formateurs/formatrices en éducation au développement durable au Cameroun, la formation à l'intégration des principes et ODD dans les politiques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la valorisation des ressources naturelles au profit des populations des nouvelles aires protégées de Madagascar ou la création d'une bourse de carbone Scol'ERE au Québec.

Le traitement des eaux usées villageoises à travers un système de bassins naturels à roseaux au Liban, les changements législatifs pour le recyclage des déchets dans la perspective d'une économie circulaire en Bulgarie sont quelques-unes des actions initiées dans l'espace francophone pour assurer l'efficacité environnementale et la protection de la planète.

Dans la même veine, le recyclage et la valorisation des déchets plastiques par d'ex-combattants en Côte d'Ivoire, les pratiques d'agroforesterie dans les zones périurbaines et rurales au Tchad, la valorisation de la biodiversité pour l'écotourisme et la création d'emplois aux Comores, la mise en place d'une filière de tri et de valorisation des déchets aux Seychelles ainsi que l'écogestion des emballages plastiques en RDC et la mise en place d'un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick s'inscrivent aussi dans les efforts des pays en vue de protéger la planète.

Que ce soit par la gestion durable des écosystèmes oasiens en Tunisie ou par la création d'un courant de sympathie pour rendre possible et effective la solidarité culturelle et éducative en Haïti, c'est la Francophonie de la diversité culturelle et de la valorisation des pratiques endogènes qui s'exprime de fort belle manière à travers des innovations basées sur les savoirs traditionnels.

La mise en place du procédé technologique de «télé-irrigation» au Niger, la mise en place d'une solution intégrée d'enregistrement des naissances par des bracelets à bulles et de SMS cryptés au Burkina Faso, de même que la mise en place et le maintien d'un système électronique intégré de planification et de suivi en Égypte reliant tous les projets aux objectifs et aux indicateurs de performance clés de la stratégie de développement durable indiquent les efforts consentis par les États et gouvernements de la Francophonie pour conduire la dématérialisation et faire un usage des TIC responsable, en vue de mettre en place les conditions du développement durable.

Ces différentes actions portées par les hommes et les femmes de l'espace francophone montrent, s'il en est encore besoin, des tendances lourdes très positives dans la gouvernance même du développement durable des États et gouvernements membres de l'organisation. Elles montrent qu'aujourd'hui, la majorité des pays dispose d'un encadrement juridique en matière de développement durable, la gouvernance est située à un niveau très élevé dans l'exécutif de la plupart des pays avec des modèles variés, et un nombre important d'États et de gouvernements dispose d'un processus facilitateur de mise en œuvre du Programme 2030. Elles témoignent enfin de l'évolution de la Francophonie en matière de développement durable par l'amélioration progressive, mais certaine de la plupart de ses indicateurs. Elles font ainsi apparaître comme enjeu et thème émergent l'appropriation liée à la gouvernance du développement durable, inhérente à la formation et à la communication, qui sont devenues des thématiques prioritaires.

Par ces pratiques et innovations multiples, les acteurs de la Francophonie ont activement contribué dans l'espace communautaire à la réalisation de plusieurs cibles de l'ensemble des ODD. Ses pays membres ont ainsi démontré leur présence qualitative pour la première ronde du cycle de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un an avant l'annonce de la deuxième ronde en 2019.

II. INTRODUCTION

En septembre 2015, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté le Programme 2030 intitulé: «*Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*». Ce programme ambitieux pensé comme un plan d'action pour la planète entière vise la réalisation du développement durable par l'éradication de la pauvreté et la prospérité, la paix et le partenariat. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles ont fixé le cap pour 2030 dans ces cinq domaines clés que sont Population, Prospérité, Planète, Paix, Partenariat. Ils font aussi appel aux organismes et acteurs de développement extérieurs au système de Nations Unies à apporter leur contribution à la réalisation et à la promotion des ODD. Le présent rapport ambitionne aussi de répondre aux deux invitations du Programme 2030 à savoir: (i) «Inviter les organisations intergouvernementales régionales ou internationales extérieures au système des Nations Unies à envisager de contribuer aux activités de suivi et d'examen au sein du forum politique de haut niveau» et (ii) «Inviter le Secrétaire général [des Nations Unies] à tenir compte, lorsqu'il établit ses rapports destinés au forum politique de haut niveau, des évaluations et des conclusions issues d'examen effectués par des organisations extérieures au système des Nations Unies».

Parmi les catégories d'acteurs pouvant apporter leur contribution, figurent les organisations intergouvernementales en dehors du système des Nations Unies comme l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont la contribution peut se faire à travers le Rapport Développement Durable, si l'examen des progrès accomplis dans les domaines en lien avec les ODD se fait avec rigueur et dans l'indépendance. L'OIF ayant pris une part active à la Conférence de Rio+20 ainsi qu'aux négociations internationales qui ont permis l'adoption du Programme 2030, il est devenu opportun d'élaborer un rapport développement durable qui sera la contri-

bution de l'Organisation au Rapport développement durable du Secrétaire général des Nations Unies au titre de l'année 2019.

Ce premier rapport de la Francophonie consacré au développement durable a pour objectif de mettre en lumière les bonnes pratiques et les innovations de l'expertise francophone tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs dans l'espace francophone. Volontaire, ce rapport documente la contribution des acteurs à l'opérationnalisation du développement durable et est subdivisé en six chapitres.

Le chapitre constitue le cœur du rapport et traite des bonnes pratiques et des innovations en deux sous-chapitres, à savoir (i) les grandes tendances de la gouvernance du développement durable dans la Francophonie, et (ii) les bonnes pratiques de développement durable dans l'espace francophone.

Le sous-chapitre est articulé autour de la gouvernance du développement durable et ses 9 caractéristiques à savoir l'encadrement juridique, le cadre stratégique sur le développement durable, le type de planification sectorielle, les contributions ministérielles au développement durable, le niveau d'appropriation du développement durable, le processus facilitateur de la mise en œuvre du Programme 2030, le mécanisme de révision de ce Programme et celui de la planification du renforcement des capacités des acteurs.

Le sous-chapitre est, quant à lui, structuré en six champs identifiés par le Programme 2030 comme enjeux cruciaux pour l'atteinte des ODD, notamment l'appropriation des principes du développement durable et des ODD, l'équilibre des dimensions du développement durable, la «nécessité de ne laisser personne de côté», l'efficacité environnementale et la protection de la planète, la diversité culturelle et la valorisation des pratiques endogènes ainsi que la dématérialisation et l'usage des TIC.

Chacun de ces enjeux est illustré par quelques fiches d'État ou gouvernement membre qui mettent en exergue le portrait global de la gouvernance du développement durable dans ledit État ou gouvernement membre, ses innovations majeures en développement durable ainsi qu'un exemple de bonnes pratiques de développement durable fourni soit par une structure étatique ou des acteurs non étatiques. Au total 34 fiches d'États et gouvernements membres sont produites avec 28 bonnes pratiques dont 12 provenant des acteurs non étatiques.

Le chapitre IV portant sur les actions de la Francophonie institutionnelle en matière de développement durable est la seconde partie substantielle du rapport. Elle dresse un bilan introductif des grandes étapes historiques des engagements de la Francophonie institutionnelle sur le développement durable pour contextualiser les perspectives en mettant l'accent sur les innovations les plus porteuses. Dans une seconde étape, les quatre missions de l'OIF sont décrites respectivement sous l'angle des programmes majeurs portés par chaque unité administrative ou organe subsidiaire avec l'énumération des cibles des ODD à l'atteinte desquelles ils peuvent potentiellement contribuer, les actions phares de développement durable portées par ladite unité administrative ou organe subsidiaire ainsi que l'exemple de quelques bonnes pratiques identifiées. 19 programmes du prochain quadriennium 2019-2022 de la Francophonie sont ainsi répertoriés sous l'angle de leur contribution potentielle à l'atteinte des ODD et du Programme 2030. Neuf bonnes pratiques sont identifiées portées par six unités administratives.

Dans ce chapitre, la même démarche est appliquée à tous les opérateurs de la Francophonie dont deux (AUF et AIMF) ont soumis trois bonnes pratiques de développement durable.

Le chapitre VI fait ressortir quelques enjeux émergents du développement durable dans l'espace francophone dont certains sont déjà pris en compte dans la prochaine programmation comme la lutte contre les intolérances symbolisée par le slogan « Libres ensemble », les liens entre les changements climatiques, la dégradation des terres, la pauvreté, l'immigration, l'insécurité, le développement et la jeunesse, la création d'emplois verts au profit des femmes et des jeunes ou les enjeux du numérique. D'autres enjeux se profilent en filigrane de certaines bonnes pratiques comme celui de l'état civil traité par la Burkina Faso ou celui de l'immigration en lien avec la sécurité comme abordé par la DAPG ou plusieurs bonnes pratiques relatives à la lutte contre l'extrême pauvreté. L'exploitation optimale de toutes les données recueillies permettra d'affiner ces enjeux et enrichira leur exploitation au cours des actions futures de l'Organisation.

Enfin le chapitre VII fait ressortir les leçons apprises de ce premier rapport notamment ses limites méthodologiques, le potentiel de sa démarche et de ses objectifs et formule quelques recommandations générales ou ciblées selon que de besoin.

Dans le cadre de son élaboration, l'OIF a souhaité mettre l'accent sur le professionnalisme, la transparence et l'indépendance. Ainsi, les choix, les démarches et la méthode ont été validés à différents niveaux. Une importance majeure a été donnée à la constitution d'un comité d'experts internationaux et indépendants, ès-qualité. Une démarche analytique a été appliquée par le groupe d'experts lors du choix des actions phares identifiées, des bonnes pratiques ou des innovations majeures traitées dans ce rapport.

Ce rapport est une première édition qui a comme ambition de faire connaître et rayonner l'expertise et le savoir-faire francophone. En explicitant quelques succès de la Francophonie institutionnelle, des États et Gouvernements membres et de certains acteurs non étatiques, il vise également la mise en lumière des opportunités de coopération et de partenariats dans l'espace francophone.

Ce document a surtout pour vocation à faire un plaidoyer en faveur des jeunes, des femmes et des hommes créatifs et engagés pour un idéal de paix, de sécurité, de tolérance et d'épanouissement économique pour toutes et tous sur une planète saine et viable pour les générations actuelles et futures.

Enfin, ses promoteurs et ses rédacteurs espèrent que ce rapport sera une source d'inspiration et de motivation pour faire avancer l'atteinte des engagements internationaux pris par la communauté internationale en 2015 dont celle de la Francophonie.

III. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour la rédaction du rapport a consisté en la collecte dans les États et gouvernements membres de la Francophonie et au sein des organes de l'OIF des informations sur les bonnes pratiques et les initiatives innovantes dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce cadre, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a dans un premier temps, lancé un appel à propositions en vue de documenter la contribution des États et gouvernements membres de la Francophonie ainsi que différentes catégories d'acteurs de cet espace.

De manière spécifique, cet appel s'est adressé aux acteurs non étatiques, aux États et gouvernements membres, et aux unités administratives ainsi qu'aux opérateurs de l'OIF. Un questionnaire leur a été soumis pour permettre une présentation structurée des réponses et faciliter leur exploitation.

L'analyse et la sélection de bonnes pratiques et d'initiatives novatrices reçues, se sont appuyées sur une grille d'évaluation visant à s'assurer que ces propositions répondent aux critères exposés dans l'appel à proposition. La grille permettait aussi de sélectionner par État ou gouvernement membre de la Francophonie, une seule bonne pratique répondant au mieux aux critères, qu'elle provienne d'une institution étatique ou d'un acteur non-étatique.

L'appel à proposition, les fiches de gouvernance du développement durable validées par les pays, et leurs examens nationaux volontaires sont les trois sources exploitées dans le cadre de ce rapport.

Les actions de la Francophonie institutionnelle en matière du développement durable, notamment ses unités administratives, ses opérateurs et son organe consultatif l'APF, ont été identifiées. Un bilan des actions menées a été dressé, les perspectives sont identifiées et une

importance particulière a été donnée aux innovations les plus porteuses.

L'accent a été mis sur sept champs du Programme 2030 des Nations Unies comme enjeux cruciaux pour l'atteinte des ODD. Le fil rouge étant alors l'exemplarité de la gouvernance du développement durable dans l'espace francophone, l'équilibre des dimensions du développement durable ou la «nécessité de ne laisser personne de côté».

Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, l'OIF a mis l'accent sur le professionnalisme, la transparence et l'indépendance. Ainsi, les choix, les démarches et la méthode ont été validés à différents niveaux. Une importance majeure a été donnée à la constitution d'un comité d'experts internationaux et indépendants, ès-qualités.

Limites du rapport

L'exercice d'identification des innovations et bonnes pratiques présente des limites. Malgré ces limites, dans le cadre du présent rapport, le groupe d'experts s'est attelé à identifier des innovations et bonnes pratiques sous trois angles d'approches à savoir: (i) des actions phares en développement entendues comme des activités majeures conduites dans la Francophonie institutionnelles qui soient susceptibles d'impulser des changements auprès des acteurs des pays cibles en faveur du développement durable en général et de l'atteinte des cibles des ODD en particulier; (ii) les innovations majeures en développement durable identifiées au sein des pays sélectionnées soit dans les fiches de gouvernance du développement durable, soit dans leurs examens nationaux volontaires au Forum Politique de Haut Niveau ou dans toute autre documentation pertinente et (iii) les bonnes pratiques de développement durable fournies suite à l'appel à contribution, émanant aussi bien des États que des acteurs non étatiques.

Le présent rapport sur le développement durable de la Francophonie est le fruit de la réflexion du groupe d'experts à qualifications issues des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Son élaboration a été coordonnée par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable et sous la supervision du Comité de pilotage constitué par les Directeurs des unités administratives de l'OIF sous la Présidence de Monsieur l'Administrateur de l'Organisation. Elle a bénéficié de la collaboration du groupe de soutien technique constitué des spécialistes de programme désignés par les responsables des unités administratives.

Ce rapport a pour objectif de mettre en lumière les bonnes pratiques et les innovations de l'expertise francophone tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs. Il n'est ni statutaire ni obligatoire. Ce n'est pas un rapport d'activité. Il s'agit de mettre en valeur des initiatives et bonnes pratiques qui montrent la contribution de la Francophonie à l'atteinte des ODD et au Programme 2030.

C'est pourquoi, pour cette première édition, seuls 34 États et gouvernements membres sont représentés sur un objectif de 54. Il est espéré qu'aux prochaines éditions, plus d'États et de gouvernements seront présents avec une meilleure contribution des acteurs non-étatiques.

IV. ACTIONS PHARES ET BONNES PRATIQUES DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE



En mars 1970, à Niamey (République du Niger), 21 pays signent le traité instituant l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) (<https://www.francophonie.org/L-ACCT.html>). La première organisation intergouvernementale francophone est ainsi née. Ses domaines d'intervention sont: l'éducation et la formation, les sciences et techniques, l'agriculture, la culture et la communication, le droit ainsi que de l'environnement et l'énergie. Ces thèmes s'avèreront cruciaux pour le développement durable, comme en témoignent les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés 45 ans plus tard.

L'ACCT était venu renforcer des structures francophones comme l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF, créée en 1961) ou l'Association internationale des parlements de langue française (AIPLF créée en 1967) devenue plus tard en 1989, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). L'ensemble des acteurs sera complété par l'Association internationale des maires francophones (AIMF) en 1979, TV5 Monde en 1984 et l'Université Senghor d'Alexandrie en 1990 pour constituer la Francophonie institutionnelle. L'ACCT devient l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1998, puis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005. Ainsi, depuis sa création à ce jour, l'OIF tient à cœur les préoccupations centrales du développement durable à savoir: la lutte contre les inégalités au sein et entre pays, la prospérité inclusive et l'équité intra et intergénérationnelle, la préservation de la planète, la paix et la gouvernance démocratique, ainsi que la coopération et la solidarité entre nations. C'est pourquoi elle est au cœur des engagements internationaux et soutient de nombreuses innovations de l'espace francophone pour le développement durable. Au fur et à mesure des changements, la Francophonie institutionnelle s'illustre par des repères novateurs qui marquent son engagement pour le développement durable. Ainsi

a) Au 3^e Sommet de Dakar de 1989 les chefs d'État et de gouvernement appuient le concept de développement durable tel que défini par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, pour affirmer l'interdépendance entre l'économie et l'environnement et décident de la mise en place de la première Conférence de ses ministres de l'Environnement.

b) La Conférence de Tunis (Tunisie) d'avril 1991, lie les préoccupations d'environnement de chaque pays à celles de la planète et les objectifs de protection à ceux du développement, en visant le bien-être des générations actuelles sans compromettre celui des générations futures. Elle innove en donnant des orientations sur les axes majeurs pour la mobilisation de la Francophonie à savoir l'information, la sensibilisation, la formation, la concertation et le développement de partenariat. Ces orientations portées et promues par la Francophonie sont au cœur des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des ODD et de Programme 2030 des Nations Unies, adoptés 25 ans plus tard.

c) Au Sommet de la Terre de Rio de 1992, la Francophonie a soutenu les trois conventions qui en sont nées. Elle se mobilisa spécialement pour la convention sur la lutte contre la désertification fortement souhaitée par les pays en développement et, notamment, une majorité des pays les moins avancés (PMA). Ce soutien précurseur a été décisif pour son adoption et sa mise en œuvre aboutissant aujourd'hui à des engagements sur la Neutralité en matière de dégradation des terres adoptés en 2017 à Ordos (Chine) et salués par tous.

d) Consciente de la complexité de la notion de développement durable et de la nécessité d'une approche systémique pour son opérationnalisation, la Francophonie a adopté sa propre définition du concept au Sommet de Johannesburg de 2002 comme étant une démarche visant l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle. Cette définition élargit les dimensions du développement durable à d'autres valeurs fondamentales comme la culture, la paix ou l'équité. Plus d'une décennie plus tard, la communauté internationale adopte le Programme 2030 qui élargit le concept du développement durable aux 5P que sont la «Population, la Prospérité, la Paix, la Planète et le Partenariat». Là également la Francophonie a été un précurseur.

- e) La Francophonie adopta en 2004 au Sommet de Ouagadougou son cadre stratégique décennal 2004-2013 autour de quatre missions: (i) Mission A: Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, (ii) Mission B: Paix, démocratie, droits de l'Homme, (iii) Mission C: Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche, (iv) Mission D: Développement durable économie et solidarité.

Ces quatre missions sont à la fois une consolidation des acquis des mandats initiaux de l'ACCT et une modernisation des objectifs de l'institution par une opérationnalisation du concept du développement durable. Elles ont servi de guide à l'Organisation pour évaluer le niveau d'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans son espace ainsi que le niveau d'impact de ses actions. Ces missions ont également été le fil conducteur permettant à l'Organisation et à ses opérateurs de préparer la Conférence de Rio+20, fondatrice des Objectifs du développement durable (ODD). La prochaine programmation s'y fonde avec ses ambitions pour le développement durable.

Dans le cadre du présent rapport, ces missions sont présentées sous le prisme du développement durable en vue de mettre en exergue les contributions de la programmation de la Francophonie institutionnelle à l'atteinte des ODD et au Programme 2030. Ainsi, pour chaque unité administrative de l'OIF, pour chaque organe subsidiaire et pour chaque opérateur, il est présenté les objectifs, mandats, missions et programmes du prochain quadriennium, les actions phares en développement durable ainsi que quelques bonnes pratiques en cette matière lorsqu'elles sont identifiées. Les résultats sont détaillés dans les fiches présentées dans ce chapitre.

IV.1 PROMOUVOIR LA LANGUE FRANÇAISE, LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE



I. La promotion de la langue française comme vecteur de la diversité culturelle et linguistique :

La charte de la Francophonie définit six objectifs à l'Organisation dont ceux de (i) *l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations*, et de (ii) *rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle*. La mission A qui a pour ambition de « Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique » contribue à l'atteinte de ces objectifs. La Direction Langue française, culture et diversités (DLFCD) met en œuvre la mission A.

Pour contacter la DLFCD :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org;
Téléphone: ++33(1) 44 37 71 09

2. Programmes majeurs et enjeux :

En 2018, les locuteurs francophones étaient estimés à 300 millions. Ils seront 747 millions en 2070 dont près de 580 millions (ou 78 %) en Afrique. Les francophones côtoieront ainsi des centaines d'autres langues dans ces pays et la langue française sera parmi les premières langues du monde. Elle sera aussi une langue d'affaires et d'échanges mondiaux. C'est un enjeu majeur dans le contexte du Programme 2030 des Nations Unies et des objectifs de développement durable.

Pour y faire face, la DLFCD a mis en place quatre programmes qui concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques N° 1 et 2 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir (i) *Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle* et (ii) *renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes dans la création artistique, culturelle et numérique*.

Ces quatre programmes sont (i) le Programme 1 : *Le français pour l'intégration et le développement*; (ii) le Programme 2 : *Production de connaissances et accès aux savoirs et aux contenus*; (iii) le Programme 3 : *Gouvernance*

culturelle et linguistique, et dialogue des cultures; et (iv) le Programme 4 : *Créativité et entrepreneuriat culturel*.

Ces programmes concourent directement à l'atteinte de certaines cibles des ODD notamment, les cibles : **4.4** : portant sur l'augmentation du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat, **4.5** portant sur les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle, **4.7** portant sur l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable, **5.b** : portant sur l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes, **5.5** portant sur la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, **8.3** : portant sur la promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers, **8.9** pour élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à... mettre en valeur la culture et les produits locaux», portant sur l'autonomisation de toutes les personnes et (...) leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre, **11.4** pour redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial, , **17.6** : portant sur l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies, **17.9** : portant sur un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités

des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

3. Actions phares en développement durable :

La DLFCO soutient les États dans le développement de leurs politiques publiques de la culture qui sont, notamment, les liens entre la culture et le développement durable. Elle appuie aussi les artistes et les entrepreneurs pour promouvoir des industries et filières culturelles francophones créatrices d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes. Elle contribue de manière effective à la formation professionnelle et à l'insertion économique et sociale des populations, notamment les plus fragiles. Enfin, en soutenant de multiples manifestations dans ce domaine, elle favorise *la transition numérique qui bouleverse complètement les processus de création et de diffusion, ainsi que les modes d'accès à la vie culturelle.*

L'action phare de la DLFCO sur le développement porte sur :

Les formations techniques en français destinées aux fonctionnaires et diplomates sur les enjeux du développement durable contribuent directement au renforcement de la gouvernance des pays membres de l'OIF en matière de développement durable tout en valorisant, à l'échelle internationale, l'expertise francophone sur les enjeux liés aux ODD. Cette activité contribue directement à l'atteinte de la cible **17.9** de l'ODD17 visant à *assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.*

4. Bonnes pratiques en développement durable :

- a. En **renforçant les compétences langagières et professionnelles en français des fonctionnaires, des diplomates, des créateurs et des réfugiés**, notamment par le biais d'outils numériques, la DLFCO contribue à une meilleure intégration socio-professionnelle des populations en privilégiant les jeunes et les femmes).
- b. Dans les secteurs de la culture, **l'accompagnement des États dans la définition et la mise-en-œuvre de politiques culturelles**, celle des professionnels, dans le renforcement et la consolidation des filières favorisent une meilleure intégration de la dimension culturelle dans les processus de développement dans un contexte d'internationalisation des échanges plus respectueuse de la diversité culturelle et linguistique. Ces activités contribuent directement à l'atteinte de la cible **4.7** de l'ODD4 portant sur *l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable*, et de la cible **8.3** de l'ODD8 portant sur *la promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.*
- c. En mettant des contenus numériques à disposition dans les **Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC)**, et en développant des outils d'information et de formation à distance, la DLFCO réduit l'empreinte carbone de ses actions tout en favorisant la généralisation de pratiques de consommation dématérialisées. Cette activité contribue, entre autres, à l'atteinte de la cible **5.b** de l'ODD 5 portant sur *l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.*

IV.2 PROMOUVOIR LA PAIX, LA DÉMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME



I. La promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme :

Un enjeu majeur de l'ODD **16** : (i) *L'instauration et le développement de la démocratie* ainsi que (ii) *la prévention, gestion et règlement des conflits, et soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme* sont deux objectifs de la Francophonie institutionnelle dont la mise en œuvre est assignée à la mission B qui ambitionne de *Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme*. Cette mission est mise en œuvre par la Direction des Affaires politiques et de la Gouvernance démocratique (DAPG).

Pour contacter la DAPG :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org;
Téléphone: ++33(1) 44 37 33 17

2. Programmes majeurs et enjeux :

La DAPG conduit quatre programmes qui concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques N° 3 et N° 4 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir (i) *Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile* et (ii) *Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix*. Ces quatre programmes sont (i) le Programme 5 : *Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes*; (ii) le Programme 6 : *Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne et de médias indépendants et responsables*; (iii) le Programme 7 : *Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale*; (iv) le Programme 8 : *L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie*. Ces programmes concourent directement à l'atteinte de certaines cibles des ODD, notamment, les cibles : **4.7** portant sur comment *promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur, des*

droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale, les cibles de l'ODD 5 visant à Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, celles de l'ODD 10 en particulier la cible 10.3 visant à Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière, et plus globalement, l'ensemble des cibles de l'ODD 16 qui ambitionne de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

3. Actions phares en développement durable :

La Déclaration de Bamako adoptée en 2000 à l'occasion du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone est le document fondateur des actions de la Francophonie sur les questions de gouvernance. Face aux multiples conflits et enjeux émergents comme les conflits armés, plusieurs pays membres connaissent de *nouveaux phénomènes transnationaux, tels que la piraterie, le terrorisme et la criminalité organisée*. Les États et gouvernements de la Francophonie ont donc complété la Déclaration de Bamako par celle de Saint-Boniface sur la *prévention des conflits et la sécurité humaine* adoptée en 2006.

Ces deux textes normatifs servent de fils conducteurs aux actions de la Francophonie à travers la DAPG. Cette direction a ainsi pu mener des actions à très fort potentiel de contribution à l'opérationnalisation du développement durable et, notamment, sur ses dimensions de la paix et du partenariat pour que *Personne ne soit laissé de côté*. Ainsi deux actions phares sont à souligner :

- Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile : Par cette action, la DAPG (i) renforce la gouvernance démocratique des pays bénéficiaires, (ii) soutient la modernisation des droits nationaux et du fonctionnement des institutions judiciaires et (iii) appuie le pluralisme des médias et la liberté de la presse. Ces actions favorisent les conditions pour *maintenir, voire créer, un environnement politique stable et inclusif, un dialogue*

citoyen serein, permettant la participation de la société civile et l'épanouissement de chacun. Cette action contribue directement à l'atteinte des cibles 16.6 Mettre en place des institutions efficaces et 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions responsables et transparentes à tous les niveaux.

- b) **Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix:** Cette action est indispensable pour opérationnaliser les Déclarations de Bamako et de Sainte-Boniface, et faire ainsi face aux nombreux conflits politiques, électoraux et de sortie de crise dont font face plusieurs pays membres. La DAPG accompagne ainsi *les institutions de transition et contribue à une meilleure gestion des processus électoraux dans les pays francophones.* Cet accompagnement crée les «conditions de sortie de crise et la paix», et contribue aux ambitions du programme 2030 sur l'inclusion.

4. Bonne pratique de la DAPG sur le développement porte sur:

Les animations théâtrales en langues locales à Tandjilé, Tchad pour contribuer à l'atteinte de la cible 5.3.

Plus de 143 États mentionnent l'égalité femmes-hommes dans leur constitution. Cependant des discriminations persistent et l'égalité femmes-hommes devant la loi ne se traduit pas dans les faits. Le principal frein à l'application des textes juridiques en faveur de l'autonomisation et des droits des femmes restent l'accès et la compréhension de ces textes par les populations surtout en milieu rural.

Pour contourner cet obstacle, l'OIF à travers la DAPG appuie un microprojet de 25 000 euros de l'Association des femmes pour le développement et la culture de la paix au Tchad (AFDCPT) pour soutenir 150 femmes et filles en matière de droits et de lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF), et les mariages précoces à travers des ateliers de théâtres en langues locales.

Plus de 50 femmes et filles de cette association se sont ainsi engagées à vulgariser les connaissances acquises au sein de leurs communautés par ce biais.

En utilisant les techniques du théâtre, l'association travaille avec les publics cibles suivants: les jeunes, les chefs traditionnels, les autorités politiques, administratives et militaires, les organisations de femmes, les enseignants et des leaders religieux. Cette activité contribue directement à l'atteinte de la cible 5.3 de l'ODD5 pour *Éliminer toutes les pratiques préjudiciables telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.*

IV.3 APPUYER L'ÉDUCATION, LA FORMATION, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE



I. L'éducation et la formation comme piliers originels de la Francophonie :

Dès sa création, l'ACCT a fait de la *promotion de l'éducation et de la formation* une de ses priorités. Éduquer la jeunesse et lui offrir des formations professionnelles de qualité sont des lignes directrices du programme 2030 des Nations Unies. L'Éducation, la formation professionnelle et la jeunesse sont au cœur de la Mission C que la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) partage avec deux organes subsidiaires à savoir (i) l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation professionnelle (IFEFP) et (ii) le Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF). Deux conférences ministérielles permanentes donnent des orientations sur cette mission, notamment, la conférence des Ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) et la conférence des Ministres de la jeunesse et des sports (CONFESJES).

Pour contacter la DEJ :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org;
Téléphone : ++33(1) 44 37 33 92



2. Programmes majeurs et enjeux :

La DEJ contribue à l'atteinte des objectifs stratégiques N° 5 et 6 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir (i) *Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne* et (ii) *Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants,*

chercheurs, créateurs et entrepreneurs. Elle coordonne à cet effet le programme N° 12 *Politique et actions avec et en faveur de la jeunesse.*

Les actions de la DEJ concourent directement à l'atteinte des cibles de l'ODD **4** qui vise à *Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*, **8.5** pour que *d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale*, **8.6** en vue *d'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation*, **8.b** dans la perspective que *d'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail et 10.7 pour Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.*

3. Actions phares en développement durable :

La Francophonie compte un nombre important de pays en développement qui ont une forte croissance démographique avec une majorité (60%) de jeunes de moins de 25 ans. La croissance du nombre de locuteurs francophones dans le monde pour les années à venir dépend de l'éducation de cette jeunesse et des possibilités qui lui seront offertes de faire des affaires en français. C'est pourquoi la DEJ œuvre entre autres, à contribuer à trois cibles spécifiques du Programme 2030 sur l'emploi des jeunes (**8.5, 8.6 et 8.b**) et à la cible **10.7** sur leur mobilité. À cet effet, une des actions phares en développement durable de la DEJ porte sur **le Volontariat international de la Francophonie (VIF)** qui est un programme pour de jeunes francophones de 21 à 34 ans, des 5 continents leur permettant de vivre une expérience de mobilité internationale pendant 12 mois. (<https://www.francophonie.org/Qu-est-ce-que-le-Volontariat.html>) C'est l'une des actions majeures de mise en œuvre de la Stratégie Jeunesse de la Francophonie adoptée au Sommet de Dakar de novembre 2014 et qui peut contribuer à l'élaboration de la *stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail*, tel que prôné par la cible **8.b**.

4. Bonne pratique de la DEJ sur le développement porte sur:

Forum international Jeunesse et Emplois verts (FIJEV).

Le Forum international Jeunesse et Emplois verts (FIJEV) s'inscrit dans la recherche de solutions innovantes pour répondre aux grands enjeux mondiaux de l'employabilité et de l'insertion professionnelle de la jeunesse francophone. Il réunit des centaines de jeunes francophones âgés de 18 à 35 ans pour valoriser leur créativité et présenter au grand public, ainsi qu'à des partenaires techniques et financiers, des projets innovants susceptibles de générer des emplois décents et durables par l'économie verte.

Le FIJEV dispose de plusieurs temps forts, notamment: (i) des séances plénières ainsi que des tables rondes qui permettent aux jeunes et à leurs interlocuteurs de dialoguer et de réfléchir sur l'économie verte et le développement durable, (ii) plusieurs ateliers de renforcement de compétences qui permettent aux jeunes d'acquérir des connaissances et des savoir-faire utiles à la réalisation de leurs projets pour en assurer la pérennité, (iii) une foire aux emplois verts où les jeunes francophones présentent, durant une demi-journée, leurs projets afin de susciter l'intérêt des visiteurs, répondre à leurs questions et nouer des contacts utiles avec des partenaires techniques et financiers, (iv) des moments d'échanges d'expériences entre pairs où les jeunes porteurs de projets partagent les idées

novatrices et les bonnes pratiques et (v) des concours pour identifier et récompenser les meilleurs projets.

Le FIJEV, offre des opportunités de créations d'emplois verts par l'entrepreneuriat des jeunes dans des domaines à fort potentiel comme (i) l'agriculture durable, la pêche responsable et l'agroalimentaire, (ii) les énergies et l'habitat durables, (iii) la valorisation de la biodiversité et le tourisme durable, (iv) les technologies au service du développement durable, (v) l'assainissement, la gestion des déchets et le recyclage, (vi) les industries extractives, etc.



Séance d'ouverture du FIJEV, 27 mars 2018, Niamey, Niger,
(© Nicolas BIRON/IFDD)

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION (IFEF)



1. L'IFEF en bref:

L'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF), organe subsidiaire de l'OIF, a été créé à Dakar lors du XV^e Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement de novembre 2014. Sa mise en place concrétise ainsi l'engagement de la Secrétaire générale de la Francophonie à soutenir *une éducation inclusive, équitable et de qualité, et un apprentissage tout au long de la vie*, pris lors du Forum mondial sur l'éducation d'Incheon (République de Corée) de mai 2015.

Pour contacter l'IFEF:

Dakar, Sénégal, Pointe des Almadies
Téléphone fixe: + 221 33 859 22 58
Téléphone portable +221 77 2696 63 55
<https://ifef.francophonie.org>.

2. Mission, mandat et programmes:

La principale mission de l'IFEF est de *fournir aux États et gouvernements membres de l'OIF et à ses partenaires, une expertise technique pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques éducatives afin d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous*. Par cette mission, l'IFEF est un maillon essentiel pour une contribution substantielle de la Francophonie aux cibles de l'ODD **N° 4**.

L'IFEF contribue à la Mission A de la Francophonie. Il coordonnera trois programmes pour la période 2019-2022 à savoir: le Programme 9: *Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue: école et langues nationales*, le Programme 10 *Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM)*, et le Programme 11 *Formation et insertion professionnelle*.

3. Actions phares en développement durable:

L'IFEF œuvre dans les domaines du soutien aux politiques éducatives, de la formation professionnelle et technique, la promotion de l'innovation dans le domaine de l'éducation et la recherche-action en éducation. L'IFEF conduit l'initiative IFADEM qui est une bonne pratique sans pareil en matière d'éducation:

Initiative Francophone pour la formation des maîtres à distance (IFADEM):

L'IFADEM est une initiative conjointe de l'IFEF, l'OIF et l'AUF, de la formation et de renforcement des capacités des maîtres en faisant recours aux technologies modernes d'enseignement à distance. Datant de 2006, l'IFADEM se déploie dans 15 pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo). L'IFADEM en chiffres c'est 1 236 877 élèves concernés dans le monde, 22 152 enseignants formés, 1 577 équipements numériques répartis en 24 espaces, 9 696 personnes formées en TICE et plus de 2 600 000 heures de formation.

L'IFADEM, c'est une contribution substantielle de la Francophonie au Plan d'action global de l'UNESCO pour l'éducation au développement durable et aux cibles de **l'ODD 4** du Programme 2030.

Pour plus d'information: <https://www.ifadem.org/fr>

COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)



I. Le CIJF en bref:

Le Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Basé au siège de l'OIF à Paris (France), il est chargé de la supervision des éditions, de la communication, du marketing et de la Protection des droits TV des jeux. Il vient en appui à des comités nationaux des jeux de la Francophonie (CNJF) mis en place par les pays organisateurs. Le CIJF et le CNJF sont responsables de l'organisation des compétitions sportives, des concours culturels ainsi que des activités de développement menées pendant et en marge des jeux. Ils requièrent et coordonnent l'appui et la coopération de toutes les fédérations internationales des disciplines mises en compétition pendant les jeux.

Pour contacter le CIJF:

19-21, Avenue Bosquet, Paris 75007, France
Téléphone +33 (1) 44 37 33 56
Courriel: cijf@francophonie.org
<https://www.jeux.francophonie.org/cijf>

2. Mission, mandat et programmes:

Les missions principales du CIJF sont de (i) *préparer et superviser l'organisation des jeux, en étroite collaboration avec le pays hôte, en prenant toutes les mesures et initiatives adéquates, en les mettant en action et en veillant à leur aboutissement*, (ii) *informer et sensibiliser les États et gouvernements membres de l'OIF à leur existence, leur intérêt et la nécessité de les faire connaître*, (iii) *assurer, par tous les moyens appropriés, la promotion et la diffusion vers le public des jeux*, et (iv) *protéger la propriété exclusive des jeux et les droits en découlant, notamment les droits de parrainage, de diffusion et de retransmission, de production commerciale reliés aux jeux*.

Le CIJF contribue à la Mission C de la Francophonie. Il coordonne à cet effet le Programme 13, *La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre ensemble: les Jeux de la Francophonie*.

3. Action phare en développement durable:

Depuis la 7^{ème} édition des jeux de Nice (France) en 2013, le CIJF a introduit un concours de création écologique pour stimuler la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine environnemental. Ce concours a évolué à la faveur de l'adoption des ODD et du Programme 2030 pour devenir à la 8^{ème} édition des jeux, un concours de Création pour le développement durable inscrit au calendrier officiel. C'est une excellente bonne pratique en développement durable du CIJF.

Concours Création pour le développement durable des jeux de la Francophonie (CCDD-JF):

Le concours Création pour le développement durable des jeux de la Francophonie (CCDD-JF) est une compétition qui met en concurrence des jeunes créateurs porteurs de projets innovants à caractère entrepreneurial en faveur du développement durable.

Le concours se déroule en quatre phases à savoir: (i) une inscription aux épreuves du concours en amont de la tenue des jeux. Les candidats présélectionnés sont invités et accrédités aux jeux; (ii) une exposition publique des œuvres dans des kiosques offerts par les jeux; (iii) les concurrents présentent leurs œuvres en 15 minutes devant un jury de cinq experts internationaux en développement durable. Les critères de sélection sont résumés comme suit:

- le respect, protection et/ou restauration de l'environnement;
- la viabilité économique et qualité du plan d'affaires;
- l'acceptabilité et les impacts sociaux;
- le degré d'innovation du projet;
- la qualité générale des présentations (matérielle, qualité du français, respect du temps, répartition des droits de paroles, clarté, originalité, etc.).



Kiosques du concours pour le développement durable

Le jury retient les 5 meilleurs projets qui (iv) se présenteront à une 4^e phase en public. Cette dernière phase se déroule sous forme de présentation grand public de 10 min. À la fin de cette dernière étape, le jury retient trois lauréats qui seront proclamés.

La 8^{ème} édition des jeux à Abidjan a vu la participation effective de 10 pays sur 13 inscrits. Les lauréats sont (i) le Canada (médaillon d'or), (ii) la Côte d'Ivoire (médaillon d'Argent) et (iii) le Tchad (médaillon de bronze).

Ce concours a été l'occasion d'informer et de sensibiliser un large panel du grand public sur les questions du développement durable. C'est une opportunité de communication aux visiteurs des jeux sur le sens du concours, les motivations des candidats et les perspectives des lauréats. L'édition d'Abidjan a connu un grand succès avec plusieurs centaines de participants, majoritairement des jeunes.



Lauréats et membres du Jury du Concours création pour le développement durable aux 8^{es} jeux d'Abidjan (juillet 2017).

IV.4 DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



I. Le développement durable, l'économie et le numérique, des crédos de la solidarité francophone :

Les États et gouvernements membres de la Francophonie mettent en avant le *renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies* parmi leurs priorités fondatrices. C'est l'un des objectifs de l'institution auquel la Mission D: *Développement Durable, Économie et Solidarité* contribue. Cette mission est mise en œuvre par la Direction de la Francophonie économique et numérique (DFEN), qu'elle partage avec un organe subsidiaire à savoir l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

Pour contacter la DFEN :

19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris, France
www.francophonie.org;
Téléphone: ++33(1) 44 37 33 53

2. Programmes majeurs et enjeux :

La DFEN conduit trois programmes qui concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques n^{os} 7 et 8 du cadre stratégique de la Francophonie à savoir (i) *Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015 et les objectifs de développement durable* et (ii) *Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois en particulier pour les femmes et les jeunes*. Ces trois programmes sont (i) le Programme 16: *Accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce, et d'investissements* dans son Volet 16.b. *Commerce et Investissement*; (ii) le Programme 17: *Promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes*; et (iii) le Programme 18: *Accompagnement à la transformation numérique*.

Ces programmes concourent directement à l'atteinte des cibles de l'ODD **8** *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*, **9.3** *visant à accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés*, et les cibles des ODD **17** sur le partenariat, notamment celles relatives aux moyens de mise œuvre du programme» 2030 portant sur le renforcement des capacités pour l'intégration des ODD au niveau local, le commerce et le financement.

3. Actions phares en développement durable :

En favorisant l'éclosion des jeunes entrepreneurs à travers de multiples activités comme les incubateurs, la DFEN contribue à l'atteinte des cibles de plusieurs ODD. De même, en misant sur les opportunités du numérique, elle offre à la jeunesse francophone et aux femmes des leviers puissants pour leur épanouissement dans un espace plus solidaire. C'est pourquoi les deux actions phares suivantes de la DFEN sont à souligner :

a) **Créer des opportunités d'emplois pour les femmes et les jeunes par l'entrepreneuriat.**

Les actions de la DFEN dans ce domaine portent essentiellement sur: (i) la mise en place d'incubateurs qui offrent des formations à l'entrepreneuriat, le développement de plans d'affaires, le tutorat ou l'appui comptable et juridique ainsi que des formations aux outils numériques, (ii) le renforcement de cadres institutionnels, juridiques et financiers, la sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux de la normalisation, l'inclusion financière et l'accès à l'information stratégique, (iii) enfin, le soutien à l'organisation des entrepreneurs, jeunes et femmes, en réseaux facilitant les échanges d'expériences et le renforcement mutuel. Toutes ces actions concourent aux cibles **4.4** pour *d'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat*, **8.3** afin de *promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités*

productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, stimulent la croissance des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises, et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

b) Soutenir les projets numériques des jeunes et des femmes:

La technologie, notamment numérique, a été identifiée comme un des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD. À travers son Fonds

Francophone pour l'innovation numérique et le réseau francophone de l'innovation (FINNOV), la DFEN apporte un soutien aux bénéficiaires dans le sens des cibles **4.b** qui favorise des offres de formations en cursus informatique, **5.b** visant à Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes et **17.8** pour son volet spécifique de renforcement de l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

6. Bonne pratique de la DFEN

La planification locale intégrant les ODD.

Le projet francophone d'appui au développement local (PROFADEL), tire les leçons de plusieurs années d'appui aux communautés locales à (i) élaborer leurs plans locaux de développement, (ii) à monter et réaliser des projets locaux de lutte contre la pauvreté et (iii) à assurer la prise en compte de leurs priorités dans les politiques et stratégies nationales de développement durable, pour se concentrer sur la planification des Objectifs de développement durable à la base.

À cet effet, le PROFADEL a développé une approche novatrice basée sur un outil performant: la **Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC-ODD)** tenant compte des compétences locales des collectivités territoriales. Ainsi, en cinq étapes majeures, le PROFADEL appuie ces collectivités à (i) prioriser les cibles des ODD par un groupe d'analystes composé de toutes les catégories d'acteurs de la collectivité (élus locaux, associations professionnelles, ONG locales, secteur privé, services techniques nationaux et déconcentrés, partenaires techniques et financiers, etc.), (ii) élaborer sur cette base un plan de développement local intégrant les cibles prioritaires, (iii) en tirer les investissements prioritaires sous forme de microprojets visant à lutter contre la pauvreté par la génération de revenus et la satisfaction des besoins sociaux de base (eau, santé, énergie, alimentation), (iv) le financement et réaliser ces projets, (v) faire un plaidoyer pour l'intégration du plan de développement local au sein des politiques et stratégies nationales de développement durable.

Cette démarche permet de (i) instaurer un dialogue et une inclusion de toutes les parties prenantes au niveau local pour que *personne ne soit laissé de côté*, (ii) réaliser des projets pilotes démonstratifs d'une démarche de mise en œuvre des cibles des ODD sur le terrain notamment en travaillant sur les interactions entre secteurs et entre acteurs, (iii) permettre l'appropriation des ODD et de leurs cibles par l'utilisation d'un outil novateur et intégrateur et (iv) plaider pour une intégration réussie des priorités locales au niveau national.

Le PROFADEL a touché plus de 2 000 acteurs d'une quinzaine de collectivités locales au Burkina Faso, au Togo, au Sénégal, au Gabon, à Sao Tomé et Príncipe, à Madagascar, au Rwanda et au Cameroun.



Initiative POFADEL/OIF, visite de terrain de la SG dans la localité de Taïba Ndiaye dans la Région de Thiès au Sénégal (Octobre 2015)
Crédit: Nicolas Biron



I. L'IFDD en bref:

L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'OIF, est l'outil de coopération de référence de l'Organisation en matière de développement durable. Inauguré en 1988 à Québec (Canada), l'IFDD fête trente ans d'expertise au service des États membres. L'IFDD, c'est une quarantaine de formations par an au profit de milliers de cadres francophones. C'est aussi un vaste réseau d'experts et une vingtaine de publications de pointe par an.

Pour contacter l'IFDD:

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage,
Québec(Québec) Canada G1K 4A1
www.ifdd.francophonie.org ifdd@francophonie.org
Téléphone: +1418 692-5727
Fax: +1418 692-5644

2. Mission, mandat et programmes:

L'IFDD veut contribuer à bâtir une Francophonie durable pour toutes et tous. Sa mission est de développer la coopération francophone au service de la transition énergétique et du développement durable.

À ce titre l'Institut a pour mandat de mettre en œuvre l'Objectif stratégique N°7 de la Francophonie consistant à appuyer les États et gouvernements membres pour *contribuer à la mise en œuvre du programme 2030 de développement durable et des accords multilatéraux sur l'environnement*. À ce titre, il coordonnera pour la période 2019-2022 trois programmes structurants portant respectivement sur (i) l'appui aux pays pour

qu'ils élaborent et mettent en œuvre des documents stratégiques visant l'atteinte des ODD et une transition vers l'économie verte (Programme P14), (ii) le soutien de leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies d'accès à des services énergétiques fiables, modernes et durables, pour qu'elles soient accrues aux niveaux régional, national et local (Programme P15) et enfin, (iii) le renforcement de leurs capacités afin qu'ils conduisent des transformations structurelles leur permettant de mettre en œuvre leurs engagements en faveur de l'environnement, du commerce et de l'investissement, en particulier pour le volet environnemental (Programme P16a).

3. Actions phares en développement durable:

Depuis sa création, l'institut a successivement œuvré dans le domaine de l'énergie, puis élargi à celui de l'environnement avant d'adopter le vaste champ du développement durable. Au cours de ces trente dernières années, il a constamment innové avec des actions phares en matière de développement comme celles qui suivent:

3.1. L'IFDD soutient la transformation structurelle de l'Administration publique pour l'atteinte des ODD:

Afin de contribuer à une transformation structurelle des administrations publiques et les rendre aptes à œuvrer à l'atteinte des ODD, l'IFDD a développé une initiative innovante d'accompagnement des écoles nationales d'administration (ENA), des instituts de gestion et des écoles de hautes études internationales à intégrer l'enseignement du développement durable dans leurs curricula. Quinze ENA pionnières (Bénin, Burkina Faso, Canada-Québec, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Conakry, Haïti, Madagascar, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Tchad) ont uni leurs efforts pour concevoir un syllabus à cet effet et conduire les premières expériences opérationnelles (Dakar en juillet 2011, Québec en juillet 2013, Cotonou en juin 2014, Antananarivo en novembre 2016 et Abidjan en février 2018). Cette initiative fait de la Francophonie une organisation pionnière qui œuvre à relever

le défi d'une administration publique transformée pour l'atteinte des ODD et le Programme 2030.



Abidjan (Côte d'Ivoire), février 2018: Ouverture de l'atelier de formation des directeurs d'études et des formateurs des écoles nationales d'administration

3.2. Une plateforme dédiée aux innovations des acteurs non étatiques pour des actions concrètes en faveur des ODD (www.objectif2030.org):

Développée par l'IFDD dès l'adoption des ODD, cette initiative vise à favoriser des progrès concrets en matière de développement durable par la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dédiée aux acteurs non étatiques, elle cherche à répondre à leurs besoins d'informations, et à soutenir des actions et solutions novatrices qui allient inclusion sociale, progrès économique et protection de la planète. Il s'agit ici de construire et renforcer un mouvement citoyen engagé qui traduit le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en actions et solutions exemplaires et adaptées.



Cette initiative c'est 39 projets durables dans 10 domaines, 204'175 euros récoltés en deux ans, 4'913'592 bénéficiaires dans 19 pays



Construction d'un micro barrage hydraulique villageois à Massenya (Tchad)

3.3. L'IFDD: Un précurseur de l'énergie durable pour tous:

Face au défi de l'urbanisation galopante et à la demande énergétique qu'elle engendre, l'Institut a développé une initiative de la Francophonie pour les villes durables <https://villesdurables.ifdd.francophonie.org/index.php/Projet:Accueil>, qui s'adresse aux municipalités qui désirent diffuser ou rechercher des bonnes pratiques, ou qui souhaitent être accompagnées dans une démarche méthodologique globale pour établir un plan d'action en matière de développement durable. Dans le même domaine, l'Institut accompagne huit pays de la région de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) à développer, adopter et mettre en application un code d'efficacité énergétique dans les bâtiments.



3.4. L'Initiative « Genre et Climat » de l'IFDD.

Elle contribue aux actions de l'IFDD pour soutenir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement par des projets opérationnels en faveur des femmes. Elle ambitionne de soutenir de microprojets locaux pour une meilleure résilience des femmes face aux effets négatifs des changements climatiques et contribuer ainsi à l'adoption par les pays des politiques d'adaptation appropriées aux populations vulnérables. Dans sa phase pilote, cette initiative a soutenu six projets dans cinq pays en développement (Bénin, Burundi, Congo-Brazzaville, Sénégal et Togo). (www.ifdd.francophonie.org/docs_progl7/Initiative%20_Journée_femme_8_mars_2017.pdf)



I. L'AIMF en bref:

L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) a été créée en 1979 à l'initiative des maires de Paris (France) et de Québec (Canada). De 20 villes ayant le français en partage à sa création, l'AIMF compte aujourd'hui 294 villes et associations faitières membres pour environ 130 millions d'habitants dans 51 pays.

Pour contacter l'AIMF:

9, rue des Halles, 75001, Paris, France

Téléphone +33 (1) 44 88 22 88

Fax: +33 (1) 40 39 06 62

www.aimf.asso.fr

2. Mission, mandat et programmes:

Opérateur de la Francophonie, l'AIMF a comme objectif principal d'établir la coopération et la solidarité entre ses membres dans tous les domaines de l'activité municipale. Ses champs d'intervention sont vastes et couvrent des domaines variés comme: (i) le renforcement de l'état de droit, (ii) l'éducation, (iii) la formation des cadres municipaux, (iv) l'urgence humanitaire, (v) la santé, (vi) la culture, (vii) la technique, (viii) la jeunesse ainsi que (ix) les sports et loisirs.

3. Actions phares en développement durable:

L'AIMF a quatre programmes structurants, qui, au regard de leurs objectifs, de leurs démarches et de leurs cibles sont des actions phares en développement durable qui peuvent contribuer substantiellement à la mise en œuvre des ODD. Ces programmes sont:

3.1. Un programme «Décentralisation et autonomisation des collectivités locales»:

Centré sur le renforcement institutionnel, ce programme contribue directement à l'atteinte des cibles de l'ODD 8 sur les villes et les établissements humains ainsi qu'aux cibles 13.3 pour l'adaptation aux changements climatiques, 16.6 pour mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous

les niveaux, 16.7 pour que *le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision*, 16.8 pour la participation des pays en développement dans la prise de décision des institutions au niveau mondial ainsi que toutes les cibles sur les questions structurelles de l'ODD.

3.2. Un programme «Vivre ensemble et diversité culturelle»:

Ce programme est axé sur l'inclusion sociale au niveau local. Il met l'accent sur l' élu en tant que médiateur et porteur de projets rassembleurs. Le niveau local est le lien par excellence pour identifier et prendre en charge les exclus et les marginalisés. Une telle action portée par ce programme est au cœur d'un principe cardinal du Programme 2030 qui est celui de *ne laisser personne de côté*. En prônant la diversité culturelle, ce programme contribue directement aux cibles 4.7 pour la promotion d'une culture de non-violence, 16.a pour *prévenir la violence et lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement* ainsi que d'autres cibles des ODD 8 et 11

3.3. Un programme «Services essentiels aux populations»:

Ce programme vise l'accompagnement des municipalités membres pour développer et mettre en œuvre des projets d'accès aux services essentiels comme l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, la gestion des déchets ainsi qu'une initiative pour la santé et la salubrité en ville (ISSV). Ce type de programme concourt directement à l'atteinte des cibles des ODD des secteurs concernés (ODD 3 sur la santé, l'ODD 4 sur l'éducation, l'ODD 6 sur l'eau, l'ODD 11 sur les villes et établissements humains et indirectement à plusieurs cibles d'autres ODD comme l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté, l'ODD 15 sur les écosystèmes terrestres ou l'ODD 7 sur l'énergie.

3.4. Un programme «Développement et valorisation des territoires»:

Ce programme traite trois problématiques majeures apparues dans les différents agendas internationaux adoptés en 2015, notamment le Programme 2030 et les ODD, et l'Accord de Paris sur le climat. En effet, au cours des prochaines décennies, l'humanité sera confrontée à une urbanisation galopante qui nécessitera de nouveaux aménagements de territoires pour

atténuer les effets néfastes de ce phénomène (salubrité, habitats précaires, conflits fonciers, violence urbaine, etc.). Ces nouveaux aménagements territoriaux ont pour objectif la limitation des émissions des gaz à effet de serre avec de nouveaux équipements de mobilité, de chauffage, etc., et surtout l'adaptation aux risques et catastrophes prévisibles des effets des changements

climatiques (inondations, sécheresses, ouragans, incendies, etc.). Ce programme vise également à inventer la ville du futur tout en préservant le patrimoine culturel. En faisant face à ces problématiques, ce programme est de nature à contribuer à plusieurs cibles des **ODD 8, 11, 12, 13, 14 et 15**.

4. Quelques bonnes pratiques de terrain de l'AIMF:

L'AIMF c'est quelque 8 millions d'euros par an au profit de projets opérationnels de terrain des jeunes et des femmes de l'espace francophone. Deux de ces bonnes pratiques sont à souligner:

Programme Femmes et Énergie durable au Cameroun:

<http://www.aimf.asso.fr/Le-programme-Femmes-et-energie-durable-au-Cameroun-entre-dans-sa-phase.html>

Le programme a permis l'éclairage au solaire du boulevard central et de certains carrefours stratégiques de la ville de Bangangté au Cameroun, ainsi que la construction d'une centrale solaire hybride pour améliorer l'offre électrique aux populations tout en mesurant l'efficacité énergétique des installations.

À Fokoué (Cameroun), il permettra l'installation de 40 lampadaires solaires dans les carrefours et points stratégiques ainsi que le renforcement de l'éclairage des centres de santé.

Au-delà de ces aspects d'équipements techniques, ce programme appuie des villes dirigées par des élues femmes et améliore la sécurité urbaine en éclairant les points sensibles. En équipant les centres de santé, il améliore la santé maternelle et infantile. Il contribue donc à l'atteinte des cibles des **ODD 1** (Lutte contre la pauvreté), **ODD 3** (Santé), **ODD 5** (Autonomisation des femmes), **ODD 7** (Accès à l'énergie durable pour tous), **ODD 11** (Villes et établissements humains durables) **ODD 12** (Modes de consommation et de productions responsables), et **ODD 13** (Lutte contre les changements climatiques).

Ce programme est d'un montant de 1,1 million d'euros et bénéficie à 385 000 habitants.

Projet Structuration et gestion de la filière des boues de vidange (Vientiane- Laos):

<http://www.aimf.asso.fr/Vientiane-Structuration-et-gestion-de-la-filiere-des-boues-de-vidange.html>

À l'instar de la majorité des villes des pays en développement, les systèmes d'assainissement majoritaires de la ville de Vientiane sont composés de fosses septiques individuelles. Ces ouvrages sont régulièrement curés et vidés par des entreprises privées qui se retrouvent à gérer des quantités

importantes de boues de vidage. La gestion de ces boues est généralement problématique car le plus souvent, elles sont directement versées dans la nature contaminant plusieurs espaces écologiques et, souvent, certaines sources d'eau de surface.

Ce projet vise à organiser la filière d'exploitation, en appuyant le cadre institutionnel et réglementaire, en dotant la ville d'un système d'exploitation de ces boues pour en faire un fertilisant approprié pour la foresterie et l'agriculture, et mis en vente. Le Projet fait également de la communication pour une appropriation des résultats par les différentes parties prenantes.

Ce programme permet de dépasser un problème urbain très fréquent et de le transformer en opportunité génératrice de revenus destinés directement à plusieurs ménages. En effet, si la filière est bien organisée, les boues de vidanges deviennent une matière première et donc une source de revenus pour les ménages. Ce programme peut contribuer directement des cibles des **ODD 1** sur la lutte contre la pauvreté, **ODD 2** sur la sécurité alimentaire et l'agriculture durable **ODD 3** sur la santé, **l'ODD 6** sur l'eau et l'assainissement, **l'ODD 8** sur la croissance durable, **ODD 11** sur les villes et les établissements humains, **l'ODD 13** sur les changements climatiques, **ODD 14 et 15** sur les ressources en eau et les écosystèmes terrestres.

Ce Programme est d'un montant de 1,25 million d'euros et bénéficie à 800 000 habitants.



6^e Rencontre des autorités locales des pays des grands lacs, tenue à Bujumbura les 15 et 16 novembre 2017 (AIMF)



I. L'AUF en bref:

En 1961, une quarantaine d'établissements d'enseignement supérieur ont créé une association d'universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF). Après plusieurs changements, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) créée en 1998 a remplacé l'AUPELF pour assurer une meilleure visibilité. Aujourd'hui, l'AUF compte près de 880 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres (universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique) répartis dans plus de 100 pays. Elle est présente sur les cinq continents en déployant un réseau de dix bureaux régionaux, sept antennes, sept instituts de la Francophonie et 44 campus numériques francophones.



Image archives de la création de l'AUPELF
Source: Site <https://www.auf.org>

Pour contacter l'AUF:

Pavillon Jean-Marc Léger,
3034, boulevard Edouard-Montpetit
Montréal (Québec) Canada H3T 1J7
Téléphone: +1 514 343-6630
Fax: +1 513 343-2107
Courriel: rectorat@auf.org
<https://www.auf.org/>

2. Mission, mandat et programmes:

Opérateur de la Francophonie, la principale mission de l'AUF est de *Promouvoir une francophonie universitaire solidaire engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés*. Ses mandats sont multiples et portent sur divers sujets stratégiques comme (i) la mise en relations d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur francophones, (ii) les échanges d'expériences pour susciter la coopération entre ses membres, (iii) la promotion de l'expertise francophone (iv) le soutien, la mobilité des étudiants et les jeunes chercheurs, (v) la vulgarisation et l'usage des TIC pour l'accès au savoir, (vi) la promotion de la diversité culturelle et linguistique, (vii) le renforcement de la solidarité au profit de ses membres les plus vulnérables, etc.

3. Actions phares en développement durable:

Le Programme d'action d'Addis-Abeba a mis en place un mécanisme de facilitation des technologies pour appuyer le déploiement des Objectifs de développement durable. Le programme 2030 fait du transfert des technologies et du renforcement des capacités, entre autres, des moyens de sa mise en œuvre. Pour chacun de ces domaines, la science, l'innovation et la recherche sont considérées comme étant des éléments clés. Les universités sont des pièces maîtresses, en particulier dans les pays en développement. L'institutionnalisation d'un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne ainsi que la sélection d'un groupe d'experts scientifiques pour la rédaction du Rapport développement durable du Secrétaire général des Nations Unies soulignent l'importance accordée au lien entre le développement durable et la science. Avec plus de 800 membres, l'AUF est, par conséquent, une excellente opportunité pour valoriser l'expertise des scientifiques et des universités francophones. Pour plus de détails:

https://www.auf.org/nos-actions/actions_phares/

4. Bonne pratique de l'AUF:

Un des défis majeurs du Programme 2030 est de rendre accessibles les résultats des recherches universitaires aux décideurs et aux acteurs de développement, et faire en sorte que la recherche scientifique soit en adéquation avec les besoins de développement. L'expertise

francophone est particulièrement méconnue malgré sa richesse, en particulier dans les pays en développement. À travers le réseau et en tant qu'opérateur de la Francophonie, l'AUF peut contribuer à la résolution de cette préoccupation. C'est pourquoi elle a entrepris l'initiative suivante qui est une excellente bonne pratique:

Atlas de l'expertise francophone de l'AUF:

L'Atlas de l'expertise francophone de l'AUF est le premier dispositif permettant de recenser et de valoriser l'expertise universitaire des pays francophones en particulier pour la mise en œuvre des ODD. Il se veut d'être un outil au service d'acteurs du développement par lequel ces derniers accèdent à un vivier unique d'experts et d'expertise mobilisable francophones pour la mise en œuvre de projet ou de politique de développement.

L'Atlas de l'expertise francophone de l'AUF est développé avec les acteurs universitaires soucieux des nouveaux défis, tels que ceux liés à la mise en œuvre des ODD que doivent relever les universités pour le développement global et local des sociétés. En s'appuyant sur la recherche qu'elles développent en matière de technologie de l'information, de traitement de données massives et d'innovation numériques, l'AUF coordonne ce projet sur les plans national et international. Ses équipes réparties sur le terrain sont mises à contribution pour identifier et collecter les données et s'assurer de leur mise à jour. Des partenaires techniques et financiers comme l'AFD contribuent en partie au lancement de ce projet conduit par l'AUF et ses universités membres.

L'Atlas permettra aux acteurs socio-économiques publics et privés de repérer plus facilement des collaborateurs universitaires ayant des expertises spécifiques et pouvant enrichir leurs domaines d'intervention.

À long terme, l'Atlas pourra servir d'outil d'aide à la planification et à la décision stratégique, puisque son évolution pourra aboutir à disposer de moyens pour effectuer des analyses qualitatives et quantitatives sur l'activité scientifique, dans un domaine, une zone régionale ou une période donnée (cartographie dynamique de la recherche, etc.).

L'Atlas de l'expertise est l'une des solutions grâce à laquelle l'information sur l'expertise institutionnelle circule entre ceux qui ont des expertises, ceux qui ont des besoins et ceux qui ont la capacité de valoriser les résultats de recherche, afin de mieux répondre aux grands enjeux sociétaux.

L'Atlas de l'expertise francophone fait des ODD son principal terrain d'intervention, tant aux niveaux global que local.

TV5MONDE

1. TV5 MONDE en bref:

Créé le 2 janvier 1984, TV5 Monde est une chaîne généraliste, culturelle, francophone et mondiale, dont la vocation est de promouvoir l'ensemble de la création francophone ainsi que la langue française, mais également de délivrer une information multilatérale et internationale, partout dans le monde.

En chiffre, TV5 Monde c'est 354 millions de foyers dans 198 pays qui reçoivent effectivement une ou plusieurs des 11 chaînes, avec une programmation spécifique et sous-titrée en 14 langues: allemand, anglais, arabe, chinois traditionnel et simplifié, coréen, espagnol, japonais, néerlandais, portugais, roumain, russe, vietnamien et français.



Source: <https://www.francophonie.org/TV5Monde.html>

Pour contacter TV5 Monde:

Adresse: 131, avenue de Wagram, 75017 Paris (France)

Téléphone: (33) 1 44 18 55 55

Télécopie: (33) 1 44 18 55 10

Site internet: <http://www.tv5monde.com/>

2. Missions, mandats et programmes

La principale mission de TV5 Monde est de «promouvoir la langue française et les valeurs de la Francophonie telles que la démocratie, les droits de l'homme, la liberté d'expression, le droit à l'éducation, la diversité culturelle, la solidarité, la tolérance, les droits des femmes et des enfants... Des valeurs revendiquées par les 84 états et gouvernements de la Francophonie». TV5MONDE est l'opérateur audiovisuel de la Francophonie.

Grâce au sous-titrage dans 14 langues ci-dessus, TV5 Monde est regardée bien au-delà des publics francophones et assure ainsi pleinement sa mission de vecteur de la francophonie. Ses huit réseaux continentaux sont aujourd'hui diffusés par toutes les technologies disponibles: 52 transpondeurs satellitaires, plus de 2 500 opérateurs de réseaux câblés, le MMDS et la diffusion hertzienne traditionnelle dans quelques pays d'Afrique.

3. Actions phares en développement durable

La communication occupe une dimension cruciale dans l'atteinte des objectifs de développement durable. En effet, c'est un outil de sensibilisation qui permet de toucher un large public à travers le monde en diffusant des informations qui abordent directement cette thématique. Au fil des années, TV5 Monde s'est placée comme opérateur médiatique incontournable en la matière. Plusieurs émissions ou reportages sont ainsi diffusés par cette chaîne et suscitent un grand intérêt auprès des téléspectateurs.

Parmi elles, l'émission *Coup de pouce pour la Planète* est un magazine dédié au développement durable et à l'écologie. Diffusé de façon hebdomadaire et d'une durée maximale de cinq minutes, ce programme dresse le portrait d'anonymes ou de personnalités célèbres engagés pour l'environnement en mettant en valeur leurs actions et initiatives. L'émission met ainsi en exergue les initiatives vertes entreprises par les ONG, plus globalement la société civile, et permet ainsi d'encourager toute action jugée innovante en matière de protection de l'environnement. La pertinence des reportages permet de sensibiliser le public sur des thématiques spécifiques. À ce jour, environ 44 épisodes ont été diffusés par la chaîne. C'est une action phare en développement durable.

Au-delà de cet exemple emblématique, TV5 est une «Chaîne du lien entre tous les francophones et francophiles à travers le monde». C'est une chaîne qui porte des valeurs qui sont au cœur du Programme 2030. La majorité de ses émissions sont ainsi des actions phares du développement durable.





I. L'Université Senghor d'Alexandrie en bref:

Créée en 1989 par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le Français en partage, l'Université Senghor est une institution de 3^e cycle dont la vocation est de former et de perfectionner des cadres africains et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement. Elle est un pôle d'échanges et de rencontres dans l'espace francophone en organisant des colloques, séminaires et conférences, et en collaborant notamment avec les autres opérateurs et institutions de la Francophonie.

Pour contacter l'Université:

Al Mansheyah Al Kubra, Qism El-Mansheya,
Alexandrie

Téléphone: +20 3 48 43 374

Courriel: info@usenghor-francophonie.org

2. Missions, mandat et programmes:

Opérateur direct de la Francophonie, l'Université Senghor propose, à Alexandrie et sur ses 10 autres campus en Afrique et en Europe, des masters spécialisés et des formations courtes répondant à des besoins de renforcement de compétences des cadres pour le développement de l'Afrique. Forte d'un réseau de plus de 150 professeurs et experts, venant de tout l'espace francophone ainsi que de ses collaborations avec de grandes institutions et organisations internationales, elle délivre des formations d'excellence, adaptées au contexte africain. L'Université Senghor accueille chaque deux ans, entre 160 et 200 étudiants sélectionnés sur concours parmi plus de 3000 candidats de 25 pays différents. Cent vingt d'entre eux, dont la moitié de femmes, bénéficient d'une prise en charge complète. Elle propose un Master en Développement, de type Master professionnel. Le choix du niveau Master professionnel montre l'ambition de l'Université pour délivrer un diplôme reconnu internationalement et compatible avec les différentes réformes de type «LMD». Ce Master est décliné en sept spécialités professionnelles: Management de projets, Gouvernance et management

public, Gestion de l'environnement, Gestion du patrimoine culturel, Gestion des industries culturelles, Santé internationale et Politiques nutritionnelles.

Afin de favoriser des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud pour ouvrir l'Université Senghor aux niveaux national, régional et international, plusieurs conventions ont été signées avec des universités égyptiennes, et des universités et entreprises d'Europe, d'Afrique et du Canada.

Ainsi, l'Université Senghor, université de la Francophonie, est devenue un pôle d'excellence reconnu dans l'ensemble des pays francophones.

3. Actions phares de développement durable

L'Université Senghor d'Alexandrie dispose d'un département «Environnement» qui propose deux types de master de 30 crédits chacun: La gestion des aires protégées et la gestion de l'environnement.

La première année (Master 1) est consacrée à l'acquisition des principes fondamentaux en environnement. La seconde année (Master 2) est celle de la mise en œuvre des connaissances de la spécialité au cours de laquelle les étudiants acquièrent des compétences spécifiques grâce à des cours électifs animés sur des principes de pédagogie active.

Le master sur la gestion des aires protégées donne aux acteurs et futurs acteurs du domaine, les outils nécessaires à la mise en œuvre des politiques de conservation et l'appréhension des dynamiques socio-territoriales dans les zones contiguës aux aires protégées. Cette spécialité forme des gestionnaires et des conservateurs des différents aires protégées (parcs, réserves, zones humides, etc...).

Quant au master sur la gestion de l'environnement, il s'agit de former des cadres ayant des compétences nécessaires pour aborder les grands enjeux liés aux problématiques environnementales pour un développement durable en Afrique. Ils seront ainsi outillés pour rejoindre l'administration publique, le secteur privé, les organisations internationales, etc... dans la conduite et la mise en œuvre de projets de développement à enjeux environnementaux.



I. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en bref:

L'Association internationale des parlements de langue française (AIPLF) a été créée en mai 1967 au Luxembourg.

Au Sommet de Maurice en octobre 1993, l'AIPLF devient l'Assemblée consultative de la Francophonie, statut confirmé par la Charte de la Francophonie adoptée à Hanoï en novembre 1997. Afin de se conformer à cette Charte, l'Assemblée a décidé, lors de sa Session ordinaire d'Abidjan en juillet 1998, d'adopter le nom d'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).



44^e Assemblée plénière de l'APF, Québec, Canada
(source: <http://apf.francophonie.org>)

Pour contacter l'APF:

233, bd Saint-Germain
75007 Paris (France)
Adresse postale: 126 rue de l'Université.
75355 Paris 07 SP
Téléphone: (33) 01 40 63 91 60
Télécopie: (33) 01 40 63 91 78
Courriel: <http://apf.francophonie.org>

2. Missions, mandat et programmes:

L'APF se veut de (i) représenter auprès des instances de la Francophonie les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone; (ii) promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne, plus particulièrement au sein de la communauté francophone; (iii) s'assurer que les déclarations et résolutions adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, sont mises en œuvre et exécutées par l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs dans les délais requis; (iv) favoriser la coopération et renforcer la solidarité au sein de la communauté francophone, dans le respect du droit au développement; (v) faire connaître et de promouvoir le rôle international des parlementaires.

L'APF entretient des relations régulières avec les institutions de la Francophonie et ses instances, notamment en entendant et en questionnant le/la Secrétaire général(e) de la Francophonie lors de ses Sessions. À titre consultatif, elle émet des avis à leur demande et formule, le cas échéant, des recommandations de sa propre initiative. Elle dispose de quatre commissions permanentes: (i) la commission politique; (ii) la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles; (iii) la commission des affaires parlementaires; et (iv) la commission de la coopération et du développement.

3. Actions phares en matière de DD:

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie place le développement durable au cœur de ses actions. Elle dispose d'une Commission de la coopération et du développement qui examine les questions relatives au développement humain (santé, population et pauvreté), au développement durable (environnement, énergie et agriculture) et au développement économique, sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

Au titre des actions phares de cette institution en matière de développement durable, un ensemble de résolutions a été conclu par les pays membres pour encourager l'adoption de lois en faveur de la promotion de pratiques responsables pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. La résolution la plus récente en date émane de la 44^e Assemblée

plénière de l'APF qui s'est tenue du 5 au 10 juillet 2018 à Québec, au Canada. Cette résolution porte sur l'utilisation des technologies numériques au profit d'une agriculture durable.

Des travaux de la Commission de la coopération et du développement ont ainsi souligné la vulnérabilité du secteur agricole et des personnes qui en dépendent, face aux changements climatiques. L'agriculture et la foresterie, ainsi que le changement d'affectation des terres ont été identifiés comme étant des activités responsables du cinquième des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ce phénomène met ainsi en péril la sécurité alimentaire des pays. Sur la base de ce portrait, le numérique représente une des solutions pour pallier à ce phénomène.

L'agriculture numérique offre ainsi des solutions prometteuses pour permettre d'améliorer la production agricole tout au long de la chaîne de production et de répondre aux enjeux futurs de sécurité alimentaire, de lutte contre les changements climatiques et de préservation des ressources hydriques.

V. GOUVERNANCE ET BONNES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE



V.I LES GRANDES TENDANCES DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les fiches de la gouvernance du développement durable validées par les États et Gouvernements membres permettent de témoigner de l'évolution de la Francophonie en matière de gouvernance dans chacun de ces États

Les résultats présentés ici constituent donc une synthèse des données fournies par les points focaux de développement durable dans les fiches mises à jour entre 2016 et 2017.

La gouvernance du développement durable et ses caractéristiques

La gouvernance du développement durable est *une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs, ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'action. L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables pour la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun* (IEPF, 2004)¹. Elle se manifeste dans : l'état du cadre institutionnel national, la coordination stratégique, les interactions avec les paliers infra et supra nationaux, la prise en compte des parties prenantes, le suivi et l'évaluation continue, de même que le renforcement des capacités des parties prenantes (IEPF et UQAC, 2012).

La Francophonie s'est penchée ces six dernières années sur certaines des pratiques mises en place pour apprécier l'évolution de la gouvernance du développement durable dans ses États et gouvernements membres. Elles articulent les tendances lourdes et évolutives de la gouvernance du développement durable autour de l'encadrement juridique, du cadre stratégique sur le développement durable, du type de planification sectorielle, des contributions ministérielles à la démarche de développement durable, au niveau d'appropriation de la démarche de développement durable, aux interactions avec les paliers infra et supra nationaux, à la prise en compte des parties prenantes et au mécanisme de renforcement des capacités.

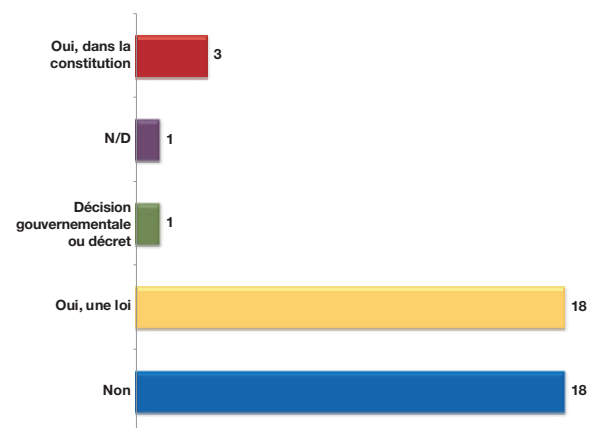
La dynamique de la gouvernance du développement durable dans l'espace francophone

Les États et gouvernements membres de la Francophonie sont, chacun en ce qui le concerne et à des degrés divers, engagés dans une démarche de gouvernance du développement durable. Ils ont mis en place les dispositifs correspondants pour son encadrement et ont enregistré des progrès significatifs au fil des ans.

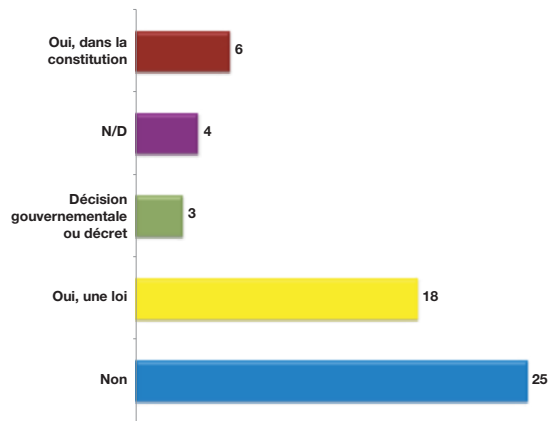
Plus de la moitié des États et gouvernements disposent d'un processus facilitateur de mise en œuvre du Programme 2030.

I. Encadrement juridique

La majorité des États et gouvernements, soit 54%, disposent d'un acte ou d'un instrument juridique (constitution et/ou loi(s), et/ou décret(s), etc.) pour encadrer leur démarche de développement durable, et dans lesquels ils définissent la marche à suivre et les responsabilités puis, précisent les mécanismes de reddition de comptes.



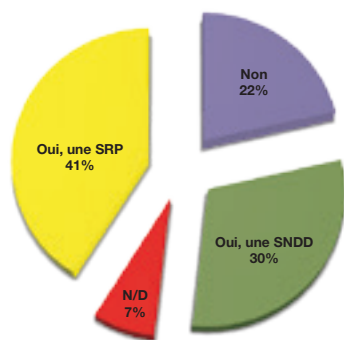
¹ Dictionnaire du développement durable, Collection Points de Repère, les publications de l'IEPF, éditions MultiMondes, 2004 (<http://www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=207>)



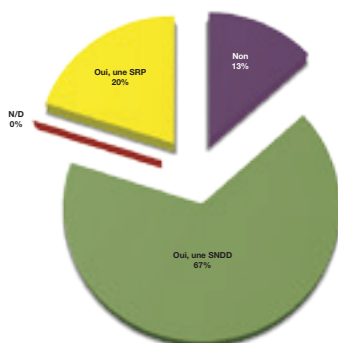
Tendances en 2018 et en 2011

2. Cadre stratégique sur le développement durable

L'adoption d'un programme national de développement durable (PNDD) est catalyseur aussi bien pour les décideurs politiques que pour l'opinion publique en vue de la promotion des réformes institutionnelles et de la modification des comportements des entreprises et des consommateurs. 87% des États disposent d'un cadre stratégique sur le DD ou un document apparenté (SRP), faisant de la majorité des États et gouvernements de la Francophonie, des pays ayant adopté une SNDD, un PNDD ou un document tenant lieu qui articulent les planifications sectorielles et les conventions auxquelles ils sont parties, contre 30% en 2011. Un crédit budgétaire pour en supporter l'opérationnalisation est accordé dans la plupart des cas.



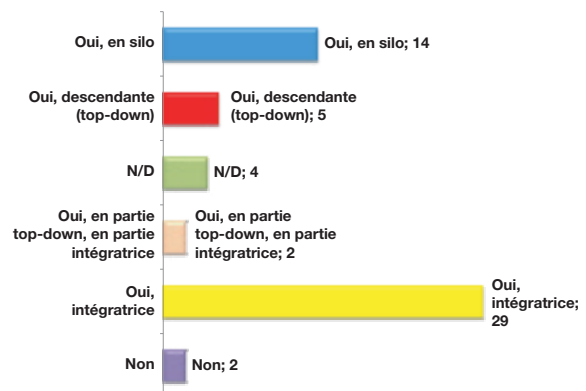
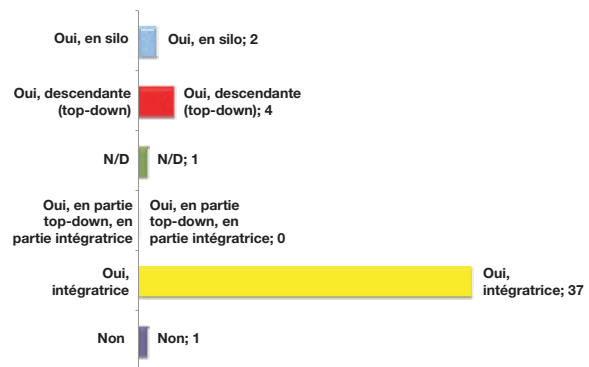
2011



2017

3. Type de planification sectorielle

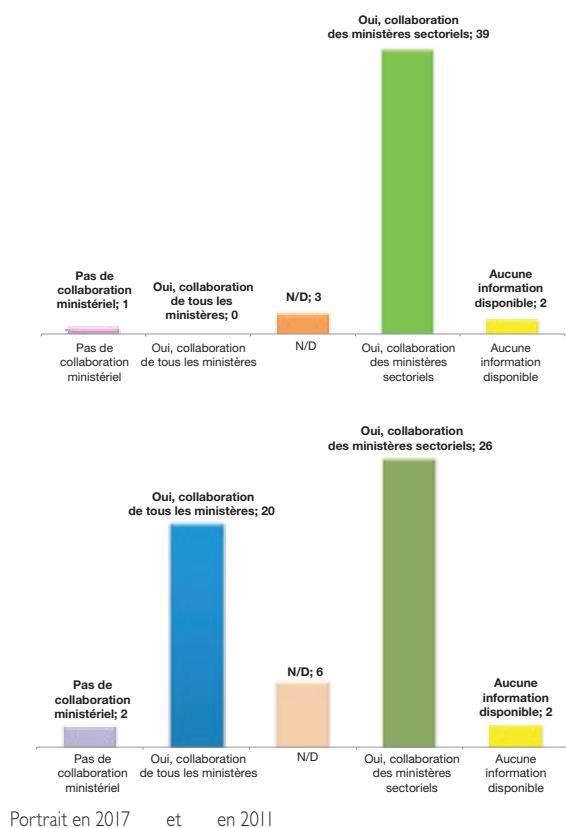
Des efforts considérables ont été consentis dans l'espace francophone pour prendre en compte dans les orientations, objectifs, ou engagements du PNDD des États et gouvernements, ou leur équivalent, les autres stratégies ou plans sectoriels déjà existantes (conventions internationales) ou d'autres plans d'actions nationales (droits de l'homme, santé, égalité des sexes, exclusion sociale, accès à l'éducation, énergie, tourisme, agriculture, etc.). Ainsi en 2017, 82% des États ont adopté une démarche intégrée de planification sectorielle contre 51% en 2011, élargissant ainsi le cercle des États et gouvernements qui ont fait évoluer leur pratique de planification de développement d'une approche de silo vers une approche plus systémique.



La planification en 2017 et en 2011

4. Contributions ministérielles de la démarche de développement durable

La contribution des différents ministères et organismes concourant à l'action d'un gouvernement est le signe d'une recherche de synergie pour l'atteinte d'un but commun. Les États et gouvernements de l'espace francophone ont pris des mesures conséquentes pour que les ministères et organismes publics contribuent à l'opérationnalisation du PNDD. Ainsi, dans 87% des pays la collaboration se fait avec les Ministères sectoriels dans la planification globale, selon les données de 2017 contre 36% en 2011.



5. Niveau d'appropriation de la démarche de développement durable

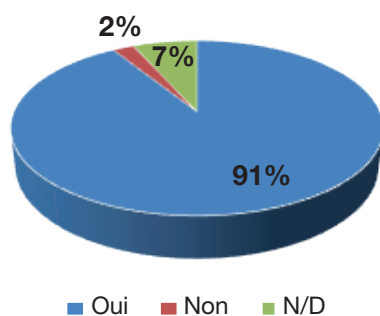
La gouvernance est située dans la plupart des pays à un niveau décisionnel très élevé avec deux modèles principaux: au niveau ministériel ou gouvernemental, puis au niveau de la magistrature (présidence, altesse), avec 9% des États et gouvernements au sommet de l'État, 44% au niveau du chef de gouvernement et 44% au niveau ministériel. On notera également que la tutelle de la coordination de la démarche de développement durable échoit au ministère ayant le développement durable parmi ses compétences au sein du gouvernement. Quant à la coordination multisectorielle, elle revient à un organisme dédié (conférence interministérielle, comité/conseil /commission fédéral(e) ou national(e), forum, groupe technique, direction générale ou département, etc.).



Localisation de la gouvernance dans l'appareil d'Etat en 2017 et en 2011

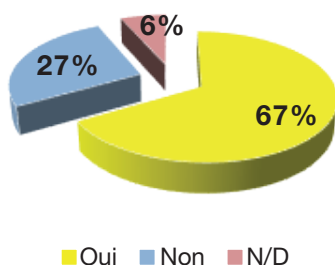
6. Mécanisme institutionnel de coordination

Plusieurs outils d'aide à la prise de décision gouvernementale sont mobilisés pour l'intégration des objectifs de développement durable (ODD): manuel de préparation, note d'instructions, grille d'analyse de développement durable et/ou de priorisation des ODD, guides, cadre de responsabilisation de gestion, plan de communication. 91 % des États disposent d'un mécanisme national de coordination du développement durable.



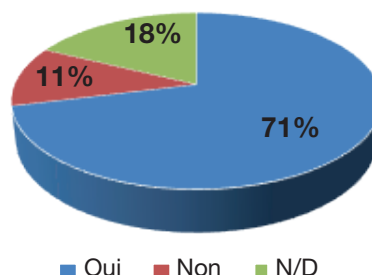
7. Processus facilitateur de mise en œuvre du Programme 2030

Plusieurs États et gouvernements ont déjà fait leur rapport volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies dans le cadre du Programme 2030, ou prévoient le faire dans une période déterminée. 67 % d'entre eux s'étant dotés d'un processus facilitant la mise en œuvre du Programme 2030 se sont appropriés les ODD au niveau national.



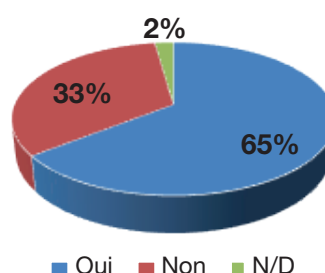
8. Mécanisme de révision des PNDD

71 % des États et gouvernements sont dotés d'un mécanisme de révision de leur cadre stratégique (PNDD ou apparenté). Le dispositif de suivi existe et est piloté au niveau approprié par un système d'indicateurs. Une révision est prévue en moyenne aux deux ans. Dans la plupart des cas, la démarche prévoit l'élaboration d'un rapport de progrès à périodicité variable selon le pays et il existe pour certains un mécanisme de reddition de compte (rapport de suivi transmis au parlement et aux citoyens, forum national).



9. Mécanisme de planification du renforcement des capacités

65 % des États et gouvernements membres ont prévu ou prévoient dans la mise à jour de leur démarche un mécanisme de planification du renforcement des capacités (développement des connaissances, octroi de moyens financiers, matériels, institutionnel) des parties prenantes dans la mise en œuvre du PNDD ou son équivalent. Il ne s'agit pas ici d'organisation d'activités éparses de formation ou de participation à des séminaires, mais d'un dispositif organisé (disponibilité de mécanismes d'évaluation des besoins en compétences disponibles et/ou complémentaires pour l'opérationnalisation des SNDD).



V.2 LES BONNES PRATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

V.2.1 L'appropriation des développement durable et des ODD

Un des principes majeurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ODD est la notion d'*appropriation*, pour que cet engagement soit celui de toutes et de tous. Cette notion a été mise en avant dès la Déclaration de Rio+20, qui recommande en son chapitre C de se rapprocher «des citoyens et des parties prenantes et en leur fournissant les informations nécessaires, selon qu'il convient, sur les trois dimensions du développement durable» afin de permettre une meilleure implication de tous dans les décisions de planification et de mise en œuvre des politiques de développement durable (Nations Unies, *L'avenir que nous voulons*, 2012, paragraphe 42).

Cette exigence a été constante lors des négociations pour l'adoption des ODD et du Programme 2030. Elle avait comme souci principal de tirer les leçons des Objectifs du Millénaire pour le développement, à qui on a notamment reproché leur élaboration et leur adoption par un groupe d'experts. Cela explique aussi la consultation de plusieurs millions de personnes pour évaluer leurs attentes vis-à-vis des ODD et du Programme 2030.

L'appropriation des principes du développement durable et des ODD est également au cœur des sessions du Forum politique de haut niveau, qui y fait une référence majeure dans le *guide d'élaboration des examens nationaux volontaires*. En effet, comme le stipule ce guide: «La sensibilisation et la diffusion des informations relatives aux ODD dans toutes les ramifications et échelons du gouvernement et auprès des parties prenantes constituent une dimension essentielle et permanente de la création d'un environnement favorable» au développement durable.

Les lois et cadres réglementaires, les cadres institutionnels et espaces de concertation, les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes, les processus participatifs inclusifs de toutes les parties prenantes, les instruments et cadres programmatiques sont autant d'outils qui peuvent favoriser l'appropriation.

Dans le cadre du présent rapport, 11 pays ont des innovations majeures en développement durable qui favorisent l'appropriation des principes du développement durable et des ODD, allant des lois et cadres législatifs, comme la Loi d'orientation sur le développement durable du Québec, à des processus programmatiques favorisant l'implication de toutes les parties prenantes, comme au Mali. Dans plusieurs de ces pays, on trouve également de bonnes pratiques, le plus souvent institutionnelles, qui créent des dynamiques d'appropriation, à l'image de la Conférence nationale annuelle sur le développement durable au Sénégal, présidée par le président de la République, ou de la promotion de l'exemplarité de l'État au Maroc. D'autres pays et acteurs non étatiques mettent en avant des outils de communication pour faire du développement durable un enjeu de chaque citoyen en vue de l'atteinte des ODD pour toutes et pour tous.



S.E.M. le premier ministre du Togo présentant le rapport national volontaire du pays.



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: L'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) prépare et coordonne la mise en œuvre de la politique fédérale dans ce domaine et met son expertise à la disposition des organisations privées et publiques. L'IFDD soutient les travaux de la Commission interdépartementale pour le développement durable qui permet une appropriation et une implication de toutes les administrations fédérales.

Paliers infranationaux: Les entités fédérées belges disposent de stratégies spécifiques en faveur d'un développement durable et des efforts sont également entrepris au niveau des communes. La Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD) réunit depuis 2012 les Ministres responsables du développement durable des différentes entités pour renforcer les coopérations entre entités fédérées, élaborer une stratégie nationale de DD et coordonner la mise en œuvre du Programme 2030 en Belgique.

Paliers supranationaux: En tant que membre de l'Union européenne, la Belgique aligne ses initiatives avec les projets européens et participe à la formulation de positions communes des États membres. L'IFDD participe également au réseau européen créé en 2002 sur les questions de développement durable, appelé European Sustainable Development Network (réseau ESDN). (www.sd-network.eu)

Organes de contrôle et de reddition de compte: Au niveau fédéral, la Commission interdépartementale pour le développement durable publie un rapport 18 mois avant la fin du plan de développement durable en cours afin de présenter un état des lieux et de permettre une évaluation indépendante et scientifique par le Bureau fédéral du Plan. Son rapport annuel fait le point sur le suivi de la mise en œuvre et présente les contributions des divers services publics fédéraux. Le rapport annuel de la CIDD est transmis à tous les membres du gouvernement, au Parlement et au Conseil fédéral du développement durable (www.developpementdurable.be)

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Une démarche participative impliquant la société civile au travers du Conseil fédéral du développement durable (CFDD) est organisée. A côté de son travail en tant qu'organe d'avis, le CFDD constitue un lieu de débat et d'élargissement de la base sociétale du développement durable. (www.frdo-cfdd.be/fr). Par ailleurs, de nombreuses politiques sont préparées en concertation avec les parties prenantes. Enfin, les administrations en charge du développement durable soutiennent de façon structurelle des plateformes de concertations entre acteurs de la société civile, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et stimulent des projets spécifiques par le biais de subventions ou l'encouragement de partenariats multipartites. (www.sdgs.be)

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notes de politiques générales: Présentées tous les ans par les Ministres au Parlement pour motiver l'adoption du budget, elles doivent expliquer quels sont les impacts potentiels des mesures du Plan fédéral de développement durable sur les dimensions économiques, sociales et environnementales. (<https://fedweb.belgium.be>)

Analyse d'impact de la réglementation (AIR): L'AIR intègre une analyse préalable des décisions sur le développement durable depuis 2014. (www.Simplification.be)

Arrêté royal portant création des cellules de développement durable: Il oblige les services publics fédéraux à intégrer des objectifs de développement durable dans leurs contrats d'administration et à les décliner dans des plans d'action de développement durable.

Intégration des ODD au niveau stratégique

Après le développement d'outils pour concrétiser le DD dans la vie quotidienne (gestion des bâtiments, cantines, marchés publics, organisation d'événements, mobilité, etc.), l'IFDD encourage aujourd'hui l'intégration des ODD dans la stratégie des organisations: système de gestion suivant les lignes directrices ISO26000, manuel pour la préparation d'un plan d'action, manuel pour l'élaboration d'un rapport de durabilité, inventaire et analyse des écarts entre les engagements politiques existants et les ODD. (www.developpementdurable.be)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Présentation du 1er rapport national volontaire de la Belgique au Forum politique de haut niveau des Nations Unies de 2017.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La SNDD, adoptée en mars 2017, a pour objectif de créer la base d'une approche cohérente des politiques en matière de développement durable en Belgique et se compose d'un texte-cadre global et des documents stratégiques des différentes entités, dont la SWDD. La CIMDD a identifié à travers la SNDD six chantiers biennaux de coopération, à savoir: (i) Sensibilisation aux ODD, (ii) Progrès, suivi & évaluation des ODD, (iii) Des marchés publics durables, (iv) Habitat et construction durables, (v) Alimentation durable, et (vi) Les instruments financiers et autres en faveur du développement durable

Autres documents stratégiques: Visant à concrétiser l'article 7bis de la Constitution belge qui prévoit que toutes les entités fédérales belges poursuivent les objectifs de développement durable, elles ont pour la plupart une stratégie de développement durable. (www.sdgs.be)

Bonne pratique

Campagnes de communication sur les ODD

L'autorité fédérale a pris plusieurs initiatives pour faciliter l'information et la mobilisation des acteurs non étatiques. La campagne vise à faire connaître le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à susciter l'engagement de tous les acteurs sociétaux. Deux grandes actions de communications, distinctes et complémentaires ont été lancées:

1. Au travers d'ambassadeurs (les «SDG Voices»), des organisations relais variées qui traduisent les ODD pour leurs publics spécifiques sont désignées par un jury d'experts. Ils expliquent, durant un an, comment ils intègrent ces objectifs dans leur propre organisation ou au travers de projets spécifiques, en veillant à ne laisser personne pour compte.

En 2017, ce réseau des «SDG Voices» se composait d'une grande chaîne de distribution nationale, d'ONG de développement, d'environnement, d'insertion sociale, d'action paysanne et d'une ville (Gand).

En 2018, le relais a été pris par un quotidien gratuit national, un acteur culturel (festival cinéma), une association de villes et communes, une fédération d'entreprises, une organisation de protection de l'environnement et une société organisatrice de voyages.

2. Au travers de l'invitation faite à tous (particuliers, entreprises, associations, etc.) à agir en faveur des ODD en inscrivant leur «initiative SDG» (ou leur action) via un formulaire spécifique publié (après contrôle) sur le site internet www.sdgs.be. La multiplicité des acteurs répondant à cet appel permet de couvrir toutes les dimensions d'un développement durable. Les initiatives «intégrées» sont encouragées par l'octroi d'un label spécifique si elles couvrent au minimum 3 des 5 «P» du Programme 2030. 166 initiatives ont été enregistrées entre octobre 2016 et mai 2018. Le choix d'un modèle de communication ouvert et coopératif, via l'alimentation du site par tout acteur désireux d'y contribuer, permet ainsi de concrétiser les ODD et d'inciter au passage à l'action.

Porteur: Institut fédéral pour le développement durable

Coordonnées: communication@ifdd.fed.be - www.sdgs.be





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La Loi fédérale sur le développement durable (LFDD), adoptée en 2008, institue le cadre juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). Le Ministère de l'environnement et du changement climatique est responsable de l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La LFDD prévoit que le Ministère de l'environnement et du changement climatique consulte et présente une stratégie pangouvernementale tous les trois ans. La stratégie actuellement en vigueur couvre la période 2016-2019. «Un comité du Conseil privé de la Reine pour le Canada, composé de membres du Conseil privé, l'un d'eux agissant comme président, assure la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie fédérale de développement durable (gouvernement du Canada, 2008).»

Le Ministère de l'environnement et du changement climatique est doté d'un Bureau du développement durable, qui est responsable de l'élaboration et du maintien de systèmes et de procédures pour faire le suivi des progrès de la mise en œuvre de la SFDD et de la préparation des rapports d'étape au moins une fois tous les trois ans, suivant le dépôt d'une Stratégie.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) émet des lignes directrices, rédigées en collaboration avec le Bureau du développement durable d'Environnement et changement climatique Canada.

Paliers infranationaux: Le gouvernement du Canada s'engage à impliquer la population canadienne dans les processus décisionnels. Il travaille en partenariat avec des gouvernements provinciaux et territoriaux et soutient de nombreuses activités.

Paliers supranationaux: Le Canada harmonise certaines de ses politiques avec les États-Unis. Le pays appuie plusieurs ententes et initiatives régionales. Le Canada travaille

aussi activement au sein de l'OCDE et des Nations Unies afin de favoriser des initiatives de collaboration.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Bureau du développement durable remet à la Ministre de l'environnement et du changement climatique un rapport sur les progrès réalisés par le gouvernement du Canada dans la mise en œuvre de la SFDD. La ministre dépose ce rapport au Parlement. En vertu de la Loi sur le vérificateur général, le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) évalue la justesse des renseignements que contient le rapport d'étape sur la SFDD relativement au progrès réalisé par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la SFDD et l'atteinte de ses objectifs. La Loi fédérale sur le développement durable prévoit que le CEDD doit examiner la version préliminaire de la SFDD et présenter ses observations sur la faisabilité d'évaluation des cibles et des stratégies de mise en œuvre qui y sont définies. Le CEDD doit également surveiller la mesure dans laquelle les ministères et organismes fédéraux ont contribué à l'atteinte des cibles et à la réalisation des objectifs.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: En vertu de la LFDD, le Conseil consultatif sur le développement durable (CCDD) est un conseil créé et présidé par la Ministre de l'environnement et du changement climatique. Le CCDD doit fournir des conseils à la ministre concernant les versions provisoires de la SFDD. Les membres sont désignés par la Ministre de l'environnement et du changement climatique et relèvent directement d'elle, comme le prescrit le paragraphe 8(1) de la LFDD. Le Conseil est composé d'un représentant de chaque province et de chaque territoire ainsi que de trois représentants de chacun des groupes suivants: les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales à vocation écologique, les organisations du milieu des affaires et des syndicats. Les représentants des grands groupes dont les femmes et les jeunes sont impliqués dans le processus de consultation.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi fédérale sur le développement durable, qui encadre la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de la SFDD.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable, qui s'assure de la vérification de l'atteinte des cibles et des objectifs de la SFDD par les organismes gouvernementaux.

L'obligation pour les ministères et organismes de se doter d'une stratégie et plan d'action ministériels pour la réalisation des objectifs de la SFDD dans leurs secteurs d'activités.

La mise en place d'une plate-forme Web pour la SFDD 2016-2019 facile à naviguer, simple pour les utilisateurs qui permet à tout citoyen de trouver rapidement de l'information d'importance et d'intérêt pour chacun et en plus, de formuler des commentaires directement sur le site.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Canada a soumis son Rapport national volontaire au FPHN en juillet 2018.

Autres documents stratégiques:

- Cadre de gestion de la Stratégie fédérale de développement durable de 2013-2016
- Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes
- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE)
- Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable
- Rapport de synthèse: Consultations publiques sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable, 2016-2019.

Coordonnées: Environnement et Changement climatique Canada
Bureau du développement durable
ec.bdd-sdo.ec@canada.ca

Site Web: <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/durabilite/strategie-federale-developpement-durable.html>



CENTRAFRIQUE



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination du Plan national de relèvement et de la consolidation de la paix, qui fait office de PNDD, est assurée par le Premier ministre. Le dispositif institutionnel de coordination multisectorielle se présente comme suit:

- Un Conseil d'orientation chargé du dialogue de haut niveau sur les orientations politiques;
- Un Comité directeur conjoint chargé de la coordination stratégique à l'échelon des portefeuilles;
- Une Coordination technique programmatique.

Paliers infranationaux: Le gouvernement centrafricain entend mettre en œuvre une démarche participative visant une réelle implication de l'ensemble des acteurs. La mise en place d'un Conseil d'orientation chargé du dialogue de haut niveau sur les orientations politiques illustre cette volonté.

Paliers supranationaux: La RCA participe aux travaux de plusieurs organismes régionaux, tels que la CEAC, la CEMAC, UA et le NEPAD. Elle est partie prenante au Programme du développement durable du Lac Tchad (PRODEBALT) et de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le gouvernement a mis en place un dispositif basé au Ministère de l'économie, du plan et de la coopération par le biais de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES), qui assure le suivi régulier et l'évaluation.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Les grands groupes, dont les femmes et les jeunes, sont pris en compte dans la démarche gouvernementale.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds national pour l'environnement (FNE), créé en vue de financer les activités en faveur de l'Environnement et du développement durable. Elle est complétée par la création de deux instruments de soutien au développement durable. Le premier est la Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD), un organe paritaire de réflexion composé des Représentants de l'État, des élus, des collectivités locales et des Organisations Non Gouvernementales. Elle a pour rôles, notamment, de contribuer à la formulation et la mise en œuvre de politiques sectorielles en rapport avec l'Environnement, l'Écologie et le Développement Durable puis, de veiller à la prise en compte des aspects environnementaux et des principes de développement durable dans les politiques, stratégies et plans d'action sectoriels. Le deuxième est l'Agence Centrafricaine de l'Environnement et du Développement Durable (ACEDD) dont la mission principale est de diriger le processus technique et scientifique qui sous-tend l'évaluation

environnementale, incluant l'établissement de normes environnementales. (<http://extwprlegsl.fao.org/docs/pdf/caf105925.pdf> - page consultée le 12.09.2018)

L'ancrage de la démarche et son appropriation au plus haut niveau par le Premier ministre;

Le renforcement de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES);

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Centrafrique prévoit présenter son Rapport national volontaire au FPHN en 2019.

Autres documents stratégiques:

- Constitution de 2016;
- Plan national de relèvement et de consolidation de la paix





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: En termes institutionnels, la Charte de l'environnement adossée le 1er mars 2005 à la Constitution et la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement stipulent que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. Un poste de Délégué interministériel au développement durable (DIDD) a été institué en 2004 sous l'autorité du Premier Ministre et chaque ministère est doté d'un Haut fonctionnaire au développement durable. La DIDD préside le Comité des HFDD ministérielles. Depuis 2008, la Déléguée interministérielle au développement durable est également cheffe du commissariat général au développement durable (CGDD), au sein du ministère de la transition écologique et solidaire. (HFDD)

Paliers infranationaux: Sur les quinze ou vingt dernières années, autour d'un millier de collectivités françaises de toutes tailles ont pu développer un programme de développement durable, souvent dénommé Agenda 21. Des réflexions et des premiers travaux ont actuellement lieu en vue de bâtir des Programmes 2030.

Paliers supranationaux: Le développement durable est un objectif de l'Union européenne depuis le traité d'Amsterdam de 1997. 2018 a vu une évolution de la gouvernance avec la création d'un groupe de travail pour assister le Conseil de l'Union (les États) dans le suivi, la mesure et la revue de la mise en œuvre des ODD par l'Union européenne dans ses dimensions internes et externes ainsi que la création d'une plateforme multi-acteurs de la société civile européenne pour conseiller la Commission.

La France est par ailleurs membre du comité de pilotage du réseau européen de développement durable (European Sustainable Development Network - ESDN) dont les

rencontres sont fondées sur les échanges entre pairs. En 2005, la France avait fait partie des premiers pays à se soumettre à un examen des pairs (Belgique, Ghana, Ile Maurice et Royaume Uni) de sa stratégie nationale de développement durable.

Organes de contrôle et de reddition de compte: La loi stipule que «le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalité, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante (...) au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut (...)». Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans la logique du «Programme 2030», sont par ailleurs cohérents avec le programme national de réforme (PNR), déclinaison nationale de la stratégie européenne «Europe 2020» en faveur d'une croissance «intelligente», soutenable et inclusive.

Implication des parties prenantes en particulier les femmes et les jeunes: En matière de participation et de dialogue social environnemental, le conseil national de la transition écologique (CNTE) est l'instance de dialogue en matière de transition écologique et de développement durable. Il est composé de 50 membres organisés en six collèges (ONG-environnement, ONG société civile, syndicats, employeurs, entreprises, parlementaires et collectivités territoriales). Le CNTE est présidé par le ministre de la transition écologique et solidaire. La déléguée interministérielle au développement durable (DIDD) et commissaire général au développement durable (CGDD) en assure la vice-présidence. Un accent fort est donné quant à l'implication des femmes et des jeunes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Au niveau multi-latéral, la France a fait partie des 22 premiers pays volontaires à une revue nationale de leur mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau afin de contribuer à la dynamique internationale de mise en œuvre des ODD et au succès du premier Forum depuis l'adoption du Programme 2030. La présidence de la COP21 lui conférait une responsabilité particulière, l'Accord de Paris et le Programme 2030 étant intimement liés. Son rapport de mise en œuvre est disponible sur le site internet de l'ONU à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10729Rapport%20ODD%20France.pdf>.

Semaine européenne du développement durable: La France avait innové dès 2003 avec la création de la semaine du développement durable. En 2015, en partenariat avec l'Allemagne et l'Autriche, elle a créé la semaine européenne du développement durable, semaine de mobilisation aux couleurs des ODD qui se déroule chaque année du 29 mai au 5 juin. www.esdw.eu

Autres documents stratégiques: La France dispose de plusieurs lois et chartes encadrant la mise en œuvre du Développement Durable. <http://www.vie-publique.fr/th/acces-thematique/environnement.html>

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES OU PRIVÉS

Outil de sensibilisation aux ODD: les escaliers aux couleurs des ODD et d'Elyx, l'ambassadeur virtuel des Nations Unies

Les escaliers menant au restaurant et à l'auditorium de la Tour Séquoia, tour qui abrite une majorité des agents du ministère de la transition écologique et solidaire, ont été habillés aux couleurs des 17 objectifs du développement durable et des «5 P» du Programme 2030 (Peuples, Prospérité, Planète, Paix et Partenariats).

Chaque jour au moment du repas, les quelque 3000 personnes qui travaillent dans les différentes directions du ministère (climat, risques, développement durable, logement, nature et biodiversité, transports, etc.) sont ainsi amenées à se familiariser avec les principes et les 17 ODD. Il leur est impossible de ne pas les voir.

Il en va de même pour toutes les personnes, y compris les invités extérieurs, qui participent aux nombreuses conférences organisées dans l'auditorium du Ministère.

Les ODD et les 5 P sont par ailleurs «humanisés» grâce au personnage Elyx, du dessinateur français Yacine Aït Kaci. Elyx et son sourire rendent chacun des ODD plus chaleureux et plus accessible pour le public, au-delà des titres ou des logos très institutionnels. Son langage est universel et touche même les enfants. Outre les Nations Unies,

dont il est le premier ambassadeur virtuel depuis 2015, Elyx accompagne la promotion des ODD de la France (dont il a habillé le premier rapport à l'ONU de 2016) et d'autres institutions internationales, telles que l'UNESCO.

Ce moyen de promotion des ODD est exemplaire par son efficacité et par sa simplicité. Grâce à ces escaliers, l'ensemble des agents du ministère, ainsi que tous les visiteurs, sont sensibilisés aux ODD, quels que soient leur rang hiérarchique et leurs domaines d'activité.

Porteur: Ministère de la Transition écologique et solidaire

Coordonnées: 246 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France. Tél: +33 1 40 81 21 22





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable est porteur de la démarche du développement durable. Une commission constituée du Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine, du Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable et du Ministère de l'économie et des finances est chargée d'élaborer le Plan national de développement durable (PNDD).

Un Comité national de pilotage, présidé par le Premier ministre, Chef du gouvernement, regroupe l'ensemble des Départements ministériels, le Parlement, les Gouverneurs de régions et/ou les Présidents de Conseils de Régions, le Conseil national de la Société civile, les syndicats, les partenaires techniques et financiers représentés par la TROIKA, et le Patronat. Le secrétariat du Comité est assuré par une Cellule nationale de coordination des ODD, créée à cet effet.

Au niveau sectoriel, cinq groupes de résultat sont mis en place; chaque groupe comprend les Départements ministériels et les acteurs de développement qui contribuent à l'atteinte des objectifs indiqués. Chaque groupe de résultat sera coordonné par un Département ministériel, Chef de file.

Enfin, l'Assemblée nationale du Mali a adopté une résolution pour le suivi des ODD et a procédé à la mise en place d'un **Comité de suivi des ODD** par la décision N°16-009/P. ANRM du 4 février 2016. (Rapport national volontaire 2018: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20200Projet_de_RNV_ODD_VFcor2_06_06_2018_Actuel.pdf, consulté le 27 août 2018).

Paliers infranationaux: Le Conseil national de l'environnement (CNE), le Conseil supérieur de l'agriculture et la Commission de priorisation des ODD sont des plateformes de partage des connaissances et des expériences à l'échelle nationale. De plus,

le dispositif de coordination pour le suivi de la mise en œuvre des ODD sera assuré par les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de Suivi des actions de développement (CROCSAD), les Comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD) et les comités communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD). (Rapport national volontaire 2018: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20200Projet_de_RNV_ODD_VFcor2_06_06_2018_Actuel.pdf, consulté le 27 août 2018.)

Paliers supranationaux: Le Mali œuvre pour la promotion et la concrétisation de l'intégration régionale et sous régionale. Le pays est membre d'une vingtaine d'organisations d'intégration et de coopération régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Organisation de mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), la Communauté des États sahélo-sahéliens (CEN-SAD), l'Agence du bassin du Fleuve Niger (ABN), le LIPTAKO-GOURMA, le Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et le G5-Sahel.

Organes de contrôle et de reddition de compte: L'Assemblée nationale du Mali a adopté une résolution pour le suivi des ODD avec la mise en place d'un Comité de suivi des ODD, par la décision N°16-009/P. ANRM du 4 février 2016.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Le gouvernement du Mali a mené une large consultation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, les universitaires, les services techniques, la société civile, les Collectivités territoriales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place par l'Assemblée nationale du Mali d'un Comité parlementaire de suivi des ODD.

Le dispositif institutionnel de suivi qui intègre les acteurs nationaux, régionaux et locaux.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Mali a présenté son Rapport national volontaire au FPHN en 2018.

Autres documents stratégiques:

- Cadre stratégique pour la Relance économique et le développement durable (CREDD 2016-2018);

- Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR 2012-2017);
- Programme d'actions du gouvernement (PAG 2013-2018);
- Plan pour la relance durable du Mali (2013-2014);
- Programme de développement accéléré des régions du Nord (PDA/RN);
- Stratégie spécifique de développement des régions du Nord.

BONNE PRATIQUE

Processus d'identification et d'opérationnalisation des cibles prioritaires des ODD

Le processus de priorisation a consisté à l'organisation de sept ateliers régionaux, pour identifier les cibles spécifiques des différentes régions, puis mettre en place un atelier national de synthèse pour dégager les cibles prioritaires nationales. L'objectif principal est de renforcer la capacité de leadership du Gouvernement dans la priorisation, l'appropriation, l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement et l'accélération de leur atteinte au Mali, en lui fournissant les concepts et les outils nécessaires dans ce domaine. L'outil utilisé au cours du processus est la « Grille de Priorisation des Cibles des Objectifs de Développement Durable » de la Francophonie.

À l'issue du processus trente une (31) « cibles urgentes » ont été identifiées lors de l'atelier national qui a regroupé toutes les sensibilités des niveaux régional et national.

Cette pratique constitue une innovation dans le pays. Le processus participatif et a été mené de la base vers le sommet. Il a permis de mieux impliquer tous les acteurs et tous se sont sentis concernés. Par ailleurs, des appuis techniques et financiers de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers et de l'État ont été assurés. Les Agences du Système des Nations Unies au Mali ont contribué au financement des différentes rencontres. L'IFDD a contribué en appui technique et financier.

La pratique a été appréciée par toutes les parties prenantes aux niveaux régional et national. Des recommandations ont été formulées pour continuer le processus au niveau des cercles et communes.

Porteur: Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)

Coordonnées: BP2357, Hamadalaye ACI2000, aedd@environnement.gov.ml; +223 20 23 10 74





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Secrétariat d'État chargé du développement durable assure la coordination multisectorielle de la mise en œuvre de la SNDD. (<http://www.environnement.gov.ma>)

Paliers infranationaux: Des Stratégies régionales de développement durable sont élaborées et des ateliers spéciaux avec des acteurs spécifiques tenus. Les instances telles que la Fondation Mohammed VI pour l'environnement et le Conseil économique, social et environnemental ont vu leurs prérogatives étendues au développement durable en 2011.

Paliers supranationaux: Le Maroc s'investit dans la coopération sud, notamment avec les pays subsahariens avec qui il partage ses expériences réussies et ses bonnes pratiques en matière de développement durable.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un rapport de performance est présenté aux deux chambres du Parlement à l'occasion de la présentation du bilan de l'année en cours et la préparation du plan d'action pour l'année suivante afin de rendre compte de l'accélération de la mise en œuvre de la SNDD et le suivi de son exécution.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Plusieurs programmes de sensibilisation sont en cours d'exécution à différents niveaux. Il n'y a pas de mécanismes spécifiques identifiés pour les jeunes et les femmes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constitution: Érection du développement durable au rang de droit constitutionnel de tous les citoyens marocains, à protéger et à défendre (article 31, Constitution). https://www.fes.org.ma/common/pdf/publications_pdf/constitution/constitution_fr.pdf

Charte de l'environnement et du développement durable: Fait du développement durable une valeur fondamentale que toutes les composantes de la société marocaine sont appelées à intégrer dans leurs activités: <http://www.environnement.gov.ma>

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Oui, en 2016 le Maroc a présenté un «Rapport concernant les premières mesures en matière de mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable» dans le cadre des examens nationaux volontaires du Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2016-2030: Élaborée conformément à la Loi-Cadre 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable et adoptée en 2018 par le gouvernement. (https://www.4c.ma/medias/synthese-sndd_fr.pdf)

Autres documents stratégiques: La SNDD est déclinée à l'échelle locale (région administrative) à travers l'élaboration de stratégies régionales de développement durable (SRDD) et la planification d'actions en vue de mobiliser les élus régionaux et locaux par les structures déconcentrées du Secrétariat d'État chargé du développement durable (Directions régionales). L'objectif recherché est de permettre aux SRDD d'être intégrées en amont à la réflexion sur les orientations du développement régional, territorial et local.

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES OU PRIVÉS

Exemplarité de l'État en matière de développement durable

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), l'État se doit de montrer l'exemple et de mettre en œuvre dans ses propres services la démarche qu'il appelle de ses vœux et qu'il recommande à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

La démarche de l'exemplarité de l'État est une démarche basée sur des objectifs qui portent sur les achats publics durables, sur l'écoresponsabilité et sur la responsabilité sociétale.

Ainsi, le premier axe stratégique de la SNDD vise à faire de l'exemplarité de l'État un levier pour la mise en œuvre du développement durable. L'État donne l'exemple dans l'économie d'énergie, le recyclage, etc. Tous les départements ministériels sont concernés par

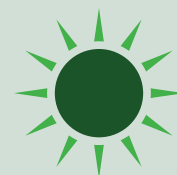
cette action. Un guide est en cours de finalisation qui va permettre de donner les bonnes pratiques à suivre en matière d'économie d'eau et de l'énergie, etc.

Tous les membres du gouvernement sont concernés par le pacte sur l'exemplarité d'État en matière du développement durable. Dans le cadre de l'exemplarité de l'État, le Secrétariat d'État chargé du développement durable a doté son siège d'une installation solaire de 230 panneaux photovoltaïques monocristallin étalés sur une surface de 400 m² d'une puissance 240 Wc par panneau. L'installation est injectée dans le réseau interne du bâtiment produisant 50000 KWh minimum par an.

Porteur: Secrétariat d'État chargé du développement durable; info@environnement.gov.ma

Coordonnées: 9 av Alaarar, Secteur 16 Hay Ryad; Maroc

Crédit photo: iStock.com, Vectormart2016





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le «National Council for Sustainable Development and Poverty Reduction», créé en 2002, dont les membres sont nommés par le Président de la République. (<https://gov.md/en/content/national-council-sustainable-development-set-moldova>)

Paliers infranationaux: Les Conseils Régionaux du Développement (CRD) et les Agences Régionales de Développement (ARD) agissent comme organes de décision dans le cadre régional. Ils sont les institutions responsables de la mise en œuvre des projets de développement au niveau régional. Ces structures servent d'intermédiaires entre les pouvoirs publics locaux et les pouvoirs publics centraux. Les Conseils Régionaux de développement ont été mis en place pour faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre, le contrôle, l'évaluation et la mise à jour des documents de planification stratégique. Cinq groupes de travail sont formés et représentent une trentaine d'Organisations non gouvernementales (ONG). (<http://www.serviciilocala.md/lib.php?l=en&idc=55>)

Paliers supranationaux: La Moldavie est membre du Conseil de l'Europe, de la Communauté européenne de l'énergie et de la Communauté des États indépendants.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un comité de pilotage est mis en place par le gouvernement pour coordonner la démarche nationale de DD. Un groupe de travail interministériel fait rapport au comité de pilotage. Le comité inter-ministériel sur la planification stratégique a pour mandat la promotion des principes de DD et de l'économie verte. (<https://gov.md/en/content/inter-ministerial-committee-strategic-planning-sets-priority-sectors-turn-account-foreign>)

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: L'actualisation et la validation de la SNDD en 2015 sont soumises à un processus participatif et inclusif regroupant l'ensemble des services technique de l'État, la société civile, le secteur privé et les populations à la base. Il n'y a pas de mécanismes spécifiques pour les femmes et les jeunes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Moldavie n'a pas soumis son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies

Autres documents stratégiques:

- Moldova 2020-National Development Strategy
- National Programme for Conservation and Enhancement of the Soils' Fertility for 2011-2020;

- National Strategy for Sustainable Development of the Agro-Industrial Sector for the years 2008-2015;
- Energy Strategy up to 2020;
- State Forestation Programme for the period 2003-2020;

BONNE PRATIQUE

Nationalisation des indicateurs des Objectifs de développement durable

La nationalisation des indicateurs ODD a été initiée par l'identification des indicateurs mondiaux pertinents pour le contexte national et la discussion de ceux-ci avec toutes les parties prenantes, suivi de l'étape de la formulation d'indicateurs nationaux supplémentaires.

Le processus d'adaptation consistait en cinq étapes majeures :

- Analyser les liens entre les ODD et les politiques nationales en vue de comprendre le niveau de corrélation entre le Programme 2030 et les priorités de la politique intérieure.
- Consulter les décideurs, les partenaires de développement, le secteur privé et les OSC sur les cibles prioritaires des ODD (quatre ateliers de consultation; environ 200 parties prenantes ministères, organismes donateurs et OSC).

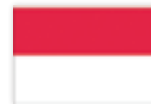
- Analyser les liens entre toutes les cibles des ODD afin d'identifier des cibles multiplicatrices, dont la mise en œuvre crée le plus grand nombre de retombées positives et, de cette manière, accélère la mise en œuvre de l'ensemble du programme 2030.
- Proposer des recommandations pour l'intégration des ODD dans la planification et l'élaboration des politiques tous les niveaux, afin de rendre opérationnel le Programme 2030.
- Définir un écosystème de données pour les ODD.

Trois exercices novateurs (MAPS, cartographie des systèmes, nationalisation des indicateurs) utilisés pour la première fois en Moldavie, avec le soutien des Nations Unies, ont aidé à prévoir l'avenir et à comprendre les risques, les lacunes et les priorités du pays dans les domaines régional et global, en construisant plusieurs scénarios de développement pour le long terme.

Porteur: Chancellerie d'État

Coordonnées: Blvd. Piata Marii Adunari Nationale no.1.





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco, le Gouvernement Princier a développé des politiques publiques qui prennent en compte, les piliers du développement durable, afin de fournir à sa population la plus haute qualité de vie possible. Les principes de développement durable sont intrinsèquement pris en compte dans la définition et l'application de la politique gouvernementale. Chaque Département ministériel, en fonction de ses compétences, est chargé de la mise en œuvre des principes le concernant. Le gouvernement est composé de cinq Départements ministériels. Le Secrétariat général du gouvernement, sous l'autorité du Ministre d'État, est chargé d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale. Un Fonds vert national a été créé en 2016. (<https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Environnement/Monaco-cite-durable>)

Paliers infranationaux: La Principauté de Monaco est un pays tiers de l'Union européenne

Paliers supranationaux: La Principauté de Monaco participe aux différents événements, tels que le Sommet de la Francophonie, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'Assemblée mondiale de la santé, la réunion ministérielle à l'occasion de la COP17, de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, etc.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un groupe de travail interministériel est chargé de ces aspects de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDD-H2030.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Le groupe de travail interministériel est chargé des aspects de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDD-H2030. Le groupe de travail interministériel fait rapport du travail qu'il effectue auprès du Conseil de gouvernement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Principauté de Monaco s'est portée volontaire pour présenter son premier rapport lors de la session 2017 du Forum politique de haut niveau. Le groupe de travail interministériel a été chargé de la rédaction de ce rapport.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La Principauté de Monaco n'a pas adopté de SNDD. Toutefois, l'ensemble des entités gouvernementales est mobilisé pour assurer une mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela constitue un axe prioritaire de l'action gouvernementale, telle que définie par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco et retranscrit dans le Plan gouvernemental d'action (document établi annuellement afin de définir les actions prioritaires du Gouvernement pour l'année à venir, validé par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et le Conseil de gouvernement).

Autres documents stratégiques:

- Publication du Livre blanc de la transition énergétique, en mars 2017
- Le Code de la mer (Loi n°1.198 du 27 mars 1998), qui se situe dans une approche globale des questions maritimes relevant d'un État côtier, telle que voulue par les instruments internationaux de protection du milieu marin ratifiés par la Principauté de Monaco
- Un Pacte national pour la transition énergétique de la Principauté de Monaco (<https://transition-energetique.gouv.mc>)



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Une Commission nationale du développement durable (CNDD) constitue le cadre de concertation et d'orientation de l'action de l'État et des différents acteurs en matière de développement durable. La coordination et l'animation de cette CNDD sont placées sous l'autorité du Ministère responsable de l'environnement qui est assisté par un Secrétariat permanent. Un dispositif stratégique de coordination et de suivi du Programme 2030, composé de plusieurs institutions et de comités de suivi des ODD, a été proposé et soumis à validation au plus haut niveau de décision. (<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3891senegal.pdf>). Par ailleurs, le Gouvernement du Sénégal a mis en place un Cadre harmonisé de Suivi et d'Évaluation des Politiques publiques (CASE) en 2015 afin d'assurer le suivi-évaluation de ses politiques publiques.

Paliers infranationaux: Au niveau des différentes régions du Sénégal, il est institué des commissions régionales de développement durable qui appuient les collectivités locales dans la mise en œuvre du développement durable. L'Acte III de la Décentralisation est le document permettant l'articulation entre les collectivités locales et les structures centralisées. L'environnement est une compétence transférée aux Collectivités locales. (<http://www.denv.gov.sn/index.php/developpement-durable/presentation>)

Paliers supranationaux: Le Sénégal est membre de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Union Africaine (UA).

Organes de contrôle et de reddition de compte: le dispositif stratégique de coordination et de suivi du Programme 2030 est composé de:

- Conseil Supérieur du développement durable (CSDD);

- Secrétariat permanent du développement durable (SPDD);
- Groupe d'experts sur le développement durable (GEDD);
- Comité d'intégration et de suivi des indicateurs de développement durable (CISIDD) avec des sous-commissions:
 - Sous-commission environnement (ODD: 13, 14 et 15)
 - Sous-commission économie et partenariat (ODD: 1, 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 17)
 - Sous-commission social (ODD: 3, 4, 5, 10, 16)
- Commissions régionales et départementales de suivi des ODD.

D'autres mécanismes de suivi sont rattachés au Ministère de l'économie des finances et du plan. Il s'agit de:

- Revue annuelle conjointe (RAC) élaborée par tous les acteurs et coordonnée par la Direction générale de la planification et des politiques économiques (DGPPE), le Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) du PSE
- le Sous-comité chargé de la coordination du renseignement des indicateurs des ODD de l'ANSD (Agence nationale de la statistique et de la démographie).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: L'actualisation et la validation de la SNDD en 2015 ont été soumises à un processus participatif et inclusif regroupant l'ensemble des services techniques de l'État, la société civile, le secteur privé et les populations à la base.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Sénégal émergent (PSE) est «le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme», en vue de «conduire le Sénégal sur la voie de l'émergence à l'horizon 2035». (www.sec.gov.sn)

La Conférence nationale sur le développement durable présidée par le Chef de l'État (voir Partie III)

L'Acte III de la décentralisation a comme objectif général l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet d'asseoir des territoires viables et compétitifs, porteurs d'un développement durable. (<http://www.decentralisation.gov.sn/%E2%80%99acte-iii-de-la-decentralisation>)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Sénégal a soumis son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en 2018.

Concertations régionales sur la définition des ODD prioritaires: Le Sénégal a réalisé dès 2015 un processus de concertation dans toutes les régions pour la priorisation des ODD.

Autres documents stratégiques: Le Sénégal a adopté plusieurs autres documents stratégiques d'orientation et de planification parmi lesquels:

- Plan national d'action pour l'environnement (PNAE);
- Plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES);
- Document de politique économique et sociale (DPES);
- Analyse environnement pays (AEP);
- Rapports sur l'État de l'environnement;
- Lettres de politique sectorielle (environnement et Ressources naturelles, agriculture, élevage, etc.);
- Plan d'action national pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD);
- Stratégie du plan national d'action pour la conservation de la biodiversité (SPNACB);
- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PANA);
- Plan national d'action sur les modes de production et de consommation durables (PAN/MPCD)

BONNE PRATIQUE

La Conférence nationale sur le développement durable (CNDD): un cadre de promotion et de bonne gouvernance du développement durable au Sénégal

Le Président de la République du Sénégal a institué l'organisation chaque année, d'une conférence nationale sur le développement durable (CNDD), qu'il préside lui-même. La CNDD constitue un cadre d'échange et de partage par excellence des différentes catégories d'acteurs nationaux (Administration, Secteur privé, Collectivités territoriales, Organisations de la société civile, Universités, Institutions de formation et de recherche, etc.) sur les questions essentielles pour la promotion et la bonne gouvernance du développement durable au Sénégal. Elle permet de passer en revue les politiques, stratégies et programmes de développement au regard des principes et fondements du développement durable ainsi que de formuler les axes d'orientation et d'articulation nécessaires pour mieux placer le pays dans la voie du développement durable.

La première édition de cette conférence en 2015 traitait le thème «Villes et Territoires durables», la deuxième édition, en 2016, avait comme

thème «Développement territorial et gouvernance verte» et la troisième édition qui a eu lieu en 2018 a porté sur le thème «Pour une exploitation durable et saine des ressources gazières et pétrolières».

La CNDD constitue ainsi un cadre participatif et inclusif pour promouvoir la bonne gouvernance du développement durable. Elle représente un «baromètre» pour le suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable Horizon 2030, axé autour des différents ODD.

Porteur: Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD);
<http://www.environnement.gov.sn/>

Coordonnées:



«Conférence nationale sur le développement durable présidée par le président de la république, Sénégal»

SAO-TOMÉ-ET-PRINCIPÉ



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Depuis la Conférence de Rio en 1992, Sao Tomé-et-Príncipe a exprimé au sommet des chefs d'État la volonté politique du pays de coopérer avec la communauté internationale pour promouvoir le développement durable. Cet engagement a été confirmé dans plusieurs plans et programmes nationaux. La Direction de la planification nationale est l'institution étatique accompagnant la mise en œuvre globale de la stratégie nationale de développement durable. Au niveau sectoriel, le suivi est également effectué à travers des structures spécifiques. Il existe des comités de coordination et de suivi pour le développement durable. Le comité interministériel a pour objectif de coordonner la mise en œuvre de la stratégie au niveau du gouvernement. (<http://www.sao-tome.st>)

Paliers infranationaux: Tous les documents de planification, sectoriels et nationaux, intègrent dans leur globalité la dimension du développement durable en tant qu'aspects fondamentaux du développement.

Paliers supranationaux: Sao Tomé-et-Príncipe est membre de plusieurs organisations internationales et régionales, telles que la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), les Pays africains de langue portugaise (PALOP), l'Union afro-américaine et

l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). L'État a le statut d'observateur auprès de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et est en train de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le comité de surveillance interministériel du PND est l'organe suprême du dispositif de surveillance du PND. Il est présidé par le Premier ministre, le chef du gouvernement ou le Ministre chargé de la coordination de l'action gouvernementale. Il est composé de tous les ministres et du gouverneur de la Banque centrale et des représentants des autorités locales, des opérateurs privés et des autorités de la société civile organisée. Le conseil de consultation de suivi du PND est présidé par le Premier ministre, le chef du gouvernement ou le ministre chargé de la planification.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Tous les acteurs sociaux à différents niveaux, local, régional et national, participent à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Il n'y a pas de données concernant des actions spécifiques pour des femmes et des jeunes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): En 2013 a été créée la stratégie d'orientation à long terme, «Sao Tomé-et-Príncipe – 2030». Ce document a été élaboré grâce à une large participation de tous les acteurs de la société. Les organes souverains des chefs de gouvernement, les autorités locales, les partis politiques, les militaires, les syndicats, les représentants des groupes religieux, de la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Sur la base de cet instrument, le gouvernement a élaboré sa transformation pour le Programme. Sao Tomé-et-Príncipe dispose d'un plan quinquennal, le Plan national de développement 2017-2021. A aussi été créé le plan d'urgence national STP-2017-2019. (http://www.undp.org/content/dam/sao_tome_and_principe/docs/Publication/undp_st_NLTPSSTP2025.pdf)

Autres documents stratégiques: Depuis la mise en place du premier plan de développement stratégique national en 1998, le pays a élaboré plusieurs autres documents-cadres institutionnels pour le développement durable, à savoir: la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2002-2010, révisée en 2005, la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté II de 2012-2016, São Tomé e Príncipe 2030 - le pays dispose de nombreux plans et stratégies nationaux, régionaux, locaux et sectoriels. (<http://www.fao.org/3/a-bp637f.pdf>)



Source: Nicolas Biron



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques du développement dénommé (DIPD) est composé du Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD), du Secrétariat technique du DSRP, des comités sectoriels (CS), du Comité État-donateurs (CED) et des comités régionaux et locaux. (<http://planification.gouv.tg/>).

Paliers infranationaux: Des sessions de comités sectoriels sont organisées par le Ministère de la planification du développement, tutelle de la coordination de la démarche du développement durable, pour faire participer les ministères composant ces comités sectoriels aux discussions et débats sur leurs outils.

Paliers supranationaux: Le Togo participe au Forum africain pour le développement durable qu'il a présidé en 2017. Le Togo est membre de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'UA. Sa stratégie nationale de développement durable (SNDD) est alignée sur la Vision 2063 de l'Union Africaine.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Placé sous la présidence du Premier ministre, le Conseil national de pilotage des politiques de développement (CNPPD) est chargé de donner les orientations nécessaires pour l'élaboration de la vision à long terme, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des ateliers de validation, des réunions de session des comités sectoriels et des suivi-évaluation participatifs sont des cadres dans lesquels parties prenantes et société civile sont invitées à faire valoir leur point de vue et intégrer leurs contributions.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Togo a présenté son rapport sur l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de développement au Forum politique de haut niveau en juillet 2016, 2017 et 2018 à New York. A la suite de l'adoption des ODD en 2015, le pays a été choisi pour faire partie des 22 pays pilotes ciblés par les Nations Unies pour la mise en œuvre des ODD.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La SNDD du Togo a été élaborée en 2011. En 2013, elle a été intégrée au document de stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi sur la période 2013-2017. Depuis le début de l'année 2018, elle fait désormais partie du Plan national de développement

(PND 2018-2022) qui a été adopté et qui a pour objectif de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

Autres documents stratégiques: La Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE), une politique économique du gouvernement à moyen terme, sur la période 2013-2017 qui a pris en compte les éléments de la SNDD; Le Plan National de développement (PND) 2018-2022, qui est la poursuite de cette stratégie pour les cinq prochaines années.

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Ensemble pour les ODD

«Ensemble pour les ODD» est une initiative de facilitation dans la mobilisation des acteurs non étatiques de développement (les associations, les collectivités territoriales, les professionnels des médias, les responsables religieux, les groupes de femmes, les jeunes, les Volontaires, les Comités de développement à la base, les élites locales) autour d'une plateforme pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

Les Organisations de la société civile (OSC) se sont mobilisées autour de la contextualisation des ODD et ont apporté leurs contributions à l'élaboration et à la validation du Plan national de développement (PND). Ce groupe ainsi constitué a organisé près de 50 ateliers et réunions dans six villes au Togo, mené des consultations internes, créé des plateformes d'échanges permanents et mené des actions de sensibilisation de plusieurs acteurs, tout ceci grâce à un financement solidaire et participatif de la part de plusieurs ONGs.

Ce travail de mobilisation a permis aussi au groupe d'élaborer un Rapport alternatif détaillant la contribution des OSC à l'effort national dans le cadre de la participation du Togo au Forum politique de haut niveau de 2017 et 2018 à New York. Le groupe d'OSC rassemble la quasi-totalité des faïtières et réseaux avec plus de 500 structures réparties sur l'ensemble du territoire.

Porteur: Jeunes volontaires pour l'environnement; secret.jve@gmail.com, yvetogo@hotmail.com

Coordonnées: M. Hombalotouna ATTEGOUA, 131, Rue Ofé Tokoin Cassablanca, Togo, attegouamarcelline@gmail.com



V.2.2 L'ÉQUILIBRE DES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès son paragraphe 3, la Déclaration de Rio+20 reconnaît «la nécessité d'intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable à tous les niveaux» ainsi que «les liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions». Au paragraphe 20 de cette même déclaration, les pays soulignent que «depuis 1992, l'intégration des trois dimensions du développement durable a progressé de manière inégale et a subi des revers, aggravés par les multiples crises financières, économiques, alimentaires et énergétiques, qui sont venues remettre en cause l'aptitude de tous les pays, en particulier des pays en développement, à réaliser le développement durable». Pour favoriser cet équilibre, les Pays Parties se sont engagés à agir aux plans institutionnel et programmatique dans un cadre intersectoriel ainsi qu'au plan du financement.

Pour opérationnaliser ces engagements, les négociateurs des ODD et du Programme 2030 se sont donnés comme ligne directrice de concilier les équilibres entre les dimensions du développement durable. Le Programme 2030 est ainsi basé sur le principe des 5 P, à savoir la prise en compte harmonieuse de la planète, de la prospérité, des populations, de la paix et du partenariat.

À cet effet, les ODD sont conçus de sorte à être à la fois universels et adaptés aux contextes nationaux. La première responsabilité de leur mise en œuvre revient au niveau national de chaque pays. De ce fait, ils forment un

tout indissociable et ne pourraient être pris séparément. Les États et toutes les catégories d'acteurs sont appelés à privilégier les actions mettant en exergue les synergies pour amoindrir les antagonismes intersectoriels et interinstitutionnels.

Dans l'espace francophone, cet enjeu est illustré par des exemples de quatre pays. Ainsi peut-on distinguer de bonnes pratiques comme celles du Cameroun ou Canada-Québec qui agissent sur l'éducation en développement durable favorisant le décroisement sectoriel, ou la bonne pratique de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la conception des politiques publiques.

La prise en compte équilibrée des dimensions du développement durable est un enjeu conceptuel majeur des prochaines années. La Francophonie, à travers son organe subsidiaire, l'IFDD, mobilise la communauté scientifique, notamment pour le développement et la diffusion d'outils d'analyse systémique de la durabilité (ASD). L'adoption de ces outils par plusieurs pays et acteurs indique la présence de l'expertise francophone sur cet enjeu central du développement durable.



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Elle est assurée par le Comité Interministériel de Suivi du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), élargi à l'ensemble des membres du Gouvernement et aux représentants du secteur privé et de la société civile, selon le cas. Sur le plan opérationnel, cette coordination est assurée par le Ministère responsable du développement durable. (www.minep.gov.cm).

Paliers infranationaux: Un plan de communication en vue d'identifier les besoins en information pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs est prévu pour renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés de la stratégie et favoriser la dissémination des informations à tous les niveaux. Mise sur pied d'un cadre de consultation et de concertation: la Commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable.

Paliers supranationaux: Le Cameroun est membre de l'Union Africaine et fait partie de regroupements régionaux comme la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un système d'information inspiré du Cadre de référence et support méthodologique minimum commun est mis en place et repose sur la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) adoptée par le gouvernement après sa validation par le Conseil National de la Statistique.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Un processus de consultation publique dynamique et ouvert est mis en place, mettant à contribution la participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement en vue d'améliorer l'accès du citoyen à l'information, par:

- le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques;
- la diffusion systématique des informations sur les actes publics;
- l'intensification des radios communautaires rurales.

PLAN JEUNESSE

La mise en place du Plan Jeunesse est une réponse adéquate et une mesure forte de l'Etat dans sa volonté d'assurer, avec une détermination nouvelle, la prise en charge de la jeunesse camerounaise dont les effets de la crise économique mondiale ont considérablement accru la vulnérabilité.

De par son caractère opérationnel, le Plan Jeunesse propose aux jeunes un ensemble de programmes spécifiques qui sont autant de stratégies et de solutions concrètes à leurs préoccupations majeures, notamment:

- l'accès à une éducation de qualité et à une formation professionnelle adéquate;
- l'accès à un emploi décent;
- la participation à la vie de la société et à la prise de décision.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notes de politiques générales: Le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement (République du Cameroun, 2009).

Diverses démarches de concrétisation du DD: Il existe une Vision du Cameroun 2035.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): Un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement a été nécessaire pour la prise de décision. L'élaboration du DSCE et de la SNDD a été sous-tendue par une série de travaux analytiques d'ampleur visant à éclairer les choix, définir les priorités et mettre en cohérence les objectifs et les moyens au rang desquels on retrouve: la révision des stratégies sectorielles, l'élaboration de la vision de développement économique à l'horizon 2035, les consultations participatives, la revue des enquêtes et études statistiques pour la période 2001 à 2008 (DSCE).

La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable comporte trois grandes dimensions: la conduite de la politique de développement, la mobilisation des

ressources et le suivi-évaluation. Au regard de son rôle central dans la coordination du Système Statistique National (SSN), l'Institut National de la Statistique (INS) est responsable de la dimension suivi-évaluation. C'est dans cette optique que la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2015-2020 a été alignée sur les ODD. La suite du processus a abouti à la production d'un rapport d'étape sur la situation de référence des indicateurs des ODD au Cameroun pour l'année 2016 ainsi que la publication d'un dépliant. Les travaux se poursuivent en 2018 avec l'évaluation du coût du reporting de ces indicateurs. L'élaboration de la situation de référence des ODD au Cameroun en 2016, vient répondre à un engagement mondial. Il permet au Gouvernement de mieux ajuster sa politique afin de réaliser la vision du Chef de l'Etat à l'horizon 2035.

Autres documents stratégiques:

- République du Cameroun. (1996). Loi No 96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.
- République du Cameroun. (2001). Rapport national du Cameroun sur l'environnement et le développement durable (Rio + 10).
- République du Cameroun. (2009). Document de stratégie pour la croissance et l'emploi.
- République du Cameroun (2016). Stratégie Nationale de Développement Durable

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Éducateurs et formateurs en éducation au développement durable (EDD)

Le projet EDUFF repose sur les actions prioritaires du programme d'action globale de l'UNESCO sur l'Éducation au développement durable (GAP).

L'objectif principal de la pratique est la formation des acteurs, membres du RAEDD sur l'EDD (Obtention du MASTER eGim, eTeacher and Global Learning Interculturel and Millenium goals – Unicusano de Rome), l'engagement des équipes Agenda 21 devenues RAEDD à la mise en œuvre du Programme post 2014 de l'UNESCO sur l'EDD, l'ancrage de l'EDD dans la formation continue des enseignants pour que son intégration dans l'apprentissage et l'enseignement soient une réalité, l'implémentation de l'EDD et ses déclinaisons à grande échelle.

Le principal résultat du projet est la vulgarisation du concept de «l'éducation au développement durable» à travers les conférences et séminaires de formation: trois sessions de formation organisées avec 33 lycées bénéficiaires, 10 établissements secondaires privés, 105 écoles primaires avec plus 1000 enseignants formés directement et plus de dix mille indirectement.

On notera également la promotion de l'éducation au changement climatique au niveau international dont le projet de bourse scolaire pour réduire les GES et le montage des projets sur le développement durable dont le projet Campus Stidirium dédié à la valorisation artisanale des déchets en milieu scolaire.

Le RAEDD participe directement à la réalisation de l'ODD 17 (partenariat mondial pour le développement), l'ODD 12 (consommation et production responsables), puis l'ODD 13 (promotion d'une éducation transformatrice au service du changement complet des mentalités, la mise en œuvre de l'accord de Paris sur les changements climatiques à travers l'éducation, la sensibilisation et l'information sur les changements climatiques).

Porteur: RAEDD, réseau africain pour l'éducation au développement durable

Coordonnées: M. Lucien Blaise KOONA, BP 8310 S/C M. KOONA LUCIEN BLAISE, koonalucienblaise@gmail.com





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La Loi sur le développement durable du Québec confie au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la responsabilité de promouvoir et de coordonner la démarche de développement durable au sein de l'Administration publique. Il est appuyé dans cette mission par le Comité Interministériel du Développement Durable (CIDD). Ce comité, qui est l'instance privilégiée de concertation en développement durable au gouvernement du Québec, a comme rôle d'assurer les échanges et la collaboration entre les ministères et organismes (MO) du gouvernement ainsi que la validation des outils et des mécanismes de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Pour réaliser sa mission de coordination, le MDDELCC s'est doté d'un Bureau de coordination du développement durable (BCDD).

Paliers infranationaux: Les tables d'accompagnement-conseil ont pour objectif de faciliter la concertation les organismes municipaux (TACOM), les entreprises privées (TACEDD), les institutions scolaires et les institutions des secteurs social et de la santé, avec les paliers infranationaux ainsi que la participation des parties prenantes des secteurs stratégiques des politiques publiques.

Paliers supranationaux: Le Québec fait partie de la fédération du Canada. À ce titre il participe au Conseil Fédéral des Ministres de l'environnement. Le Québec fait également

partie du Réseau des Gouvernements Régionaux en Développement durable. Ce Réseau a une dimension internationale (USA, Belgique, Allemagne, etc.).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un Commissaire au développement durable, agissant comme Adjoint au Vérificateur Général du Québec, évalue annuellement l'application de la Loi sur le Développement durable et établit un rapport à l'Assemblée nationale. Le rapport est public. Les recommandations du rapport ont un caractère exécutoire dans un délai déterminé. www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_developpement-durable.aspx

Implication des parties prenantes en particulier les femmes et les jeunes: Des consultations publiques parlementaires sont prévues en amont de l'adoption des stratégies et des politiques publiques notamment en développement durable. Il existe un conseil québécois du statut de la femme, organisme gouvernemental de consultation et d'études qui promeut et défend les droits et intérêts des femmes. Ce Conseil peut participer à ces consultations publiques. Le Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement, quand à lui, est une structure de contrôle citoyen sur les enjeux environnementaux des projets de développement. Il n'existe pas de mécanismes spécifiques pour les jeunes. Le gouvernement a adopté en 2017 une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi sur le Développement Durable: Adoptée en 2006, contient 16 principes non hiérarchisés pris en compte par l'administration publique afin de mieux intégrer le développement durable dans les activités: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/d-8.1.1>

Le commissaire au Développement Durable institué auprès du Vérificateur Général par la loi pour évaluer l'application de celle-ci par l'Administration publique.

Vérificateur Général du Québec: Un commissaire au Développement Durable est institué auprès du Vérificateur Général par la loi. Le Vérificateur Général établit chaque année un rapport sur l'application de la loi par les ministères et les organismes gouvernementaux. Le rapport est adressé au parlement et rendu public. Les recommandations du rapport ont un caractère exécutoire dans un délai déterminé. www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_developpement-durable.aspx

Le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE): Organisme indépendant, créé par la loi sur la qualité de l'environnement depuis 1978, dont la mission

est de faciliter le contrôle citoyen en consultant les parties prenantes sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques des projets de développement. Le BAPE émet ses avis au ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Il prend en compte notamment des 16 principes de la loi sur le développement durable dans ses analyses. www.BAPE.gouv.qc.ca

Stratégie Gouvernementale du Développement Durable (SGDD): La SGDD a 27 objectifs, 68 indicateurs pour la période 2015-2020. Elle a comme innovation l'instauration de 5 activités incontournables auxquelles tous les ministères doivent contribuer en réalisant au moins une action. Six chantiers structurants sont prévus et doivent être réalisés avant 2020. www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/inter:htm

Autres documents stratégiques: La SGDD est déclinée en plans d'actions développement durable ministériels.

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES OU PRIVÉS

Bourse de carbone Scol'ERE

La Bourse Scol'ERE est un programme d'enseignement réparti en cinq activités ludiques dans les écoles primaires. Les élèves les réalisent en 10h d'activités pédagogiques. Ils adoptent ainsi de nouvelles habitudes de vie éco responsables, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces émissions de GES évitées deviennent alors des Crédits Carbone Éducatifs (CCÉ). Un CCÉ représente une tonne d'émissions de CO₂ équivalent évité. Par la vente des CCÉ à travers la Bourse du carbone Scol'ERE, le promoteur a développé son propre mécanisme d'autofinancement.

Les citoyens, les organisations et les organisateurs d'événements sont invités à quantifier leurs émissions de GES avec le calculateur et à compenser leurs émissions de GES par l'achat des CCÉ. Un CCÉ est vendu en moyenne à 26,09 dollars canadiens. Les revenus générés sont réinvestis pour offrir le programme éducatif dans les écoles et entraîner un effet «boule de



Photo d'illustration d'une activité de la Bourse Scol'ERE à Lévis (Québec)

neige». Ainsi, entre 2010 et 2017, la Bourse du carbone Scol'ERE a été réalisée dans 340 classes d'écoles primaires provenant de six régions administratives du Québec pour 7 826 élèves et familles mobilisés. Tous les participants ont sélectionné 35 214 nouvelles habitudes de vie éco responsables qui ont permis d'éviter l'émission de 33 575 tonnes de GES.

Le projet vise des changements sociétaux profonds en mobilisant les jeunes des écoles primaires. Un tel programme contribue directement à l'opérationnalisation des ODD 4

(éducation au DD), 12 (Modes de consommation et de production responsables), 13 (lutter contre les changements climatiques) et 17 (partenariat pour la réalisation des ODD).

Porteur: Coop FA (Coopérative de solidarité); info@coopfa.com, <https://boursescolere.com/>

Contacts: M. Charles-Hugo MAZIADÉ, 1200, rue des Riveurs, Lévis, Qc, Canada, ch.maziade@coopfa.com



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique:

Le Ministère en charge de l'Environnement veille sur la mise en œuvre du processus DD et le Ministère en charge du Plan coordonne la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national. Un Comité d'Orientation et de Suivi (COS) présidé par le Premier ministre et composé par des représentants de la Primature, de l'Assemblée Nationale, de 13 Ministères, du PNUD, de la BAD, du FNUAP et de l'Union Africaine. Le CT est composé par des représentants du SNU, des départements techniques, de la Société Civile, du secteur privé, des Universités et Centres de recherche (www.mepate.gov.mg).

Paliers infranationaux: Des mécanismes de concertations multiacteurs formels existent pour assurer les échanges entre les partenaires institutionnels et la société civile. Plusieurs consultations nationales.

Paliers supranationaux: Madagascar est membre d'institutions intergouvernementales comme la Commission de l'Océan Indien (COI), COMESA, SADEC.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le suivi, l'évaluation relèvent du Ministère de l'Economie et du Plan à travers une Direction chargée du Suivi Evaluation des Programmes. Il y a d'autres directions qui s'occupent de la coopération économique avec l'extérieur; de même de l'analyse de la situation économique du pays. Des rapports spécifiques sont établis annuellement à cet effet.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Pour certains secteurs tels que l'Environnement, l'Industrie, la Culture et l'Artisanat, il existe déjà des mécanismes de concertation. Par ailleurs, à tous les travaux organisés par le Gouvernement, la société civile est toujours invitée et présente. Les femmes et les jeunes sont pris en compte.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: En 2016, le rapport volontaire de Madagascar a présenté le processus des ODD, ses résultats préliminaires et les efforts du pays dans la mise en œuvre du Programme 2030. (<https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2016/madagascar>)

Autres documents stratégiques: Le Plan National de Développement (PND) 2015-2019 considéré comme un référentiel ou une feuille de route du développement du pays.

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Valorisation des ressources naturelles au profit des populations dans et autour des nouvelles aires protégées de du Nord-Ouest de Madagascar

Le projet consiste à développer les activités de la filière miel et citron dans la communauté riveraine de l'aire protégée (AP) de Galoko Ampasindava et mettre en place un pico hydroélectrique Bemanevika..

Le projet de professionnalisation a consisté en l'amélioration de la qualité des produits et leur mise en valeur tout en assurant la recherche de débouchés et de marchés. Il a eu pour résultat une amélioration de revenus de la communauté riveraine de l'AP et l'adoption de comportements plus responsables au niveau de la communauté riveraine par rapport à la protection des forêts aux alentours.

En effet, la production du miel dépend de la qualité et de l'intégrité de l'écosystème forestier, qui constitue le principal capital naturel de la production du miel. Cette activité a pu amener à une appropriation

et à une démarche multisectorielle ayant abouti à un résultat probant du point de vue socio-économique et environnemental.

Le pico hydroélectrique a été installé grâce à un partenariat public privé à travers un projet du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts dénommé MRPA (Managed Resources Protected Areas) et une forte participation des communautés locales. Le pico améliore le bien-être de la population. La production d'énergie et d'électricité permet d'utiliser les matériels et équipements alternatifs pour la population autour de l'aire protégée.

Les activités menées dans le cadre de ce projet répondent aux l'ODD 2 (faim 0), 7 (énergie propre et d'un coût amélioré) et 15 (vie terrestre).

Porteur: Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts; fenohery.ran@mef.gov.mg

Coordonnées: Rue Toto Radola Antsahavola Antananarivo 101, [http://www.ecologie.gov.mg/Gestion des ressources des aires protégées au profit des communautés riveraines, Madagascar](http://www.ecologie.gov.mg/Gestion%20des%20ressources%20des%20aires%20protégées%20au%20profit%20des%20communautés%20riveraines%20Madagascar)



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La Direction du développement Durable de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une direction transversale située à ce titre au sein du Secrétariat général dans le Service général de coordination de plans transversaux. Ce positionnement organisationnel lui permet de coordonner des actions sur l'ensemble des administrations générales et sur l'ensemble des compétences de la Fédération. La Direction est en charge d'un nombre croissant de missions, qui peuvent être regroupées en sept axes: consommations, déchets, sensibilisation, politique d'achat et marchés publics, cadre de vie des agents, communication et acquisition d'expertise.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est doté d'un plan de développement durable interne à son administration. Ce plan doit être mis à jour dans le cadre de la préparation du nouveau contrat d'administration.

Paliers (supra)nationaux: En tant qu'entité fédérée de la Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à la Conférence interministérielle du développement durable (CIMDD), qui a pour objectif de renforcer les coopérations entre entités fédérées, d'élaborer une stratégie nationale de développement durable et de coordonner la mise en œuvre du Programme 2030 en Belgique (cf. fiche sur la Belgique). En tant que membre de l'Union européenne, la Belgique aligne ses initiatives avec les projets européens et participe à la formulation de positions communes des Etats membres.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Belgique a présenté un premier rapport national volontaire au FPHN en 2017, auquel ont contribué toutes les entités fédérées de la Belgique, y compris la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Analyse d'impact sur le développement durable: L'ensemble des notes au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles donnant lieu à une décision de celui-ci comporte un point «impact sur le développement durable».

Autres documents stratégiques: Le Contrat d'Administration, qui cadre l'action du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son administration pour le

présent exercice (2015-2019) a réservé une place importante à la thématique de la responsabilité sociétale des organisations à travers les volets suivants: mise en place d'une politique visant à améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures de la Fédération Wallonie Bruxelles,, évaluation externe de sa responsabilité sociétale (en 2011 puis en 2016), politique de marchés publics durables (objectif d'insertion systématique de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les appels d'offres et marchés publics de la Fédération).

BONNE PRATIQUE

Concevoir des politiques publiques contribuant au développement durable

Depuis 2018, l'Ecole d'administration publique propose aux fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie en charge de concevoir des politiques publiques une formation pour les aider à intégrer les principes et objectifs de développement durable dans leurs projets de politique, en dépassant leur vision sectorielle et en adoptant une réflexion plus transversale et systémique. Cette formation se donne par petit groupe (une quinzaine de personnes) en une journée durant le temps de travail des agents, sur base volontaire, sur demande de l'agent ou de sa hiérarchie.

La méthodologie et le matériel de formation, conçus par la Direction du développement durable du Service public de Wallonie, se veulent interactifs et ludiques. Ainsi, les apprenants découvrent les ODD par le biais d'un jeu et d'une grille de questions les invitant à s'interroger sur leurs projets de politiques, de manière individuelle et par groupe. La formation fait la part belle à l'intelligence collective, en s'inspirant

notamment du fonctionnement des groupes de co-développement professionnel. Les ODD et leurs cibles ne sont pas vus comme des contraintes, mais comme une piste de lancement permettant de propulser un projet en le rendant plus durable (car il est enrichi par chacun des 17 objectifs) et plus résilient (car il est susceptible d'intéresser plus de partenaires).

Les premiers participants à avoir bénéficié de cette formation confirment l'utilité de cette formation pour susciter une réflexion sur le développement durable dans leurs équipes et ont apprécié le caractère simple du jeu et les idées qui émergent grâce à l'intelligence collective. Les outils seront accessibles à tous sur internet, ce qui rend la formation reproductible à d'autres pays qui souhaitent former les fonctionnaires aux ODD.

Pour en savoir plus: Ecole d'administration publique, <http://www.eap-wb.be/> - Service public de Wallonie, Direction du développement durable, <http://developpementdurable.wallonie.be> - developpement.durable@spw.wallonie.be;



V.2.3 « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ »

Ce principe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies a été consacré comme thème de la première session ordinaire du Forum politique de haut niveau en 2016. Pour mettre en lumière la prise en compte de ce principe, les pays et les parties prenantes sont invités à souligner les actions réalisées «visant à donner la priorité aux résultats en faveur des groupes vulnérables, ainsi qu'à aller au-delà des moyennes démographiques pour déterminer leur identité, leur situation géographique ainsi que leurs besoins spécifiques. Une attention particulière devrait être accordée aux efforts visant à autonomiser les femmes et les filles». La composition du Forum politique de haut niveau comme cadre de suivi des progrès en matière de développement durable et d'atteinte des ODD illustre ce souci en favorisant la participation de toutes les catégories d'acteurs, notamment les groupements et associations des personnes vivant avec des handicaps, ou en donnant une place privilégiée à certaines catégories sociales comme les femmes et les jeunes.

Selon le *Manuel de préparation des examens nationaux volontaires*, les pays sont invités à rapporter «des actions visant à mettre fin à la pauvreté extrême, des politiques visant à réduire les inégalités, ainsi que celles destinées à éliminer les obstacles discriminatoires, notamment ceux qui sont d'ordre géographique. L'impact des inégalités multiples et qui se chevauchent, par exemple le fait d'être une femme et de vivre en zone rurale, pourrait également être envisagé».

Dans le cadre du présent rapport, environ six exemples de bonnes pratiques concourant à ce principe sont identifiés. Ces bonnes pratiques, portées pour la plupart par des acteurs non étatiques, touchent à des sujets aussi variés que l'assainissement du cadre de vie dans un quartier défavorisé de Cotonou, au Bénin, l'impôt négatif sur les revenus et les salaires des plus vulnérables à l'île Maurice, ou l'opération «Eau pour tous» au Congo.



Crédit photo : iStock.com, Rampriel

La prise en compte des plus vulnérables pour «ne laisser personne de côté» pose l'enjeu des données statistiques, notamment leur existence même ou le niveau de leur désagrégation.

Plusieurs États et gouvernements de la Francophonie sont conscients de cet enjeu, qui a également un impact majeur au niveau de la gouvernance démocratique et de la paix. C'est pourquoi des unités administratives de la Francophonie, comme la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique, y travaillent en développant des outils d'accompagnements performants et reconnus de tous. Les bonnes pratiques illustrées ci-dessous montrent l'importance que les pays et les acteurs non étatiques accordent à cet enjeu.



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation est composé de deux (02) instances: le comité d'orientation et le comité technique de pilotage. Des groupes techniques de travail sont associés au comité technique de pilotage et il est prévu un Secrétariat permanent du comité de pilotage.

(<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15901Benin.pdf> - page consultée le 30-08-2018)

Paliers infranationaux: La Commission nationale de développement durable est le cadre approprié où tous les acteurs discutent ensemble de la problématique du développement durable. Des groupes thématiques ainsi que des Comités départementaux et communaux de suivi coordonnés par les Préfets de départements et les Maires des communes sont mis en place; des ateliers d'information et de formation des acteurs nationaux de la chaîne de planification, de programmation et de suivi sont organisés. (<https://ncsds.org/index.php/85-country-profiles/87-benin>)

Paliers supranationaux: Le Bénin est membre de plusieurs institutions intergouvernementales, entre autres: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union africaine (UA).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le rapportage sera assuré par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) qui pourrait être suppléé éventuellement par le Directeur Général des Politiques de Développement (DGPD) ou le Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (ST/CSPEF). Ils ont pour mission de prendre connaissance des actions de mise en œuvre des ODD au niveau national et au niveau des ministères sectoriels. Ils ont, également, pour mission d'instruire le Comité technique de Pilotage de la prise en compte des ODD dans les stratégies et politiques sectorielles, de se faire rendre compte périodiquement de leur mise en œuvre et d'exiger un compte rendu trimestriel aux échéances de 5 avril, de 5 juillet, de 5 octobre et de 5 décembre de l'année. (<https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15901Benin.pdf> - page consultée le 30-08-2018)

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des entretiens et des consultations sont organisés à l'endroit des institutions gouvernementales (Ministères sectoriels et Organismes sous-tutelle, Laboratoires et structures de recherches, Organisations de la Société Civile et en particulier les ONG, Collectivité territoriales décentralisées et déconcentrées, etc.).

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Décret sur la gouvernance environnementale: Adopté en 2004, il approuve la charte nationale sur la gouvernance environnementale, définit les rôles et responsabilités de l'État, des communes et de la société civile en matière de participation et d'obligation de respect de l'inclusion dans la mise en œuvre et le suivi des projets sur toute l'étendue du territoire. Il recommande l'institution de cadres de concertation pour l'assurance des rôles et responsabilités de chaque acteur. (<http://permisdeconstruire.bj/informations/textes-officiels-conventions-internationales/textes-officiels>)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Bénin s'est soumis à l'examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, où il a présenté en 2017 et en 2018 son rapport sur le processus de mise en œuvre des ODD.

Stratégie nationale de développement durable (SNDD): Le Bénin rédige son Plan national de développement 2018-2025 arrimé à la vision Bénin Alafia 2025. Son document d'opérationnalisation est intitulé Programme de croissance pour le développement durable (PC2D), un cadre de partenariat et d'échanges avec les partenaires sur les objectifs de croissance économique, qui vise à opérationnaliser le PND sur le prochain quadriennal et enfin, la nouvelle Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). (<http://habitat3.org/wp-content/uploads/National-Report-Africa-Benin-French.pdf>)

Autres documents stratégiques: Le PND 2018-2025 du Bénin renforce et complète le programme d'action du gouvernement PAG 2016 – 2021, et repose prioritairement sur les ressources nationales. Il sera appuyé par le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D), qui servira de cadre d'exécution et qui sera révisé chaque quatre (4) ans.

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Écocitoyenneté et développement durable à la base (quartier Dota)

L'écocitoyenneté et le développement durable au quartier Dota vise à implanter à la base les pratiques de bonne santé, d'égalité entre les sexes, d'énergie propre à un coût abordable, de travail décent pour une croissance économique, d'assainissement et d'eau propre, de lutte contre la pauvreté, de paix et de justice, de lutte contre les changements climatiques et de mise en place de communautés durables.

Il s'agit ici de transformer un des quartiers les insalubres de Cotonou en un quartier assaini. Un quartier où l'autorité locale est connue, respectée, maîtrise son territoire, dispose d'un plan d'aménagement. Un quartier où les habitants sont également pris en charge par une mutuelle locale qui gère les soins, où les entreprises et les commerces sont réunis par secteur d'activités, où les rues sont nommées, où les campagnes de salubrité sont hebdomadaires et les rues tenues propres. Un quartier où les ordures sont collectées à la source suivant le modèle de tri sélectif et où existe un service de collecte avec un tricycle alimenté au solaire. Il s'agit aussi d'un quartier où des arbres ont été plantés le long des artères et dans les rues, où les femmes sont

mobilisées en groupe pour défendre leurs droits et où le changement de paradigme permet une croissance économique du quartier dans le respect de l'environnement. Des lampadaires solaires sont installés pour sécuriser la zone et permettre des activités de nuit. Toutes les couches de la population sont impliquées dans ce partenariat durable.

L'objectif général du projet est d'emmener les habitants à adopter un nouveau mode de vie plus respectueux de la nature, à évoluer dans un cadre plus salubre, plus sécurisé et à adopter des gestes éco citoyens. L'aménagement du quartier doit permettre la dynamisation des activités économiques et touristiques.

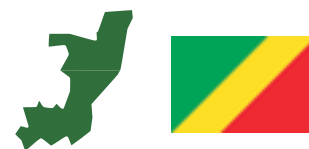
Ce projet du quartier Dota constitue un modèle exemplaire de développement à la base. En effet, il a été conçu avec les populations, les autorités locales et ABED ONG. L'implication des élus aux côtés des populations dans l'exécution du projet a permis une adhésion massive et un engagement pour sa réussite.

Structure: ABED ONG; info@ong-abad.org

Nom du Porteur et contact: M. Stéphane ZINZINDOHOUE, BP 208 Bohicon, Bénin. stefzinzin@gmail.com

Place de l'Étoile rouge de Cotonou, Bénin.





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La Commission nationale du développement durable (CNDD) est constituée des représentants de haut niveau (Conseillers ou Directeurs généraux) des administrations publiques, des représentants du secteur privé et des Organisations de la société civile. La CNDD est à ce jour la seule institution nationale multisectorielle en mesure de traiter des questions de développement durable. (www.tourisme-environnement.gouv.cg)

Paliers infranationaux: Des Commissions départementales du développement durable sont prévues au niveau local comme une déclinaison de la CNDD. Elles contribueront, entre autres, à alimenter le rapport national sur le développement durable.

Paliers supranationaux: Le Congo est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Les rapports périodiques sont élaborés par les Ministères en charge du plan et du développement durable sur une base annuelle et sont transmis au Premier Ministre Chef du Gouvernement. La Cour des Comptes produit un rapport sur la reddition des comptes internes et externes du pays.

Implication des parties prenantes: Toutes les parties prenantes, notamment les femmes et les jeunes sont pris en compte dans toute décision relative à la démarche de développement durable.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi sur le développement durable: Une Loi-cadre sur le développement durable est en cours d'élaboration.

Politique de développement durable: Le Congo s'est doté d'un document de politique de développement durable comme outil d'orientation lui permettant de promouvoir un développement harmonieux basé sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles et la prise en compte des dimensions environnementales et sociales dans les plans et politiques économiques. (<http://adiac-congo.com/content/developpement-durable-le-congo-peaufine-sa-politique-et-sa-strategie-35594>)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Congo n'a pas encore présenté son examen volontaire au Forum politique de haut-niveau des Nations Unies.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La SNDD repose sur les stratégies et plans existants, en conservant les éléments qui s'inscrivent dans la vision et les engagements internationaux auxquels le pays a souscrit en matière de développement durable. Elle a comme innovation majeure l'instauration d'une revue des parlementaires réalisée par les membres d'une commission parlementaire mixte, responsable devant le Sénat et Assemblée nationale. (<https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2016/Aug/National%20strategy%20on%20sustainable%20development.pdf>)

Autres documents stratégiques: Le Plan national de développement (PND), élaboré de manière participative et inclusive pour cinq ans, s'est basé sur des groupes thématiques sectoriels mis en place à cette fin.

BONNE PRATIQUE

Opération «eau pour tous»

L'«eau pour tous» est un projet innovant qui allie utilisation de l'énergie solaire, captage et conservation de l'eau à usage de consommation porté par le gouvernement congolais.

L'objectif principal est la mise en place de points d'eau à partir de forage reliés à une pompe solaire qui alimente trois cuves de 3000 litres chacune, contenant un dispositif de traitement d'eau et de six robinets.

Le projet «eau pour tous» vise à favoriser l'accès à l'eau potable aux communautés locales et populations autochtones dans les villages. À ce jour, 2800 points d'eau de ce type ont été réalisés sur une prévision de 4000 dans tout le pays.

Financé principalement par les ressources du pays à hauteur de 193 milliards de FCFA (294 226 603,262 EUR) et réalisé par la société brésilienne Asperbras, le projet contribue à l'opérationnalisation des ODD 3 (bonne santé et bien-être), 6 (eau potable et assainissement) et 9 (industrie, innovation et infrastructure) par l'amélioration des condi-

tions de vie des populations en rapprochant les points d'eau de leurs utilisateurs et en éliminant la propagation des maladies liées à l'eau.

Porteur: Ministère du tourisme et de l'environnement; secretariatministre@ministere-tourisme-gouv.gouv.cg

Coordonnées | le étage, Brazzaville, Congo, <http://adiac-congo.com/content/de-leau-pour-tous>





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'environnement (MHUE) assure la tutelle de la démarche djiboutienne de développement durable.

La Commission nationale pour le développement durable (CNDD), chargée de définir les axes de la politique globale et cohérente en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agenda 21 et du plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable, en assure la coordination. Sa présidence est assurée par le Premier ministre.

La CNDD est assistée par un Comité technique pour le développement durable (CTDD) présidé par le Ministre chargé de l'environnement et dédié à l'étude des projets, leur sélection, leur suivi et leur évaluation. (www.environnement.dj)

Paliers infranationaux: Des structures sont mises en place pour favoriser le partage des connaissances et des expériences à l'échelle nationale comme les comités nationaux de pilotage et les comités ministériels de suivi.

Paliers supranationaux: La République de Djibouti participe aux regroupements régionaux tels que le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des comités de concertation Gouvernement-Société civile sont institués et plusieurs séries de concertations sont organisées.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan national d'action pour l'environnement (PANE): Le PANE s'appuie sur une vision stratégique qui reconnaît le rôle essentiel du développement durable afin:

1. d'atténuer les contraintes physiques naturelles issues de la faiblesse des ressources en eau, sols et végétation,
2. d'interrompre le cercle vicieux pauvreté-nuisances environnementales,
3. de fournir les leviers nécessaires à l'auto-alimentation du processus du PANE.

Autres documents stratégiques:

- La Stratégie de la croissance accélérée et de la promotion de l'emploi-SCAPE 2015-2019;
- Le document de Stratégie et Plan d'Action National en Faveur de la Biodiversité (SPANB) 2017
- Stratégie Nationale sur le Changement Climatique 2017
- La Stratégie de la Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi-SCAPE 2015-2019
- Vision de Djibouti 2035

BONNE PRATIQUE

Soutien à l'adaptation au changement climatique des communautés rurales en régions montagneuses de Djibouti

Le projet vise l'accompagnement un total de 206 000 personnes vulnérables identifiées dans Djibouti comme touchées par la sécheresse et ses impacts socio-économiques associés ainsi que 120 000 agriculteurs et éleveurs (15% de la population du pays) considérés comme souffrant d'insécurité alimentaire et nécessitant la distribution de nourriture.

L'objectif général du projet est de réduire les vulnérabilités liées au climat rencontré par les habitants des régions montagneuses de Djibouti par le renforcement des institutions, la gestion intelligente de l'eau et l'investissement climatique ciblé. Le projet vise dans la durabilité de ses actions à permettre:

1. La réduction de la vulnérabilité au changement climatique pour les communautés vulnérables des deux régions montagneuses du projet (Adailou et Assamo)
2. Le Renforcement des capacités institutionnelles pour la coordination, la planification au changement climatique et mise en place d'un mécanisme de financement
3. la réalisation et la réhabilitation des ouvrages pour la mobilisation et le stockage de l'eau (trois micro-barrages, 20 citernes impluviums, 16 seuils semi-souterrains, 11 galeries drainantes, le renforcement des côtés de wadi, des périmètres de wadi avec gabion, le renforcement de 10 puits et la construction de trois mares artificielles)
4. la création et la formation de trois comités de bassins versants, des comités de gestion des points d'eau sur le fonctionnement durable et les techniques d'entretien des puits
5. le développement du pastoralisme et de l'agropastoralisme par la création de périmètres agropastoraux, le renforcement des périmètres existants à l'aide d'équipements solaires, la mise en défens, la création de deux pastorétums

6. l'aménagement antiérosif, la régénération des parcours, la replantation et le reboisement
7. la régénération assistée des ligneux et des herbacées sur 150 ha
8. la diversification des moyens de subsistance par la mise en place de pépinières de 10 ha, la réhabilitation et la construction de points de vente, la formation pour la production artisanale, le développement des équipes de production artisanale de gabion locales, y compris la formation sur les techniques de tissage
9. l'introduction de l'arboriculture fruitière, à l'apiculture, à l'apiculture

Porteur: Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement

Contact: www.environnement.dj; Zone industrielle; bp: 2091;





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Conseil National du Développement Durable (CNDD) est l'organe chargé de définir et d'orienter la politique nationale de développement durable. Placée sous l'autorité du CNDD, l'Autorité nationale du développement durable (ANDD), organisme de gestion, est une institution administrative indépendante. Créée par décret N° 0152/PR/MEPPDD du 10 mai 2017, elle assiste le gouvernement dans la mise en œuvre des projets et programmes dans son domaine de compétence. (<http://www.gaboneconomie.net/ge/index.php/agriculture/item/3040-developpement-durable-un-organisme-de-gestion-et-un-conseil-national-en-crees-au-gabon>)

Paliers supranationaux: Le Gabon participe à des initiatives régionales d'appropriation des ODD et autres principes du développement durable dans le cadre de la

Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union africaine (UA). (www.ceeac-eccas.org; <https://www.cemac.int>)

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Conseil national du développement durable approuve le rapport annuel sur l'état des patrimoines de développement durable et la mise en œuvre des projets de développement durable.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Dans les processus décisionnels relatifs à l'opérationnalisation du développement durable et à l'appropriation des ODD, sont souvent mis à contribution, l'administration publique, le secteur privé et la société civile y compris les collectivités locales, les populations autochtones et les partenaires au développement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi d'orientation du développement durable: Adoptée en 2014, elle fixe les principes fondamentaux du développement durable, les orientations générales, les principes, les objectifs généraux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques et de la société civile pour assurer un développement durable au Gabon, axé sur le bien-être des générations actuelles et futures (article 1^{er}) (<http://www.brainforest-gabon.org/panel/docfichiers/fichiers/84-loi-portant-orientation-du-developpement.pdf>)

Conseil national du développement durable: Créé par décret en 2017, le Conseil national du développement durable (CNDD) coordonne les activités gouvernementales en matière d'environnement et de développement durable. Il est chargé de définir les objectifs généraux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des

opérateurs économiques et de la société civile en vue d'assurer le développement durable au Gabon. (<http://www.gaboneconomie.net/ge/index.php/agriculture/item/3040-developpement-durable-un-organisme-de-gestion-et-un-conseil-national-en-crees-au-gabon>)

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): Le Gabon dispose d'une SNDD. (<http://www.brainforest-gabon.org>)

Autres documents stratégiques: Le Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) 2010-2025 s'appuie sur les fondations dites de développement durable, de la gouvernance, du capital humain et des infrastructures. Sa mise en œuvre prend en compte l'Accord de Paris, le PDD-H2030 et le Programme 2063 de l'Union africaine.

BONNE PRATIQUE

Réforme du système de santé au Gabon

La réforme du système de santé au Gabon est destinée à toute la population notamment les plus vulnérables avec les trois axes développés dans le programme de formation, comme la réforme de la gouvernance de la santé, la réforme du financement de la santé et l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins par la modernisation des infrastructures, et le développement des ressources humaines.

La dimension sociale est la plus importante dans cette initiative: elle vise à répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles et collectives, aux besoins de santé et bien-être, aux besoins de qualité de vie. La participation, la démocratie, la transparence, ainsi que l'efficacité des institutions font partie des priorités transversales du programme.

Dans les faits majeurs de cette réforme, on cite la gratuité des accouchements, des césariennes et des soins néonataux dans toutes les structures sanitaires publiques du Gabon. Cela permet au pays de renforcer l'équité dans l'accès aux soins en contribuant de manière considérable à la protection des populations contre les risques financiers. À cela s'ajoute le régime d'assurance maladie obligatoire qui couvre plus de 75% de la population dont 55% sont économiquement faibles.

Le régime se traduit par un mécanisme qui permet que les personnes démunies et leurs ayants droits qui ne cotisent pas, puissent bénéficier

des mêmes prestations que les autres assurés qui s'acquittent régulièrement de ce devoir. Cette réforme a pu se faire que grâce à la réforme institutionnelle du ministère de la santé et de la famille et aussi l'intégration de la prise en charge de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) à 100% des dialyses et des cancers et à 90% de toutes les affectations de longue durée comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et la drépanocytose.

Ce cas est considéré comme exemple en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD et l'opérationnalisation du développement durable. Il intègre quatre dimensions du développement durable: santé, social, économique, éthique et gouvernance.

Les moyens engagés par le gouvernement gabonais pour mettre en place cette réforme du système ont été la contribution significative des différents acteurs du secteur de la santé et connexes ainsi que les parties prenantes que sont les organismes des systèmes des Nations Unies qui exercent dans le domaine de la santé humaine et de l'environnement (OMS, PNUD, UN Environnement, etc.).

Porteur: Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN);

Coordonnées: BP. 3903 Libreville, Gabon 5e étage Immeuble du Ministère des eaux et forêts,





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Cadre de concertation et de coordination (CCC) entre le Gouvernement, les PTF, et le secteur privé est l'organe de pilotage du Plan national de développement économique et social (PNDES), considéré comme l'équivalent du programme national de développement durable. Il est chargé d'organiser le suivi et l'évaluation des actions du développement conformément aux principes directeurs du PNDES, d'instaurer un dialogue permanent avec les différentes parties prenantes autour des résultats du PNDES, d'animer le mécanisme de revues du PNDES et de coordonner la mise en œuvre des recommandations qui en résultent. (<https://groupe-consultatif-guinee.com/pndes-content/uploads/2017/11/Vision-Guinee-2040-1.pdf>)

Paliers infranationaux: Le CCC réunit des groupes thématiques en vue de transmettre et de partager des informations, non seulement sur les progrès réalisés et les leçons apprises, mais aussi sur la bonne directive pour l'atteinte des résultats escomptés. (<http://www.gouvernement.gov.gn/index.php/action-du-gouvernement/463-meef-le-reseau-national-de-la-societe-civile-pour-l-environnement-et-le-developpement-durable-recu-par-la-ministre>)

Paliers supranationaux: La Guinée est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine (UA) et du Nouveau partenariat africain pour le développement (NEPAD). Elle participe à toutes les rencontres d'échanges pour le développement et elle prend part à des forums internationaux, souvent organisés par ses partenaires au développement.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Ministère du plan et de la Coopération internationale est l'organe technique gouvernemental chargé de la conception, de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du PNDES 2016-2020. Il existe un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation (DISE). Basés sur les principes, les organes du DISE sont: (i) le Cadre de concertation et de coordination entre le gouvernement et les partenaires au développement (CCC); (ii) le Comité technique de suivi (CTS) composé des structures compétentes de l'administration économique et financière (ministères en charge du plan, de l'économie, des finances et du budget); (iii) les Groupes thématiques de dialogue (GTD); (iv) les BSD des ministères, et (v) les Cellules régionales/préfecturales de suivi et d'évaluation (CRSE/CPSE).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation (DISE) a pour objectif de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES, conformément aux principes directeurs du Plan. La Société civile, partie prenante capitale du processus d'élaboration du PNDES, va continuer de jouer un rôle de veille dans la mise en œuvre du PNDES. Elle est membre du CCC. Une attention particulière est donnée aux femmes et aux jeunes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Guinée a validé son rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD en mai 2018 et l'a présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet de la même année. (<http://gouvernement.gov.gn/index.php/action-du-gouvernement/3104-mpci-validation-du-rapport-national-volontaire-de-la-guinee-sur-la-mise-en-oeuvre-des-odd-pour-l-annee-2018>; <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=933&menu=3170>)

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La Guinée dispose d'un Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Le PNDES

est considéré comme l'équivalent d'un PNDD, par ce qu'il prend en compte les préoccupations du PNDD.

Autres documents stratégiques:

- la Loi fondamentale du 7 mai 2010
- arrêté A/2015/196 du 10 février 2015 du Premier ministre
- décret n°/2015/044/PRG/SGG du 27 mars 2015

BONNE PRATIQUE

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Les femmes représentent 52% de la population guinéenne. En milieu rural, elles jouent un rôle majeur dans l'économie agricole. Leur contribution demeure plus importante (80%) que celle des hommes. Elles représentent aussi 53,3% de la main d'œuvre agricole contre 46,7% pour la population masculine, et parmi elles, 78% sont des aides agricoles non rémunérés.

Ainsi, pour renforcer leurs moyens d'actions, de nombreuses femmes adhèrent à des organisations paysannes (groupements, coopératives, associations).

Les femmes sont au cœur des activités économiques: elles ont plus de temps de travail que les hommes et elles contribuent mieux aux revenus du ménage. Cependant, elles continuent d'être reléguées au second plan et subissent des violations de toutes sortes. C'est dans ce cadre que le gouvernement a mis en place des mesures visant à les rendre autonomes et à mettre fin aux violences qu'elles subissent

quotidiennement. Des actions concrètes ont été mis en place: (i) le quota de 30% de femmes sur les listes électorales, (ii) 60% de femmes dans des postes administratifs des échelles hiérarchiques A et B, (iii) la création du Conseil national consultatif comme cadre de concertation et de validation de données en matière d'indice de développement des inégalités entre les sexes en Afrique, (iv) l'application effective des lois et règlements, (v) les subventions de l'État et l'assistance des PTF. Ainsi, dans le domaine social, les femmes et les hommes sont traités de façon équitable (IDISA, 2016) et bénéficient presque à part égale de l'accès au crédit commercial et au micro crédit. Le taux de femmes cheffes d'entreprises a significativement augmenté aujourd'hui de même que l'effectif des femmes fonctionnaires (26 000 en 2012 à 30 011 en 2016). Par ailleurs, les demandes d'emploi des femmes ont aussi augmenté de 2 181 en 2015 à 2 577 en 2016 (Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi).

Porteur: Ministère du plan république de Guinée (Bd. du Commerce - Almamy Kaloum-BP 1210 Conakry - Guinée)



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Comité directeur au sein du Département des politiques stratégiques et de la planification (DPPS) coordonne et supervise la mise en œuvre des ODD et assure la synergie de ceux-ci avec le cadre de Sendai. Le DPPS a été créé en 2016 et agit sous le Bureau du Premier ministre. Il coordonne également la planification nationale du développement durable, la Vision 2030. (https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/2014-2018_-_Maurice_-_Document_de_strategie_pays.pdf)

Paliers infranationaux: Un Département des Politiques Stratégiques et de la Planification (DPPS) sous le Bureau du Premiers Ministre a été créé en 2016 et dirige la préparation de la Vision 2030 pour la planification nationale du développement durable. Vision 2030 disposera d'un cadre de suivi pour la présentation de rapports et l'évaluation qui sera effectué par le DPPS.

Paliers supranationaux: Maurice est membre d'institutions intergouvernementales comme la Commission de l'Océan Indien (COI), COMESA, SADEC

Organes de contrôle et de reddition de compte: La mise en place d'un Comité de suivi par le DPPS est prévue pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la Vision 2030.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des actions spécifiques sont prévues.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Maurice prévoit de présenter l'examen national volontaire en 2019 au Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

Vision 2030: La Vision 2030 comprend des plans d'action relatifs à la politique d'accès aérienne, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et le développement durable par l'innovation. (<https://www.foreignaffairs.com/country-focus/mauritius-vision-2030>)

Autres documents stratégiques:

- Cadre national d'adaptation aux changements climatiques pour la République de Maurice. En ligne pdf: http://environment.govmu.org/English/Climate_Change/Pages/CCIC.aspx.
- Les contributions nationales déterminées de Maurice. En ligne pdf: http://environment.govmu.org/English/Climate_Change/Pages/CCIC.aspx.
- Troisième communication nationale pour la République de Maurice. En ligne pdf: http://environment.govmu.org/English/Climate_Change/Pages/CCIC.aspx.

BONNE PRATIQUE

Impôt négatif sur le revenu et salaire minimal

Une aide financière aux démunis est introduite par le gouvernement mauricien en vue d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes au bas de l'échelle à travers un impôt négatif et un salaire minimal. Le but est d'apporter une aide financière sans décourager le travail ni pénaliser les employés qui effectuent des heures supplémentaires.

Pour soutenir cette mesure novatrice, une loi sur le Conseil consultatif national des salaires (NWCC) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 26 mai 2016. Le Bureau de statistiques de Maurice a utilisé le seuil de pauvreté relatif, fixé à la moitié du revenu mensuel médian des ménages par équivalent adulte pour calculer et établir le salaire minimal.

L'initiative est assurée par un Conseil responsable qui est un organe tripartite composé de plusieurs partenaires sociaux.

Cette initiative permet de créer une nouvelle dynamique fiscale et d'augmenter le pouvoir d'achat des personnes les plus démunies et vulnérables. Elle contribue directement à l'opérationnalisation des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim «0»), 3 (bonne santé et bien-être) et 10 (inégalités réduites).

Porteur: Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international de la République de Maurice; mfa@govmu.org

Coordonnées: Sir William Newton Street, Port Louis, <https://www.caterpal.mu/investir-a-maurice/fiscalite-maurice.php>

V.2.4 L'EFFICIENCE ENVIRONNEMENTALE ET LA PROTECTION DE LA PLANÈTE

Dans le préambule du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les chefs d'États et de gouvernements réaffirment leur détermination à «lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures». Au cœur de tous les engagements internationaux depuis le Sommet de Stockholm de 1972, l'atteinte de cet engagement passe par une modification significative des modes de consommation et de production pour promouvoir des économies vertes sobres en carbone, moins exigeantes en matières premières et à faible pollution.

Ce principe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et des ODD est fortement lié à plusieurs engagements internationaux comme l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi, ou le plan d'action d'Ordos sur la neutralité de la dégradation des terres. Plusieurs ODD concourent directement à l'atteinte de cet objectif dont les enjeux sont existentiels pour plusieurs États et gouvernements membres de la Francophonie, notamment les petits États insulaires en développement.

Environ huit bonnes pratiques ont été identifiées en lien avec cet enjeu; elles ont trait à plusieurs sujets, comme l'économie circulaire en Bulgarie, la valorisation de la biodiversité aux Comores en vue de développer l'écotourisme et de créer de l'emploi, ou la mise en œuvre d'une filière de tri et de valorisation des déchets pour la Ville de Victoria, en République des Seychelles, avec la construction d'un centre de tri pilote.

Les différentes bonnes pratiques identifiées concourent également à des thèmes centraux de ce principe, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la lutte contre la pollution au plastique. Les bonnes pratiques rapportées dans ce rapport ne sont pas représentatives de l'exhaustivité de ce qui se fait dans l'espace francophone, mais elles illustrent l'expertise des acteurs, notamment non étatiques.



Crédit photo: iStock.com, SaisiStock

Par le suivi des trois conventions environnementales à travers son organe subsidiaire (l'IFDD), la Francophonie concourt à la coopération internationale dans le domaine. Cela lui permet également d'être à l'écoute des enjeux qui en seront issus et qui font l'objet d'accords émergents, comme le Plan d'action de Sendai sur la gestion des catastrophes ou la Convention de Minamata sur le Mercure et l'impact de l'utilisation de ce produit dans l'orpaillage. Des secteurs stratégiques de certains de ses membres, comme le tourisme durable pour les petits États insulaires en développement ou l'exploitation minière pour la plupart des pays les moins avancés d'Afrique, font de l'enjeu sur l'efficacité environnementale et la protection de la planète une priorité majeure de la Francophonie. Ceci se traduit dans plusieurs résolutions et thématiques des sommets de l'Organisation. Les bonnes pratiques ci-après illustrent le potentiel francophone d'y faire face.



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Conseil national de coordination composé de dix ministères clés, six agences nationales, des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des municipalités en Bulgarie.

Paliers infranationaux: Un conseil réunissant toutes les parties prenantes participant à l'opérationnalisation du développement durable, le Conseil consultatif interinstitutionnel a été établi depuis 2006. Des centres d'information régionaux supportés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont les lieux d'accès à des informations pour le grand public, de la formation, des services techniques et des conseils sur l'environnement sont également mises à disposition.

Paliers supranationaux: La Bulgarie participe au centre opérationnel en Europe du Sud-est pour le contrôle et la gestion de la sécheresse dans les Balkans (projet sous

régional), le Centre de la gestion de sécheresse en Europe du Sud-ouest dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. La Bulgarie est également membre du Conseil économique et social Européen (CESE).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Système automatisé national de surveillance environnementale (NASEM), administré par l'Agence environnementale exécutive, assure le contrôle en ce qui concerne l'environnement et le développement durable. (<http://eea.government.bg/en/nsmos/index.html>)

Implication des parties prenantes en, particulier les femmes et les jeunes: La «Public Awareness Law» garantit l'accès aux informations publiques. Des centres d'informations fournissent des informations aux parties prenantes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Draft National Strategy for the Environment: ce document tient lieu de stratégie nationale de développement durable. Il définit la politique d'environnement au niveau national, régional et local. (<https://www.moew.government.bg>)

Autres documents stratégiques (confère liens suivants):

- www.strategy.bg
- www.tourism.government.bg
- www.seea.government.bg

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Économie circulaire – recyclage des déchets: changements législatifs

L'Association BAR travaille au quotidien dans le but de changer des pratiques des entreprises, mais aussi d'apporter des modifications législatives au niveau national et Européen dans le domaine du développement durable.

Une des grandes contributions de BAR en Bulgarie a été dans le domaine du régime de la TVA à l'égard des déchets en Bulgarie. En 2006, le régime TVA dans le domaine des déchets a été officiellement inscrit dans la législation locale. L'association organise des échanges dans le domaine de l'«Économie circulaire – Opportunités de recyclage». En 2017, elle était dédiée au programme CE, et les parties prenantes de différents secteurs de déchets, pays et autorités ont participé à la sensibilisation et à l'échange de connaissances sur ce sujet.

La bonne pratique de notre association permet de maintenir l'équilibre écologique sur le long terme en limitant notre impact sur l'environnement. L'action concrète permet aux parties prenantes de trouver le juste équilibre entre profit et gestion durable de l'environnement.

Elle permet la réduction de la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets. Elle fait la promotion de pratiques durables dans le cadre des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales et européennes.

L'association organise régulièrement des manifestations de prévention et de communication dans le domaine de l'économie circulaire et des possibilités de recyclage. Cette année, l'organisme a mis l'accent sur les possibilités de développement de l'économie circulaire dans le domaine

industriel lié aux exigences des pays membres de l'Europe, qui travaillent actuellement sur l'élaboration d'un paquet de mesures dans l'économie circulaire.

L'intérêt des participants s'est porté sur les questions stratégiques concernant la diminution de la production et utilisation du plastique et l'économie circulaire dans ce domaine.

L'association est un acteur incontournable dans le développement durable sur le territoire de la Bulgarie. Ils travaillent avec toutes les parties prenantes dans le domaine des déchets. BAR est un acteur actif dans la promotion de bonnes pratiques auprès de ses membres, mais c'est aussi l'outil qui fait le lien entre les politiques nationales et européennes et les acteurs du terrain.

BAR utilise les moyens des membres pour la réalisation de ses actions concrètes. Par ailleurs, elle participe dans de multiples projets européens en lien avec sa stratégie de développement et les valeurs partagées par les membres et les parties prenantes. Dans la bonne pratique ont participé les 70 entreprises acteurs dans le traitement des déchets, des représentants de l'Europe, des représentants des institutions nationales.

L'association est le plus grand réseau d'opérateurs indépendants de déchets et de recyclage sur le territoire bulgare.

Porteur: Association Bulgare de Recyclage – BAR: bar@bar-bg.org

Coordonnées: Mme Anna Blagoeva, Sofia, bul. Aleksander Stamboliski 205 fl. 2, office 224, Bulgarie, bar@bar-bg.org, <http://bar-bg.org/>



CANADA NOUVEAU-BRUNSWICK



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de l'environnement et des gouvernements locaux est responsable de la promotion du développement durable. Ce ministère est appuyé dans cette démarche par le Ministère de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches (MAAP) et le Ministère du développement de l'énergie et des ressources (MDER).

Paliers infranationaux: Le Ministère de l'environnement et des gouvernements locaux (MEGL) est le principal lien du gouvernement provincial avec toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick. Pour exercer son rôle, le ministère établit et maintient des liens avec les collectivités et leur offre un soutien consultatif, éducatif et législatif sur divers enjeux relatifs à l'administration locale. (http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/gouvernements_locaux.html)

Un plan d'action renforce la coopération et la collaboration soutenues des communautés, des fournisseurs de services, des citoyens et citoyennes, et du gouvernement provincial.

Il met de l'avant plusieurs mesures dont celle de disposer d'un pouvoir législatif visant à confier la prise de décisions et la responsabilité à l'échelle locale et régionale lorsque cela est possible et souhaitable. (http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/gouvernements_locaux/content/promos/plan_daction_gouvernance_locale.html)

Le gouvernement encourage les communautés locales à utiliser le concept de design de collectivités Durables pour lotissements (DECOD). Cet outil permet d'inclure à même les lotissements des éléments de croissance intelligente (Smart Growth Principles), du Nouvel urbanisme, et d'autres organisations promouvant l'aménagement durable.

Paliers supranationaux: Le Nouveau-Brunswick harmonise certaines de ses politiques avec les États-Unis, le gouvernement fédéral du Canada et les provinces voisines, par le biais notamment de la table de discussion des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick entretient des relations étroites avec le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux et territoriaux.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Vérificateur général du Nouveau-Brunswick a le mandat d'examiner la performance financière et administrative des ministères et organismes publics de la province. Son objectif fondamental est de mieux faire connaître l'utilisation des ressources publiques et d'accroître l'efficacité et la reddition de comptes du gouvernement. Le Vérificateur général effectue ainsi des vérifications de la gestion de programmes reliés aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement de la Province.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Les parties prenantes sont impliquées dans l'élaboration de stratégies et de plans d'actions gouvernementaux. Le Plan d'action sur les changements climatiques comprend un engagement visant la création d'un comité de l'Assemblée législative et d'un conseil consultatif multisectoriel et favorisant l'engagement global de partenaires tels que les municipalités, les Premières Nations et le milieu universitaire.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale avec ses cinq (5) objectifs.

Le concept de **Design de collectivités durables** pour lotissements (DECOD).

Le **Vérificateur général** qui examine la performance des programmes gouvernementaux.

Autres documents stratégiques:

- La transition vers une économie à faibles émissions de carbone: le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick

- Stratégie de la biodiversité: conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques
- Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick

Coordonnées: Bureau du Conseil exécutif / Executive Council Office
Gouvernement du Nouveau-Brunswick / Government of New Brunswick





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable est responsable de la mise en œuvre des ODD en s'appuyant sur le Ministère du Plan et du Développement chargé de la coordination du Plan National de Développement 2016-2020. (www.environnement.gouv.ci)

Paliers infranationaux: La Côte d'Ivoire envisage la mise en place d'un Comité de pilotage composé de toutes les parties prenantes afin de faciliter le partage des connaissances. Il existe des mécanismes comme: (i) les assises nationales sur les ODD qui regroupent les secteurs publics et privés, les organisations de la société civile; (ii) une plateforme nationale pour la mise en œuvre des ODD regroupant les organisations de la société civile. Lien internet à compléter

Paliers supranationaux: La Côte d'Ivoire a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), pour le contrôle et l'évaluation de ses actions en matière de mise en œuvre de développement durable et des ODD. (<http://cnpc-mcc.ci/cellule-indicateurs/>)

index.php/fr/actualites/160-bonne-gouvernance-adhesion-de-la-cote-d-ivoire-au-mecanisme-africain-d-evaluation-par-les-pairs-maep-et-mise-en-place-d-une-commission-nationale)

Organes de contrôle et de reddition de compte: La Côte d'Ivoire envisage la mise en place d'un cadre formel de collaboration avec tous les acteurs en vue du suivi-évaluation et de l'élaboration du rapport annuel sur les ODD. Elle envisage également la création d'un Comité de pilotage qui agira comme valideur des rapports de progrès annuels élaborés.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: L'ensemble des parties prenantes identifiées par les Nations Unies est associé à la démarche de développement durable et de mise en œuvre des ODD, à travers un Comité multi parties prenantes, également associé au processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: La Côte d'Ivoire est candidate à la présentation de son rapport national volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019.

Stratégie nationale: La Côte d'Ivoire dispose d'une SNDD. (www.environnement.gouv.ci)

Autres documents stratégiques: Le Plan national de développement 2016-2020 est aligné sur le Programme 2030 en vue d'optimiser les succès des ODD.

BONNE PRATIQUE

Recyclage et valorisation des déchets plastiques par des ex-combattants

Le recyclage et la valorisation des déchets plastiques par des ex-combattants sont des initiatives de collecte, de tri et de valorisation des déchets plastiques. Elles permettent l'insertion socioéconomique sous forme de sociétés coopératives simplifiées (Scoops) d'unités de valorisation de déchets plastiques (UVD).

L'action consiste ainsi en l'achat des déchets plastiques par les UVD avec des fournisseurs (des récupérateurs de déchets plastiques) et la fabrication et vente des produits à base de ces déchets plastiques (balles, pavés, broyats plastiques).

À travers cette activité de récupération, de recyclage et de valorisation des déchets, ce sont d'importants avantages environnementaux qui sont induits en termes de lutte contre la pollution plastique. Des emplois directs rémunérés (ici 24) sont créés par UVD, renforçant ainsi les avantages sociaux et économiques générés par les 19 UVD.

Porteur: Direction des Infrastructures de Salubrité et de Valorisation des Déchets du Ministère de la Salubrité de l'environnement et du développement durable

Coordonnées: carrefour 9 km, rue Clos Hameaux, Abidjan, Côte d'Ivoire; aicfdreaonon@gmail.com



Formation d'ex-combattant sur la valorisation des matières plastiques et organiques à Guiglo (Côte d'Ivoire)



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique:

Un comité national présidé par le Premier Ministre a été mis en place en 2017 pour coordonner la mise en œuvre des ODD. Il vise à intégrer les ODD dans les politiques et programmes nationaux, à construire une base de données pour suivre les progrès de mise en œuvre des ODD et à préparer les examens nationaux volontaires présentés aux Nations Unies. Ce comité rassemble les directeurs généraux des différents ministères mais aussi des représentants de la société civile et du secteur privé pour que chacun s'approprie le Programme 2030. La première tâche de ce comité a consisté à préparer le rapport national volontaire. Des sous-comités thématiques ont été constitués sur base des 5 P.

Paliers infranationaux: Des consultations régionales ont eu lieu pour préparer l'élaboration du rapport national volontaire.

Paliers supranationaux: Le Liban entretient un dialogue permanent avec ses principaux partenaires internationaux, en particulier l'UE. Le Liban a aussi participé à

l'élaboration de la Stratégie de 2008 pour le développement durable dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Au niveau gouvernemental, une task force statistique a été créée pour collecter les données et statistiques relatives aux ODD. Par ailleurs, un mécanisme législatif a été adopté pour suivre les progrès en matière de mise en œuvre des ODD. Un comité parlementaire sur les ODD a été mis en place et a débuté un travail d'analyse des politiques existantes vis-à-vis des ODD.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Le comité en charge de la coordination de la mise en œuvre des ODD est ouvert aux acteurs non étatiques.

Un processus appuyé par l'ONU vise entre autres la promotion de la participation des jeunes et des femmes à la vie politique et à la vie publique, ainsi que le suivi et le soutien de la politique nationale de la jeunesse.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présidence du comité national ODD assurée par le Premier Ministre illustre l'engagement du gouvernement envers le développement durable.

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Liban a présenté son premier examen national volontaire en juillet 2018.

BONNE PRATIQUE

Traitement des eaux usées du village à travers un système de bassins naturels à roseaux

Le projet vise à réduire la pollution des eaux, un problème majeur au Liban puisque 95 % des eaux usées sont rejetées sans subir aucun traitement.

Il a été mis en œuvre par la municipalité de Bqaatouta, village de montagne comptant 1200 habitants, en privilégiant un système naturel de traitement des eaux usées domestiques. Ce système, mis en marche dès 2017, comprend plusieurs bassins de filtrage composés

notamment de roseaux, sur une surface d'environ 4000 m², formant ainsi un milieu propice au développement de la faune et de la flore. Ce projet a bénéficié du soutien de la municipalité, du Ministère des Eaux du Liban et s'est inspiré de recommandations françaises. Il fait figure d'exemple dans la région et peut être répliqué dans d'autres villages éloignés ou situés en altitude disposant de moyens financiers limités. Il permet également de sensibiliser la population locale à la problématique de la pollution de l'eau.

Porteur: Municipalité de Bqaatouta



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE CONGO



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La question de développement durable est portée par le gouvernement qui, à travers la Direction de développement durable, s'investit, avec l'accompagnement de ses partenaires techniques et financiers à élaborer sa Stratégie nationale de développement durable. Le gouvernement s'est engagé également dans une réforme juridique et institutionnelle afin de s'adapter aux exigences de durabilité et ce, conformément à ses engagements internationaux. Au niveau national, c'est le Ministère du plan qui est chargé de la planification, de la programmation et de l'évaluation de la politique de développement économique et social du pays. Les Ministères sectoriels assurent chacun en ce qui le concerne la mise en œuvre de cette politique. (<https://plan.gouv.cd>)

Paliers infranationaux: Au niveau national, le Centre national d'informations environnementales (CNIE) constitue le seul mécanisme de partage des connaissances et des expériences environnementales. Par ailleurs, la Direction de développement durable, en collaboration avec certains partenaires locaux et internationaux, s'investit à la mise en place de la plateforme nationale de partage des expériences et de la situation de développement durable en RDC dans un délai le plus bref. Un besoin d'accompagnement se fait à cet effet sentir. L'appui technique ou financier de l'OIF serait d'une importance capitale. (<https://www.ceni.cd>)

Paliers supranationaux: La RDC est membre de plusieurs organisations internationales et régionales, notamment de l'Union Africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la SADC.

Organes de contrôle et de reddition de compte: La loi stipule que «le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante (...) au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut (...)». Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans la logique de «du Programme 2030», sont par ailleurs cohérents avec le programme national de réforme (PNR), déclinaison nationale de la stratégie européenne «Europe 2020» en faveur d'une croissance «intelligente», soutenable et inclusive.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: La société civile constitue une des parties importantes dans tout le processus de planification en RDC. Dans chaque secteur, il est institué un cadre de concertation avec les organisations de la société civile regroupées selon les thématiques ou les champs d'intervention. Ils participent dans toutes les démarches de planification et d'évaluation des politiques publiques. Au niveau local, les organisations de la Société civile non seulement constituent une des parties prenantes dans l'élaboration des Plans Provinciaux et locaux de développement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD): La RDC a participé activement au Sommet de Johannesburg (2002), lequel a appelé notamment les pays à se doter de Stratégies nationales de développement durable (SNDD) dès 2005, a réaffirmé sa volonté d'œuvrer en faveur du développement durable par le lancement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD/RDC) depuis mars 2013, avec l'appui de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Autres documents stratégiques:

- Le Code forestier promulgué en 2002
- la loi-cadre pour l'environnement promulguée en 2011
- la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier
- la loi relative aux marchés publics promulguée le 27 avril 2010
- la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le gouvernement s'approprié de la démarche du développement durable au plus haut niveau, favorisant ainsi l'implication réelle des politiques. Le Ministère de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique, assume le financement du mécanisme institutionnel. Un secrétariat a été créé au ministère responsable de l'environnement et doté de la mission de mettre en œuvre la Stratégie du développement soutenable des Seychelles. Son rôle est:

- d'agir en tant que coordinateur de la SSDS 2012-2020
- de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SSDS 2012-2020
- de fournir des conseils politiques indépendants au gouvernement sur la durabilité développement et autres questions pertinentes
- de piloter le renforcement des capacités, la sensibilisation et la gestion pour réaliser la vision de développement durable des Seychelles. (<http://www.env.gov.sc>)

Paliers infranationaux: Mise en place d'un conseil présidé par le ministre chargé de l'environnement qui a le mandat d'agir comme facilitateur de l'approbation et de la mise en œuvre des projets. Le Conseil est représenté par le gouvernement, le secteur privé,

des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires et des représentants de la communauté locale.

Paliers supranationaux: Les Seychelles sont membres de la COI, IORIM, SADCC, COMESA, UA.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Dans le cadre du programme de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D), un système de suivi-évaluation comprenant trois sous-systèmes a été mis en place: (i) suivi des conditions de vie des ménages; (ii) suivi des programmes et projets; (iii) évaluation d'impact.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Le comité directeur intersectoriel de développement durable des Seychelles (SSDSC) réalise des consultations élargies et des échanges d'informations et de vues sur le développement durable et la mise en œuvre de la stratégie. Le SSDSC est ouvert à toutes parties prenantes, que ce soit un responsable de la mise en œuvre du projet, un représentant ou un expert indépendant. Le SSDSC doit également inclure des représentants des comités, des ONGs, des organisations régionales et internationales représentées aux Seychelles, ainsi que des organismes privés ou associations.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'appropriation de la démarche développement durable est au plus haut niveau gouvernemental. Il existe plusieurs mécanismes institutionnels favorisant une plus grande participation des parties prenantes.

Autres documents stratégiques: La Stratégie nationale du développement soutenable des Seychelles est en phase d'implémentation 2012-2020.

BONNE PRATIQUE

Mise en œuvre d'une filière de tri et de valorisation des déchets pour la Ville de Victoria/République des Seychelles, Construction d'un centre de tri pilote

Sur la base du savoir-faire français et réunionnais en matière de gestion durable des déchets, ce partenariat poursuit les objectifs suivants: (i) améliorer la qualité de vie des habitants de la Ville de Victoria à travers une gestion durable des déchets, dans un milieu insulaire impacté par les conséquences du réchauffement climatique; (ii) exporter le savoir-faire français au niveau international, par le biais d'un opérateur reconnu du territoire réunionnais, d'un gestionnaire de déchèteries et d'un centre de tri (cette expertise s'appuiera sur les équipes internes de la Ville de La Possession, de Victoria et du Ministère de l'environnement des Seychelles); et (iii) rechercher un modèle d'économie circulaire à l'échelle de l'océan Indien.

L'originalité du projet réside dans la spécificité des déchets identifiés dans la Ville de Victoria. Le modèle de gestion des déchets sera unique et innovant, car étant adapté au besoin identifié. Il s'agira notamment de:

- Mettre en concordance la gestion du foncier et le commerce d'import et d'export;
- Établir des moyens organisationnels et logistiques inédits;
- Organiser la collecte et la gestion des flux en fonction des capacités seychelloises, des habitudes de vie et de consommation, ainsi que des besoins identifiés.

Le projet contribue aux ODD 11 et 12.

Porteur: Mairie de La Possession

Coordonnées: cabinetmairie@ville-lapossession.fr





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Haut Comité Interministériel (HCIM) est chargé d'assurer la supervision de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP). Il est composé des membres du gouvernement et présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission de faire respecter les orientations politiques du programme et d'en donner de nouvelles. Il se réunit une fois par semestre pour suivre l'évolution de la SNRP présentée par son Comité de Pilotage (CP). (<https://www.presidence.td>)

Paliers infranationaux: Des dispositifs techniques sont mis en place pour assurer la concertation entre les ministres responsables des secteurs prioritaires, les partenaires au développement, les partenaires sociaux et le secteur privé ainsi que pour suivre et évaluer la mise en œuvre en vue de proposer des ajustements nécessaires, à savoir: (i) le Comité État/partenaires, (ii) l'Observatoire de la pauvreté, (iii) les Comités Régionaux de Suivi (CSR) et (iv) la Cellule pluridisciplinaire.

Paliers supranationaux: Les représentants des institutions internationales et des pays partenaires participent aux travaux du CP en qualité d'observateurs. Le Comité est doté

d'un secrétariat permanent. Les travaux du CP sont validés par le Comité Technique et le HCI du Programme d'ajustement structurel (PAS). (République du Tchad, 2003)

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un Haut Comité de Supervision, organe politique présidé par le Premier Ministre et comprenant les ministres responsables de la gestion des Secteurs prioritaires et le Secrétaire Général de la République, supervise la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie.

Implication des parties prenantes en particulier, les femmes et les jeunes: Des consultations sont réalisées, à travers un comité de pilotage, un atelier de consultation et un séminaire grand public, impliquant l'ensemble des acteurs: le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le secteur privé, la société civile, les organisations religieuses et des producteurs, les organisations paysannes, les associations des femmes et des jeunes et les partenaires au développement.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conseil interministériel sur la SNRP: Il implique, à titre consultatif outre les ministres concernés, les représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que les représentants des partenaires au développement pour leur information.

Autres documents stratégiques:

«Vision 2030: le Tchad que nous voulons», considérée comme la référence de la planification à long terme par rapport à la vision de l'émergence du pays et appréciée en conséquence, est déclinée en trois plans quinquennaux successifs 2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030.

BONNE PRATIQUE

Pratiques de l'agroforesterie dans les zones périurbaines et rurales du Département du Lac Wey

La pratique de l'agroforesterie consiste en des cultures maraîchères associées à quelques arbres fruitiers, à petite échelle dans la périphérie de la ville de Moundou (environ 300 000 habitants). Les petits exploitants plantent au début de la saison des pluies des fruitiers et les protègent avec des épineux autour des plants ou entourent ces parcelles avec de haies mortes contre les animaux en divagation. Entre ces jeunes plants, ils cultivent du manioc, de la patate douce et du maïs, qui sont des cultures d'appoint. Après la saison des pluies, ils arrosent manuellement ces arbres tôt le matin et tard l'après-midi en utilisant des moyens d'exhaure d'eau rudimentaire (seaux, cuvettes, etc.). Quand la nappe commence à tarir, ils creusent de petits puits à différents endroits où la nappe souterraine est à fleur de sol pour rendre disponible l'eau d'arrosage jusqu'à la prochaine saison des pluies.

Parallèlement, ils effectuent les autres travaux d'entretien et continuent à travailler ainsi jusqu'à ce que les arbres arrivent à maturité. Aux périodes sèches et fraîches, ils produisent aussi des légumes frais, là où les eaux de surface se retirent progressivement.

Au fil du temps, ils se sont rendu compte de l'inefficacité des clôtures avec des haies mortes et ils ont progressivement remplacé les haies mortes par des haies vives à base essentiellement de citronniers pour deux raisons: le citronnier bien entretenu forme un buisson étanche contre le passage des animaux domestiques même les petits ruminants et donne en plus des fruits qui sont vendus au marché et autoconsommés.

Les grands exploitants travaillent sur des espaces plus vastes avec des moyens plus consistants.

Ces grandes parcelles sont également clôturées de haies vives; elles possèdent des puits permanents à ciel ouvert dans les parties non inondées et l'exhaure de l'eau pour l'irrigation est mécanique (pompage). L'étendue des parcelles et l'ampleur des tâches à y effectuer amènent les propriétaires à utiliser de la main-d'œuvre rémunérée.

Le mode de gestion de ces terres est le même et consiste en une association d'arbres fruitiers avec des cultures annuelles dont le choix dépend de l'âge et de la densité des arbres plantés, certaines parties des parcelles étant réservées aux cultures maraîchères uniquement. Souvent, les exploitants pratiquent la régénération naturelle assistée (RNA) lorsque les parcelles portent des espèces naturelles présentant des intérêts alimentaire, économique ou médicinal telles que le jujubier, le tamarinier, le karité, etc. Ainsi, les activités agroforestières sont multiples et menées 12 mois sur 12 dans l'année.

La pratique de l'agroforesterie dans les zones périurbaines et rurales du Département du Lac Wey a permis aux populations de développer leurs capacités de résilience et d'adaptation aux dégradations agro-écologiques climatiques et à l'insécurité alimentaire.

Porteur: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche

Coordonnées: MEEP BP 447 N'Djaména, Tchad,





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination de la démarche de développement durable est assurée par le Commissariat Général au Plan (<https://www.gouvernement.km/ministères/vice-présidence-en-charge-du-ministère-de-l'economie,-du-plan,-de-l'energie-108.html>) qui détient les missions de Planification, de suivi évaluation et de coordination de toutes les actions liées au développement socioéconomique du pays. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie de croissances accélérées et de développement durable (SCA2D) est composé d'un nombre limité de structures qui sont:

- Comité stratégique de coordination de l'aide au développement (CSCAD), présidé par le Chef de l'État
- Comité interministériel de coordination (CIC), présidé par le Secrétaire Général du gouvernement
- Comité technique permanent de pilotage (CTP), composé des secrétaires généraux des ministères, des représentants des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile, du Directeur national de la statistique ainsi que des directeurs de Plan des îles, présidé par la Commissaire Générale au Plan.
- Secrétariat technique permanent (STP), qui est le bras technique du CTP, logé au Commissariat Général au Plan qui en assure le secrétariat.
- Groupes techniques Sectoriels (GTS), présidés par les Secrétaires Généraux des ministères sectoriels.
- Comités de planification et de suivi-évaluation du Développement (COPSED), institués au niveau insulaire (un comité par île) mis en place par le Gouverneur de l'île concernée.

g) Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), mis en place par décret présidentiel pour renforcer la coordination multisectorielle.

Paliers infranationaux: Différents mécanismes sont mis en place aux échelles infranationales en vue de la mise en œuvre de la SCA2D. Ils couvrent les quatre catégories d'acteurs clés que sont: (i) l'Administration publique, au niveau des administrations centrales et au niveau des collectivités territoriales; (ii) le secteur privé; (iii) les Organisations de la Société civile (OSC) y compris ceux de la diaspora; et (iv) les Partenaires techniques et financiers (PTF). Paliers supranationaux: L'Union des Comores est membre de l'Union africaine (UA). Le pays participe aux activités de la Commission de l'océan Indien (COI) dont il est membre. Les Comores font aussi partie des États membres du *Marché commun pour l'Afrique orientale et australe* (COMESA).

Organes de contrôle et de reddition de compte: Dans le cadre de la SCA2D, un système de suivi-évaluation comprenant trois sous-systèmes a été mis en place: suivi des conditions de vie des ménages; suivi des programmes et projets; évaluation d'impact. (http://www.paris21.org/sites/default/files/Comores%20SCA2D%202015_2019%20VF%20du%2030Nov2014.pdf)

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Dans le cadre de la SCA2D, toutes les parties prenantes ont été associées y inclus l'administration publique, le secteur privé, les ONG et autres associations, ainsi que les grands groupes comme les jeunes et les femmes, les agriculteurs, les pêcheurs et les organisations des communautés de base.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le dispositif institutionnel de coordination et de suivi de la SCA2D: Ce dispositif est structuré en plusieurs mécanismes placés à différents niveaux de tutelle, du Chef de l'État aux secrétaires généraux des ministères.

La SCA2D est un cadre de planification nationale qui intègre des enjeux transversaux, tels que les nouvelles technologies, la prise en compte du genre et les Objectifs de

développement durable (ODD). L'association du plan d'action gouvernemental à la mise en œuvre des ODD.

Autres documents stratégiques: La Loi-cadre sur l'environnement et la Politique de l'environnement constituent le cadre légal de la prise en compte des aspects environnementaux dans les politiques publiques.

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Valorisation de la biodiversité aux Comores en vue de développer l'écotourisme et de créer de l'emploi

L'objectif de la société NECTA est de rechercher, développer et commercialiser des produits finis à base de plantes et de fleurs cultivées aux Comores, pour développer l'écotourisme. Ces produits sont cultivés à dans toutes les régions du pays. Le projet a permis de créer des emplois et de former des jeunes sur les techniques de valorisation des produits locaux. Il permet aussi la conservation et la mise en valeur de la biodiversité comorienne. Le projet permet aussi de

mettre en relation les producteurs et les transformateurs de produits agricoles et d'établir une base de données nationale sur les ressources agricoles en mettant à contribution l'Université des Comores. Ce projet contribue aux ODD 1 et 15.

<http://nectacomores.com/a-propos.html>

Porteur: Société NECTA; nectalab@gmail.com.

Coordonnées: Mme Houriat Said Mohamed, Moroni Zilimadjou BP 8026, Comores. nectalab@gmail.com

V.2.5 LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LA VALORISATION DES PRATIQUES ENDOGÈNES

La Déclaration de Rio+20 met en exergue l'importance de la diversité naturelle et culturelle du monde (paragraphe 41) et les Parties reconnaissent « que toutes les cultures et toutes les civilisations peuvent contribuer au développement durable ». En effet, la place stratégique du changement des modes de consommation et de production des sociétés a été au cœur de toutes les négociations internationales de diverses conventions, notamment environnementales. Un tel changement passe nécessairement par la prise en compte des diversités culturelles et la valorisation des pratiques endogènes favorables au développement durable.

Conscients de cet enjeu, les négociateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et des ODD ont adopté plusieurs cibles relatives à la promotion de la diversité culturelle et à la protection des patrimoines naturels et culturels. Plusieurs secteurs d'activités économiques comme le tourisme, la gestion des écosystèmes marins et forestiers ou l'aménagement des établissements humains offrent des opportunités de valorisation de la diversité culturelle qui sont porteuses de changements de comportements sociétaux.

La diversité culturelle a toujours été au cœur des priorités francophones depuis l'ACCT. La Francophonie institutionnelle a régulièrement plaidé pour la prise en compte de la culture en tant que dimension du développement durable. Elle a développé des outils dans ce sens et offre aux acteurs la possibilité opérationnelle de prendre en compte cette dimension.

Le soutien de la Francophonie aux acteurs et aux États pour la promotion et la valorisation de la diversité culturelle et des pratiques endogènes favorise l'éclosion de bonnes pratiques pour le développement durable. Deux pratiques ont ainsi été identifiées dans le cadre de ce rapport : en Tunisie, pour la réhabilitation et le développement d'un réseau d'oasis sur la base des pratiques culturelles locales, et en Haïti, pour le soutien à la revitalisation culturelle d'une communauté à travers des bibliothèques villageoises.



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Premier ministre coordonne l'action gouvernementale pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique et participer à la recherche de financement en vue de la réalisation des objectifs nationaux. <http://primature.gouv.ht>

Cadre de développement durable (CDD): Haïti dispose d'un CDD sur la période 2017-2021. Doté d'un budget de 1085 millions de dollars, le CDD 2017-2021 a été élaboré dans un contexte national marqué par cinq événements majeurs en l'occurrence le lancement du processus électoral, l'élaboration du Plan triennal d'investissement (PTI) 2017-2019 du PSDH 2012-2030, la réflexion conduite par le gouvernement sur la contextualisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, la transition de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) et la survenance de l'ouragan Matthew. (<http://ht.one.un.org/>). Le CDD fixe les grandes orientations de la mise en œuvre des ODD et permettra entre autres à Haïti de devenir un pays résilient aux catastrophes naturelles. (<http://ht.one.un.org/content/dam/unct/haiti/docs/UNDAF/CDD.FINAL%20111%2C9%2C%202017.pdf>).

Paliers infranationaux: Le Comité d'orientation stratégique (COS) assure le pilotage et la coordination du CDD 2017-2021 au niveau politique. Une stratégie de communication

a été développée pour assurer la diffusion de l'information et utilisation accrue du site Web du Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE).

Paliers supranationaux: Haïti participe à des regroupements régionaux autour de stratégies communes, notamment, la Communauté caribéenne (CARICOM), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Des mécanismes de suivi et de coordination des activités du PSDH sont établis par le gouvernement. Il est prévu la mise en place d'une plateforme électronique afin d'assurer un contrôle permanent sur les progrès des projets et l'alignement des actions avec les priorités. Le suivi et l'évaluation du CDD mobilisent le comité de pilotage, l'équipe pays des Nations unies, le groupe programme, le Bureau du coordonnateur résident, les groupes résultats, les groupes thématiques, le groupe de travail suivi et évaluation et les agences des Nations unies.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des consultations publiques, séances d'information, campagnes d'information de masse sont organisées à l'attention des parties prenantes, des communautés locales, des partenaires institutionnels, de la société civile, de la diaspora haïtienne et autres.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Haïti n'a pas encore présenté d'examen volontaire au Forum politique de haut niveau. Cependant il a mis en place un mécanisme de suivi-évaluation de son CDD, qui se présente sous la forme d'une revue annuelle. Cette revue a pour objectif d'examiner le rapport annuel de progrès de mise en œuvre du CDD 2017-2021. Elle permet ainsi à toutes les parties prenantes d'échanger et d'apprécier les progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles et leur contribution aux priorités nationales et à la mise en œuvre des ODD.

Pan stratégique de développement d'Haïti (PSDH): Pays émergent en 2030:

Le PSDH inclut toutes les politiques publiques dans une ligne globale cohérente, comme une approche de programmation simple. Une mise à jour du PSDH est prévue tous les trois ans à l'aide d'un nouveau cadre de développement et d'un nouveau programme d'investissement. http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20démocratique%20et%20Etat%20de%20droit/UNDP_HT_PLAN%20STRATÉGIQUE%20de%20developpement%20Haïti_tome1.pdf

Autres documents stratégiques: Haïti a adopté un Cadre de coordination de l'aide externe au développement (CAED) afin d'intégrer les objectifs de la Déclaration de Paris à l'application du PSDH, notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance et le développement.

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Susciter les énergies pour rendre possible et effective la solidarité culturelle et éducative

Le projet consiste à mettre en place des bibliothèques de proximité en Haïti dans des locaux scolaires pour desservir l'école et les habitants de la localité concernée.

En janvier 2018, après quatre années de dialogue avec diverses personnes, dont les habitants et les responsables d'écoles, a été inaugurée la première bibliothèque de l'association à Merger, en Haïti, dans les locaux de l'institution Mixte Univers Tsophar, école fondamentale. Cette réalisation aussi a été possible grâce au partenariat de la ville de Pierrelaye et la bibliothèque de Pierrelaye, qui ont mobilisé les habitants et les écoles de la ville pour le don de livres et de matériel. La démarche de mobilisation des énergies au soutien de la culture a continué dans d'autres localités, et il y a actuellement une école à Belle Anse en Haïti qui a une salle à la disposition de l'association et deux autres écoles à Jacmel et Pilate qui préparent l'aménagement futur de bibliothèques de proximité.

La valeur ajoutée de cette forme de démarche est d'avoir réussi à susciter une forme de solidarité au soutien de l'éducation et de la culture en Haïti là où la solidarité familiale reste au service des besoins du quotidien. C'est agir ensemble, simples citoyens et notables (directeurs d'écoles), en vue du développement de la localité. L'initiative contribue ainsi directement à la réalisation de l'ODD 4 (éducation), car elle contribue à une éducation de qualité et vient aussi en appui à l'éducation de base. Les livres restent des outils complémentaires à l'apprentissage et au plein épanouissement intellectuel et culturel de l'individu. L'initiative contribue également à l'ODD 17 (partenariat et moyens de mise en œuvre) par la coopération suscitée dans la réalisation des ODD à travers la sensibilisation des habitants en lien avec un ensemble d'autres partenaires vers la concrétisation de projets de développement local durable.

Porteur: L'Amicale des Haïtiens de France (AMHAF)

Coordonnées: M. Renoncourt-Joseph Lorve-Line, Accueil Mairie de Pierrelaye - 42 bis rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye, France; Lycée Alexandre Pétion, fondé en 1816 et premier établissement secondaire conçu et créé en Haïti





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Instance du développement durable et des droits des générations futures créée par la Constitution de 2014 est appelée à jouer le rôle précédent de la Commission nationale de développement durable. (www.environnement.gov.tn)

Paliers infranationaux: Le ministère chargé de l'Environnement et du développement durable produit des différents guides et documents pour promouvoir le développement durable dans différents domaines tels que les secteurs de l'Industrie, l'Agriculture, le tourisme, l'efficacité énergétique ou les bâtiments durables.

Paliers supranationaux: Pour faire face aux engagements internationaux, la Tunisie mis en place un programme pour préparer le rapport national de mise en œuvre des ODD et présenter son premier rapport lors du forum de Juillet 2018 au siège de l'ONU

Organes de contrôle et de reddition de compte: L'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD) est chargé de mettre en place un dispositif permanent de collecte, de production, d'analyse, de gestion et de diffusion de l'information et plus particulièrement des indicateurs de l'environnement et du développement durable.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: La Tunisie a entamé un programme de décentralisation de son Agenda 21 visant à mettre en place un processus de planification locale participative pour le développement durable et à doter les villes et les collectivités rurales d'outils efficaces pouvant les rapprocher des critères de la ville durable.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Prime du développement durable: Mesure incitative adoptée avec la nouvelle Loi d'investissement n° 71 du 30 septembre 2016, elle s'élève à 50% du coût d'investissement approuvé avec un plafond de 300 000 dinars. Cette prime concerne les projets de dépollution hydrique et atmosphérique, les projets adoptant les technologies propres et non polluantes, permettant la réduction de la pollution à la source ou la maîtrise de l'exploitation des ressources, les équipements collectifs de dépollution réalisée par des opérateurs publics ou privés, pour le compte de plusieurs entreprises exerçant la même activité ou dégageant la même nature de pollution. (www.tunisieindustrie.nat.tn)

Instance du développement durable et des droits des générations futures: Prévus dans la nouvelle Constitution de 2014, elle dispose d'une personnalité juridique propre et de l'autonomie administrative et financière. Elle est impérativement consultée pour les projets de loi relatifs aux questions économiques, sociales, environnementales, ainsi que pour les plans de développement. Elle permet d'assurer plus de cohérence des politiques sectorielles et des législations adoptées par l'État tunisien ainsi que des plans de développement en tenant compte des considérations relatives au développement durable. Ses membres sont élus par l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). (www.legislation.tn)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Mis en place en juillet 2018. (www.onu-tn.org)

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La SNDD s'appuie essentiellement sur le principe de la concertation, de l'échange et de l'identification commune des axes stratégiques et des objectifs à atteindre à l'horizon 2020. (www.environnement.gov.tn)

Autres documents stratégiques: Stratégie nationale économie verte (SNEV) élaborée fin 2016 et articulée autour de cinq objectifs principaux. Plan de développement Tunisia 2020 articulé autour de 5 axes:

- bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption,
- transition d'une économie à faible coût à un hub économique,
- développement humain et inclusion sociale,
- concrétisation des ambitions des régions,
- l'économie verte, pilier du développement durable.

BONNE PRATIQUE

Gestion durable des écosystèmes oasiens (GDEO)

Le projet de gestion durable des écosystèmes oasiens porte sur six oasis parmi les 126 oasis traditionnelles à l'abandon et vise l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles et la diversification des moyens de subsistance.

Démarré en août 2014, le projet GDEO, avec une approche participative basée sur la gouvernance locale et le développement durable, ouvre ainsi de très sérieuses perspectives de développement socio-économique régional par la mise en place d'un maillage oasien. Il s'agit maintenant de développer simultanément la chaîne de valeur durable des dattes oasiennes certifiées biologiques, de restaurer des pratiques agropastorales traditionnelles et de développer l'écotourisme pour créer une qualité de vie pour les oasiens capable de rivaliser avec celle offerte par migration vers les zones urbaines et pour

préserver ces écosystèmes uniques façonnés par des civilisations plusieurs fois millénaires.

On note, en lien avec ce projet, trois résultats importants: (i) la mise en place de comités locaux pour chaque oasis et le renforcement de leurs capacités contribuant à l'amélioration de la gouvernance locale en tant qu'approche de développement, (ii) l'amélioration de la situation sanitaire et la valorisation de l'oasis, ainsi que le développement des services de nettoyage de l'oasis, de son rajeunissement, de l'amélioration de sa biodiversité et de la production des produits dattiers et fruitiers; (iii) l'appui et l'amélioration des capacités du bénéficiaire direct et final des microprojets financés.

Porteur: Ministère des affaires locales et de l'environnement

Coordonnées: Cité administrative, rue de Développement, Cité El Khadra, 1003 Tunis, <http://www.oasys.tn/>



Tunisie
désert caravane Sab

V.2.6 LA DÉMATÉRIALISATION ET L'USAGE DES TIC

Le numérique a révolutionné les économies, surtout dans les pays en développement. La généralisation des réseaux sociaux a un impact direct sur les politiques de développement des États et sur les modèles d'affaires des opérateurs économiques. La dématérialisation et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont ainsi des facteurs essentiels pour la promotion du développement durable et l'atteinte des objectifs de développement durable.

C'est pourquoi, dès la conférence de Rio+20, il a été admis qu'«il est indispensable d'améliorer l'accès aux TIC, en particulier aux réseaux et aux services à haut débit, et de résorber la fracture numérique, en reconnaissant la contribution de la coopération internationale à cet égard».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies fait du transfert des technologies un des moyens de sa mise en œuvre. Ainsi, il est stipulé: «L'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités

ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir, sans parler de l'innovation scientifique et technologique dans des domaines aussi différents que la médecine et l'énergie.»

Deux bonnes pratiques évoquées dans ce rapport illustrent fort bien le potentiel du numérique et de l'usage des TIC pour la promotion du développement durable. L'une d'elles porte sur la production agricole au Niger, avec un usage efficient des ressources en eau, dont le potentiel est stratégique pour des pays en développement confrontés aux effets des changements climatiques et à la dégradation des terres comme les pays sahéliers. L'autre bonne pratique a trait à l'usage des TIC pour l'enregistrement des naissances au Burkina Faso, ce qui est de nature à contribuer substantiellement à l'amélioration de l'état civil, une des lacunes majeures des pays en développement.



PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination de la mise en œuvre du développement durable est assurée par le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC) à travers un mécanisme participatif appelé Conseil national pour le développement durable (CNDD) dont les sessions semestrielles sont présidées par le premier ministre. <http://www.onedd-burkina.info/>

Paliers infranationaux: Différents cadres de concertations dont: (i) la Conférence du CNDD (CONADD) qui se réunit tous les deux ans sous la présidence du Premier ministre, adopte le rapport national sur le développement durable et formule des recommandations à l'endroit des différents acteurs; (ii) l'Observatoire national pour le développement durable (ONDD) qui apporte son appui au SP/CNDD et à d'autres structures partenaires à travers la collecte, le traitement, l'archivage et la diffusion de l'information, sous la forme d'un système de surveillance et de suivi-évaluation de l'environnement et du développement durable. Elle agit comme un organe de veille du développement durable, avec pour mission de réaliser les traitements nécessaires pour le suivi régulier des indicateurs retenus et d'assurer une large diffusion de l'information sur le développement durable à l'ensemble des partenaires.

Paliers supranationaux: Le Burkina Faso participe aux sessions, entre autres, de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE) et du Forum régional

africain sur le développement durable. Il participe également aux activités des organisations régionales et sous régionales notamment: la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Autorité du développement intégré de la région du Liptako Gourma (ALG).

Organes de contrôle et de reddition de compte: La CONADD, qui se tient tous les deux ans et est présidée par le Premier ministre, est une instance clé de reddition des comptes en matière de développement. Elle réunit le gouvernement, les collectivités territoriales, le secteur privé, les ONG et associations, ainsi que les PTF. Elle évalue régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable et fait des propositions en vue de lever les contraintes qui entravent la mise en œuvre performante des politiques, stratégies, plans et programmes de développement. Le processus de reddition des comptes est assuré par le CGDD et l'Autorité supérieure du contrôle d'État (ASCE) et la Cour des comptes (CC).

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Des comités de pilotage, secrétariats permanents, cadres sectoriels de dialogue et cadres régionaux de dialogue assurent la participation aux parties prenantes.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi d'orientation sur le développement durable: Adoptée en 2014, elle fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso et s'applique à l'ensemble des lois et règlements, politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement publics ou privés au Burkina Faso. Son but est de créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées, et de garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement. Cette loi d'orientation vient conforter la Politique nationale de développement durable (PNDD), document de référence sur le développement durable adopté en Conseil des Ministres en 2013 qui définit les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement, ainsi que la planification et la budgétisation tant au niveau national que décentralisé. (<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/bkfl39544.pdf>)

Commissariat général au développement durable (CGDD): Commissariat général au développement durable (CGDD) placé au sein du Premier ministre avec pour mission d'assurer le contrôle en matière de réalisation du développement durable et le respect des engagements des acteurs, en attirant constamment l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir les efforts en vue de parvenir aux changements de

mentalités et d'attitudes indispensables à l'ancrage d'une véritable culture du développement durable au sein de la communauté nationale.

Fonds de financement durable: Créé par la Loi d'orientation sur le développement durable, le Fonds pour les générations futures agit à titre de mécanisme de financement durable et innovateur avec pour mission de mobiliser les ressources financières nationales et extérieures en vue du financement d'activités dans des secteurs à haut potentiel de développement durable (agriculture, élevage, environnement, etc.). (https://unfccc.int/sites/default/files/burkina_faso_a.pdf)

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Burkina Faso n'a pas encore fourni son rapport au FPHN dans le cadre du PDD-H2030.

Stratégie nationale du développement durable (SNDD): La PNDD tient lieu d'une SNDD au Burkina Faso. http://www.un-page.org/files/public/pnnd_burkina_fao.pdf

Autres documents stratégiques: Le Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020) constitue le référentiel national de développement pour les cinq (05) prochaines années. Il définit 14 secteurs de planification au Burkina Faso et envisage l'élaboration de politiques publiques nationale et locale durables. (http://cns.bf/IMG/pdf/pndes_2016-2020-4.pdf)

BONNE PRATIQUE NON ÉTATIQUE

Solution intégrée d'enregistrement des naissances et autres faits d'état civil par Bracelets à bulles et de SMS cryptés:

Selon l'UNICEF, il y a 230 millions d'enfants fantômes dans le monde et l'Afrique est l'une des zones les plus touchées. Aujourd'hui encore, en Afrique subsaharienne, les taux d'inscription des naissances sont inférieurs à 50% et c'est moins de 30% dans les foyers les plus pauvres. Cela ne permet pas une bonne planification, la mise en œuvre et le suivi de programmes destinés aux populations. De plus, dans le contexte de la mondialisation la question de l'identification des personnes est désormais un enjeu mondial.

La bonne pratique vise une solution intégrée d'Enregistrement des naissances et autres faits d'état civil basée sur une application mobile. Elle est dite intégrée car elle permet consécutivement la déclaration, l'enregistrement & la délivrance d'actes de naissances et des autres faits d'état civil, à partir de bracelets à bulles d'identification/authentification numérique des nouveaux nés garantissant l'inviolabilité de l'attribution

numérique toute la vie durant et de SMS Cryptés pour transmettre rapidement l'information sans se déplacer.

ICIVIL s'inscrit à l'objectif 16.9 des ODD qui stipule que: « D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances »

ICIVIL AFRICA déploie la solution des États pour la gestion de leurs données régaliennes, les PTF des États pour l'accompagnement. L'application permet au pays de construire en seulement 2 ans, un registre numérique d'état civil fiable, exhaustif et dynamique, en vue de bâtir un véritable état de droit et de réussir ses politiques publiques (santé, éducation, protection...). ICIVIL contribue directement à l'ODD 16.9.

Porteur: ICIVIL AFRICA; contact@icivil.bf

Coordonnées: M. Adama SAWADOGO
01 BP 2148 Ouagadougou 01 – Burkina Faso, <https://lelab.info/3115/>





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: Le Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative, en coopération avec différents ministères, est responsable de la préparation des plans de développement à moyen et court terme. Son rôle est d'assurer l'interconnexion entre les différents plans et les principaux objectifs de la stratégie et déterminer la participation de ces plans à la réalisation des principaux indicateurs de performance aux délais requis.

Tous les ministères participent à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (Vision de l'Égypte 2030). Une équipe pour chaque pilier de la Stratégie a été mise en place pour suivre la mise en œuvre de la SDD. Des rencontres sont organisées avec les parties prenantes concernées pour discuter des progrès sur la mise en œuvre des projets. Chaque équipe est composée de représentants des Ministères concernés, de la maison du parlement, de l'INP, de l'Agence centrale pour la mobilisation publique et statistique (CAPMAS), de la société civile, du NIB, du secteur privé, du conseil national des femmes et personnes handicapées et du conseil présidentiel. En plus des experts en suivi et évaluation, sont aussi inclus les experts en développement local. Chaque équipe est responsable de la préparation d'un rapport de suivi mettant en évidence l'état actuel, réalisé par rapport aux cibles, les défis et les étapes à suivre pour atteindre les objectifs.

Paliers infranationaux: La Stratégie de développement durable a été élaborée dans une approche participative impliquant le secteur privé et la société civile.

Durant deux ans, près de 150 ateliers et rencontres ouvertes telles que des dialogues communautaires ont été organisés pour discuter de la stratégie avec des représentants

du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Un grand nombre d'experts, d'universitaires et d'intervenants ont participé à ces événements.

Par ailleurs, des plans de développement sont préparés au niveau du gouvernorat en collaboration avec le Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative, ainsi que des ministères compétents.

Paliers supranationaux: L'Égypte est membre et participe aux activités de l'Union africaine.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Le Ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative a mis en place un outil électronique pour assurer la conformité des projets aux critères de durabilité: *Le système électronique intégré de planification et de suivi*. Cet outil permet de relier tous les projets soumis par des entités publiques aux objectifs et aux indicateurs de performance clés de la SDD. (Rapport national volontaire, 2018: https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/20269EGY_VNR_2018_final_with_Hyperlink_9720185b45d.pdf, consulté le 27 août 2018)

Implication des parties prenantes en particulier les femmes et les jeunes: L'équipe de préparation de la Stratégie de développement durable comprenait des représentants de tous les groupes, dont le secteur privé, la société civile, les jeunes, les femmes, et les personnes handicapées.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le système électronique intégré de planification et de suivi permettant de faire le lien entre les projets des entités publiques et les objectifs et indicateurs de la SDD

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: L'Égypte a présenté son Rapport national volontaire au FPHN en 2016 et en 2018.

Autre document stratégique:

– Stratégie de développement durable: «Vision de l'Égypte 2030»





PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coordination stratégique: La coordination de la démarche de développement durable s'articule autour de trois échelles d'intervention:

- Le Premier ministre, le Chef du gouvernement, coordonne l'action gouvernementale et intègre les piliers du développement durable à savoir (i) social; (ii) écologie; (iii) économie; (iv) culture; (v) éthique; (vi) gouvernance et (vii) l'équité grâce aux départements ministériels responsables des domaines et les conseillers techniques chargés des dossiers au sein du cabinet
- Les différents ministres assurent la coordination technique sectorielle, chacun dans son domaine de compétence.
- La coordination technique multisectorielle est assurée par le Ministre responsable du Plan.
- Le secrétariat exécutif du Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) assure le suivi des conventions des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable. Il est chargé du suivi et de la coordination de la prise en compte des ODD dans les plans, politiques et stratégie de l'État en matière d'environnement et de développement durable à l'échelle nationale. Il est créé au tour du Secrétariat exécutif du CNEDD des comités de coordination des actions liées aux changements climatiques, à la biodiversité, à la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles, et au développement durable

Paliers infranationaux: Un dispositif institutionnel de planification et de suivi-évaluation est mis en place tant au niveau national que régional et communal. Les parties prenantes sont impliquées dans la formulation des stratégies, la préparation des plans d'action et la mise en œuvre des conventions internationales. Elles ont accès aux différents outils

les concernant, conçus pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement. Des formations thématiques sont organisées pour des groupes cibles déterminés. L'intégration des ODD se fait, au niveau local, durant la phase d'élaboration ou de révision du Plan de développement communal (PDC) et du Plan de développement régional (PDR).

Paliers supranationaux: Les accords d'intégration à l'UEMOA, la CEDEAO, le NEPAD et le CILSS sont pris en compte dans tous les processus de planification du développement.

Organes de contrôle et de reddition de compte: Un dispositif institutionnel a été mis en place pour piloter, suivre et évaluer les actions de développement durable mises en œuvre à travers l'exécution du PDES 2012-2015 et PDES 2017-2021. Tout le processus de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre est coordonné par le Ministère du plan. Chaque année, un rapport annuel de mise en œuvre est élaboré et partagé à travers l'organisation d'une revue regroupant tous les acteurs concernés.

Implication des parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes: Il existe une plateforme des Organisations de la société civile sur le changement climatique et le développement durable qui participe activement à toutes les activités organisées ou mises en œuvre par les structures étatiques. Le dispositif de suivi du PDES favorise la concertation, la consultation et le partage d'information entre les acteurs de développement, à travers les réunions des cadres de concertation et des organes de pilotage mis en place ou à mettre en place à cet effet. Les grands groupes, notamment les jeunes et les femmes, y participent.

INNOVATIONS MAJEURES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cadres stratégique et institutionnel mis en place pour opérationnaliser la démarche nationale de développement durable: un dispositif et des arrangements stratégiques et institutionnels structurés impliquant plusieurs niveaux d'intervention, sous le haut patronat du Premier ministre.

La Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) Niger-2035 et le Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021 qui constituent les Documents cadre de référence pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Examen national volontaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies: Le Niger a soumis son rapport au FPHN en juillet 2018.

Autres documents stratégiques: le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD), le Cadre stratégique de la gestion durable des terres (CS-GDT) et la Contribution déterminée au niveau national (CDN-Niger).

BONNE PRATIQUE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Télé-Irrigation

La «Télé-Irrigation» est un procédé technologique permettant à un agriculteur de piloter à distance le système d'irrigation de son exploitation agricole au moyen de son téléphone portable et du solaire quel que soit sa position géographique et le temps suivant une distribution intelligente de l'eau (besoins, quantité, temps, type spéculation) avec possibilité de collecte en temps réel des données météorologique et hydrologique à savoir la température, le taux d'humidité, la pluviométrie et la vitesse du vent. Cette solution a permis de mettre au point des dérivées dans la gestion de l'eau d'irrigation le Bio fertilisant intelligent, Kiosque d'eau potable UV, Abreuvement automatique, Météo Mobile, E-Agriconseil, etc. Cette technologie permet un gain de temps et une mobilité dans la chaîne de valeur agricole, une gestion efficace de l'eau, une utilisation de l'énergie renouvelable (réduction de CO²), une contribution à la lutte contre la pauvreté (augmentation de superficie

et de la production), ainsi qu'un retour à la terre de la jeunesse et la scolarisation des filles. Son usage fait recours à une application vocale supportée par un serveur vocal interactif (SVI) et d'un module télécom (GSM). Ce serveur héberge également la base de données des fermiers et leurs numéros de téléphone qui constituent leurs identifiants uniques. La téléirrigation transforme le téléphone en un outil de production agricole. Tech-Innov a développé un partenariat technique stratégique avec l'opérateur de téléphonie mobile Orange Niger pour l'acheminement du trafic d'appel et la collecte du flux financier que génèrent ces appels.

Le projet contribue aux ODD 2, 6 et 15.

Porteur: TECH-INNOV NIGER; infos@tele-irrigation.ne

Coordonnées: ABDOU MAMAN (Directeur), RUE NOUVEAU MARCHÉ PO399 NY, abdou.maman@sciencespo.fr



VI. ENJEUX ET THÈMES ÉMERGENTS



Les enjeux sont les préoccupations majeures au niveau des pays auxquelles ils ont apporté des réponses à travers les différentes initiatives et pratiques novatrices présentées dans le présent rapport. L'innovation dans ces initiatives et pratiques, peut se comprendre comme toute initiative créative en développement durable qui répond au besoin d'une communauté d'accueil et qui s'exprime par un éventail de solutions pour protéger l'environnement et ses ressources, assurer une meilleure gouvernance et améliorer les conditions de vie de la population. L'aspect innovant d'une thématique peut varier d'un pays ou d'une région à l'autre. Ainsi, certaines thématiques peuvent paraître assez communes dans un territoire donné, alors qu'elles s'avèrent innovantes dans un autre territoire.

Plusieurs enjeux et thématiques qui reflètent la diversité des réalités et des besoins de la communauté francophone recoupent des thématiques variées. Ainsi, 16 thèmes sont traités dans la trentaine de bonnes pratiques retenues notamment la réduction de la pauvreté, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité et les aires protégées, la valorisation des ressources naturelles locales, la gouvernance, l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, la santé et le bien-être, l'agroforesterie, la culture, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, les nouvelles technologies, les énergies renouvelables, l'égalité des sexes, le partenariat et la solidarité.

Les bonnes pratiques identifiées, les innovations majeures des États et gouvernements membres et les actions phares en développement durables de la Francophonie institutionnelle soulèvent certains thèmes et enjeux émergents qui sont potentiellement déterminants pour l'atteinte des ODD dans plusieurs États et gouvernements membres. Sans être exhaustifs, les thèmes et enjeux suivants peuvent être retenus :

- **Le « Vivre Ensemble ».** Il est traité dans une bonne pratique comme celle de Haïti (*Projet Susciter les énergies pour rendre possible et effective la solidarité culturelle et éducative*) ou dans une action phare de la Direction des affaires politiques et de la gestion démocratique sous le slogan de « Libres ensemble ». Ce thème est de nos jours en mutation vers un enjeu mondial au regard des multiples crises liées à l'intolérance religieuse et à la poussée des extrémismes politiques. L'atteinte des ODD et le développement durable ne sauraient être effectifs dans un monde d'intolérance, d'exclusion et de conflits permanents.
- **Les liens changements climatiques-Pauvreté-Immigration-Insécurité-Développement-Jeunesse :** Cette thématique est au cœur de plusieurs bonnes pratiques (ex : *Projet Soutien à l'adaptation au changement climatique des communautés rurales en régions montagneuses de Djibouti ou l'optimisation de l'exploitation de l'eau pour la télé-irrigation au Niger*),

innovations majeures comme plusieurs textes législatifs ou cadres stratégiques de planifications de plusieurs pays ou actions phares de la Francophonie comme l'initiative objectif2030 de l'IFDD. Les interactions entre plusieurs thématiques socio-écologiques et culturelles seront des enjeux majeurs des prochaines décennies pour l'atteinte des ODD qui interpellent de plus en plus des organisations comme la Francophonie.

- **La Création d'emplois notamment verts** au profit des jeunes et des femmes est un autre enjeu bien connu mais dont l'acuité est de plus en plus soulignée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Cet enjeu est au cœur de la bonne pratique de la Direction de l'éducation et de la Jeunesse de la Francophonie à travers le *Forum international Jeunesse et Emplois verts [FIJEV]* ainsi que dans plusieurs bonnes pratiques des acteurs non étatiques à l'exemple des Comores avec le *Projet Valorisation de la biodiversité aux Comores en vue de développer l'écotourisme et de créer de l'emploi* ou dans d'autres pays comme Congo et Madagascar
- **L'égalité femmes-hommes** revient régulièrement dans les bonnes pratiques parmi les enjeux jugés importants à l'image des innovations majeures au Canada-Québec ou les actions phares de la DAPG ou encore les bonnes pratiques de cette même direction comme le *Projet d'Animations théâtrales en langues locales à Tandjilé au Tchad*. Avec plus de 50% de la population dans la plupart des pays en développement, les femmes constituent une composante essentielle des facteurs des réussites d'un développement durable dans les pays membres. C'est un enjeu majeur des pays francophones qui est pris en charge à travers une politique adéquate d'Égalité Femme-Homme dans la programmation de la Francophonie institutionnelle.
- **Le numérique :** À l'ère des réseaux sociaux et du citoyen virtuel, le numérique est en passe de devenir, à la fois un bien de consommation de base et un facteur de productivité économique. Le numérique révolutionne tous les modèles sociaux de base comme l'éducation et l'accès au savoir, les modèles d'affaires économiques, les mécanismes des soins de santé et de couverture maladies, les modèles de production y compris primaires comme l'illustre la bonne pratique sur la *Télé-Irrigation* au Niger. Pour la majorité des pays membres de la Francophonie notamment les PMA et les PEID, cette thématique est un enjeu majeur, même s'il est connu de longue date.

Certains enjeux qui ont émergé transcendent le Cadre Stratégique 2015-2022 de la Francophonie et peuvent constituer des repères pour les prochains cadres programmatiques en vue de mieux appuyer les États et gouvernements membres dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux de développement durable et des

ODD. Ainsi, le projet *Solution intégrée d'enregistrement des naissances et autres faits d'état civil par bracelets à bulles et SMS cryptés*, du Burkina Faso, soulève **l'enjeu de l'état civil** en Afrique francophone en proposant une solution numérique. Il s'agit ici d'un enjeu crucial, qui permet de documenter les aspects sociodémographiques et d'orienter directement les politiques publiques en matière d'éducation, de santé et d'aménagement du territoire. Cet enjeu est étroitement lié à la problématique de la disponibilité de **données chiffrées, vérifiables et fiables** dans les pays en développement pour assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD. Données suffisamment désagrégées pour s'assurer de *ne laisser personne de côté*. C'est également un enjeu majeur de la Francophonie institutionnelle dans ses actions d'accompagnement de la **gouvernance démocratique en particulier sur les processus électoraux**.

La diversité des enjeux et des thématiques issus des innovations majeures en DD, des bonnes pratiques recueillies ou des actions phares montre que l'espace francophone contribue à la mise en œuvre des 17 ODD. Les acteurs de la Francophonie, tant à l'échelle institutionnelle qu'au niveau des gouvernements et à celui des acteurs non étatiques, sont actifs dans l'opérationnalisation du Programme 2030.



Profadel: Projet francophone d'appui au développement local, Sénégal 2014
Source: Nicolas Biron Sénégal



22^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP22) Marrakech, Maroc, 2016
Source: IFDD



Source: Ibrahima Dabo



Forum international francophone jeunesse et emplois verts (FIJEV), Niamey, Niger, 2014
Source: Nicolas Biron

VII CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Le présent rapport a comme principale ambition de mettre en lumière des bonnes pratiques, des innovations ou des actions phares de l'expertise francophone tant aux échelles nationales qu'à divers degrés institutionnels ou de catégories d'acteurs. Il vise à documenter la contribution des États et Gouvernements membres de la Francophonie ainsi que différentes catégories d'acteurs de cet espace à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Son approche méthodologique centrée sur un appel à contribution et l'exploitation documentaire a permis de recueillir des actions phares en développement durable des unités administratives et opérateurs de la Francophonie, les innovations majeures des États et Gouvernements membres ainsi que des bonnes pratiques de développement durable des acteurs non étatiques ou des pays compétiteurs.

Sans être exhaustif, 46 innovations majeures, 19 actions phares et 64 bonnes pratiques ont été identifiées auprès des 34 États et gouvernements représentés, 11 institutions de la Francophonie et 26 acteurs non étatiques. A l'échelle de ce modeste échantillon, cela montre la richesse de la productivité francophone en développement durable pour la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD.

Ce bilan souligne aussi que d'importants progrès ont été accomplis ces dernières années par la communauté francophone pour asseoir les bases d'un développement durable dans chacun des États et gouvernements membres. Ces progrès sont perceptibles aussi bien au niveau des pays membres de l'OIF que de ses opérateurs et organismes sous tutelle. Ils mettent en lumière les solutions novatrices mises en pratique par des hommes et des femmes de l'espace francophone pour faire face aux enjeux et défis identifiés par le Programme

2030 des Nations Unies, notamment la gouvernance du développement durable, l'appropriation des ODD, l'équilibre des dimensions, *ne laisser personne de côté*, l'efficacité environnementale et la protection de la planète, la diversité culturelle et la valorisation des pratiques endogènes, ainsi que la dématérialisation et l'usage des TIC.

Les bonnes pratiques ou mesures emblématiques recensées dans ce premier rapport, les innovations majeures pour une opérationnalisation réussie du développement durable, s'inscrivent dans ces principaux enjeux et défis comme des réponses contextualisées apportées par les acteurs de l'espace francophone.

Il ressort également de ce rapport que les États et gouvernements ont su apporter, en regard des défis importants auxquels ils font face, des réponses appropriées à leur contexte. On peut aussi souligner que l'objectif prioritaire de l'OIF, soit de bonifier l'efficacité, la cohérence et la responsabilité dans l'espace francophone, a trouvé un écho favorable dans les réalisations de ses unités administratives, de ses opérateurs et de ses organes consultatifs.

Les initiatives promues dans l'espace sont, en effet, de bonnes pratiques inspirantes dont les États et gouvernements et la Francophonie institutionnelle peuvent être fiers, même si elles ne constituent pas l'ensemble du savoir-faire et de l'expertise que cet espace linguistique recèle. Tout en démontrant la contribution majeure de l'espace francophone à la construction d'un monde viable et plus sûr, cet objectif de l'OIF met en évidence les opportunités de coopération et de partenariat qui pourraient être saisies en vue d'affermir une communauté francophone mobilisée pour la mise en œuvre du Programme 2030.

À l'issue de l'examen des résultats de ce rapport et pour accroître son action en développement durable, les experts assignés à sa rédaction soumettent les recommandations suivantes :

- **Systématiser la rédaction de ce rapport** à l'occasion de chaque Sommet de la Francophonie pour renseigner les Chefs d'États et de gouvernement sur l'excellence de l'expertise francophone et sur son potentiel en développement durable;
- **Créer une plateforme dynamique** sur l'accès, le partage et le rayonnement des bonnes pratiques et des innovations dans l'espace francophone.
- **Poursuivre la dynamique créée** par l'élaboration de ce rapport pour informer les instances de la Francophonie sur la richesse des initiatives dans son espace, l'expertise de ses acteurs et le potentiel de la valorisation de ses atouts en développement durable par le soutien aux meilleures innovations et bonnes pratiques identifiées;
- **Attribuer une MÉDAILLE SENGHOR** de la meilleure pratique ou innovation biannuelle de développement durable assortie d'une bourse de formation à la pérennisation des actions et au renforcement des capacités.
- **Encourager les pays francophones à désigner des points focaux de développement durable** susceptibles de servir de relais et renforcer les capacités de fonctionnement des réseaux francophones existants en développement durable.
- **Renforcer les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud** entre les acteurs étatiques et non étatiques (ONGs et secteur privé), pour une meilleure synergie des actions et un accompagnement mutuel à la mise en place de bonnes pratiques.
- **Soutenir un forum biannuel** de bonnes pratiques et innovations majeures du développement durable à l'occasion de la sortie de chaque rapport et en amont du Sommet de la Francophonie.
- **Encourager les pays à soumettre leurs examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau sur le développement durable.**

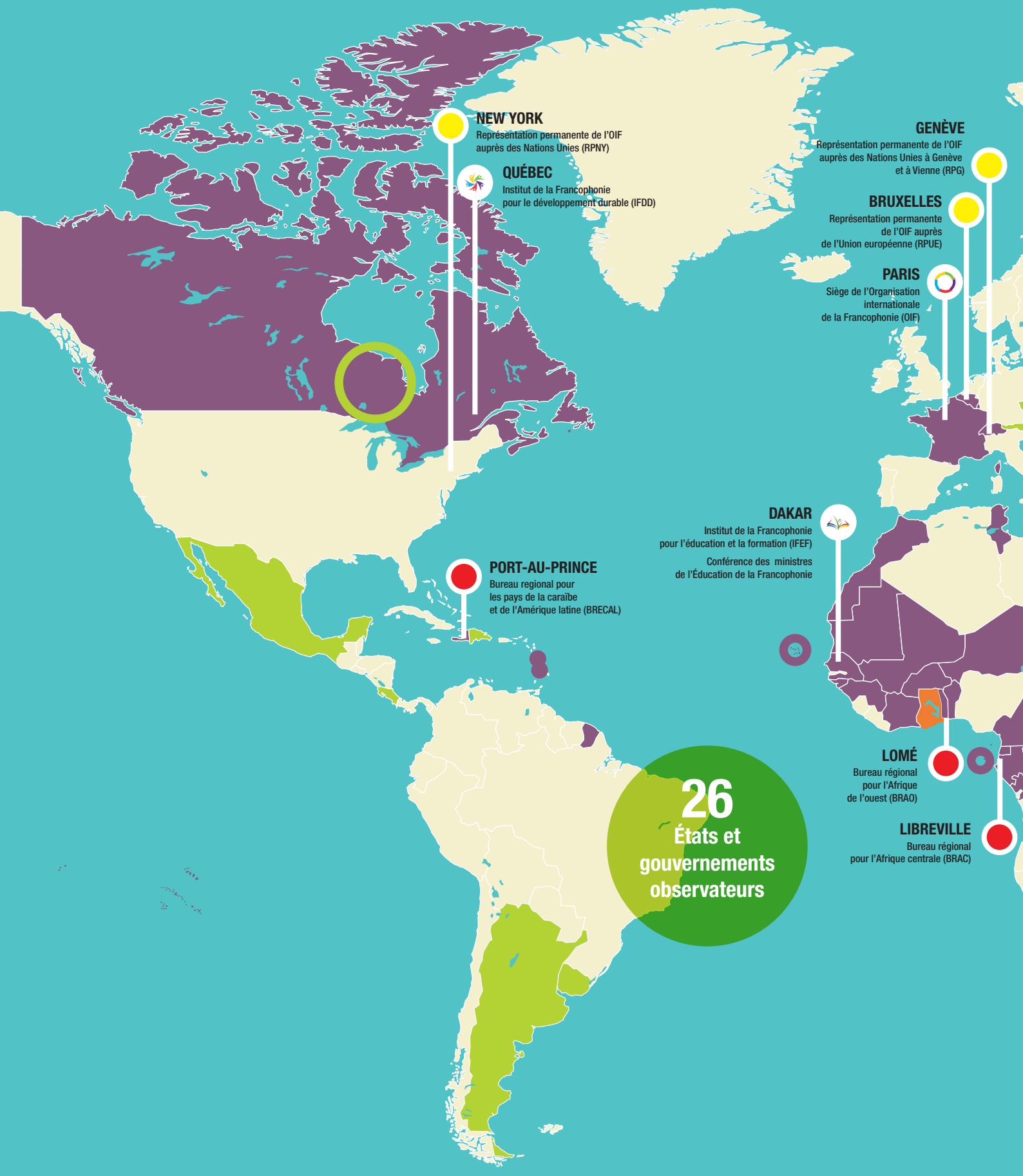
LISTE DES ACRONYMES

ABN	Agence du Bassin du Fleuve Niger	CED	Comité État-Donateurs
ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique	CEDD	Commissaire à l'Environnement et au Développement Durable
AEP	Analyse Environnement Pays	CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
AFDCPT	Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad	CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones	CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-Sahéliens
AIFLF	Association internationale des Parlements de Langue Française	CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
AIR	Analyse d'Impact de la Réglementation	CMED	Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement
ALG	Autorité du développement intégré de la région du Liptako Gourma	CESW	Conseil Économique et Social de la Wallonie
ANDD	Autorité Nationale du Développement Durable	CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
AP	Aire Protégée	CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
APF	Assemblée Parlementaire de la Francophonie	CIC	Comité interministériel de coordination
ASCE	Autorité Supérieure du Contrôle d'État	CIJF	Comité International des Jeux de la Francophonie
ASD	Analyse Systémique de la Durabilité	CILSS	Comité Inter-état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
AUF	Agence universitaire de la Francophonie	CIMDD	Conférence Interministérielle du Développement Durable
AUPELF	Association d'Universités Entièrement ou Partiellement de Langue Française	CISIDD	Comité d'Intégration et de Suivi des Indicateurs de Développement Durable
BAD	Banque Africaine de Développement	CLOCSAD	Comités Locaux d'OrientatIon, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
BAPE	Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement	CLOT	Cours en Ligne Ouvert à Tous
BAR	Association Bulgare de Recyclage	CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
BfP	Bureau fédéral du Plan	CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CAADD	Cellule Autonome d'Avis en Développement Durable	CNE	Conseil National de l'Environnement
CAED	Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement	CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CAPMAS	Agence Centrale pour Mobilisation Publique et Statistique	CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CARICOM	Communauté Caribéenne	CNDSI	Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale
CASE	Cadre Harmonisé de Suivi-Évaluation des Politiques Publiques	CNIE	Centre National d'Informations Environnementales
CC	Cour des Comptes	CNJF	Comités Nationaux des Jeux de la Francophonie
CCC	Cadre de Concertation et de Coordination	CNTE	Conseil National de la Transition Écologique
CCDD	Conseil Consultatif sur le Développement Durable	CNPPD	Conseil National de Pilotage des Politiques de Développement
CCDD-JF	Concours Création pour le Développement Durable des Jeux de la Francophonie	CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CCÉ	Crédits Carbone Éducatifs	CPLP	Communauté des Pays de Langue Portugaise
CCOCSAD	Comités communaux d'OrientatIon, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement	COI	Commission de l'Océan Indien
CDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest		
CDN-Niger	Contribution Déterminée au niveau National		

COMESA	Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe	FIJEV	Forum international Jeunesse et Emplois verts
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Éducation Nationale	FINNOV	Fonds Francophone pour l'Innovation Numérique et le Réseau Francophone de l'Innovation
CONFESJES	Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
COPSED	Comités de Planification et de Suivi-Évaluation du Développement	FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
COS	Comité d'Orientation et de Suivi	GAP	Programme d'Action Globale
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable	GEDD	Groupe d'Experts sur le Développement Durable
CROCSAD	Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement	GDEO	Gestion Durable des Écosystèmes Oasiens
CRSE/CPSE	Cellules Régionales/Préfecturales de Suivi et d'Évaluation	GNA-PMEC	Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada
CS	Comités Sectoriels	GES	Gaz à Effet de Serre
CSCAD	Comité stratégique de coordination de l'aide au développement	GPC-ODD	Grille de Priorisation des Cibles des ODD
CSCR	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté	GTD	Groupes Thématiques de Dialogue
CSDD	Conseil Supérieur du Développement Durable	GTS	Groupes Techniques Sectoriels
CS-GDT	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres	HFDD	Haut Fonctionnaire au Développement Durable
CSR	Centre de Service Régional	HCIM	Haut Comité Interministériel
CTDD	Comité Technique pour le Développement Durable	ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales
CTP	Comité Technique permanent de Pilotage	ICDE	Indicateurs Canadiens de Durabilité de l'Environnement
CTS	Comité technique de suivi	IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
CWEDD	Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable	IFEF	Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation
DAPG	Direction des Affaires Politiques et de la Gouvernance Démocratique	IFADEM	Initiative Francophone pour la Formation des Maîtres à Distance
DDD	Délégation au Développement Durable	IGAD	Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement
DECOD	Concept de Design de Collectivités Durable	IMCSP	Comité Inter-ministériel pour la Planification Stratégique
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés	ISSV	Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville
DEJ	Direction de l'Éducation et de la Jeunesse	LFDD	Loi Fédérale sur le Développement Durable
DFEN	Direction de la Francophonie Économique et Numérique	FNE	Fonds National pour l'Environnement
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature	MAAP	Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
DGPD	Directeur Général des Politiques de Développement	MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques	MDELCC	Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD	MDER	Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources
DIDD	Délégué Interministériel au Développement Durable	MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
DIPD	Dispositif de Coordination, de Suivi et de l'Évaluation des Politiques du Développement	MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
DISE	Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Évaluation	MEGL	Ministère de l'Environnement et des Gouvernements Locaux
DLFCD	Direction Langue française, culture et diversités	MGF	Mutilations Génitales Féminines
DPPS	Département des Politiques Stratégiques et de la Planification	MHUE	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement
DPES	Document de Politique Économique et Sociale	MMDS	Réseau de Distribution de Multipoint Multicanal
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi	MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
DSRP	Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté	MRPA	Zones protégées de Ressources Gérées
EDD	Éducateurs et Formateurs en Éducation au Développement Durable	NASEM	Système Automatiser National de Surveillance Environnemental
EFH	Égalité Femmes-Hommes	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ENA	Écoles Nationales d'Administration	NPC	Conseil Participatif National
ESDN	Réseau de Développement Durable Européen	NRB	Conseil National des Rémunérations
		NWCC	Conseil Consultatif de Salaire National

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques	RNA	Régénération Naturelle Assistée
ODD	Objectifs du Développement Durable	RODD	Réseau des ODD
OEА	Organisation des États Américains	SADCC	Conférence de Coordination pour le Développement de l'Afrique Australe
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie	SCA2D	Stratégie de croissances accélérées et de développement durable
OIP	Organisme d'Intérêt Public	SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
OMC	Organisation Mondiale du Commerce	SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement	SDD	Stratégie de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	SDG	Objectifs de Développement durable
OMVS	Organisation de mise en valeur du Fleuve Sénégal	SDGCA	Centre des Objectifs de Développement durable pour l'Afrique
ONDD	Observatoire National pour le Développement Durable	SGDD	Stratégie Gouvernementale du Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies	SFDD	Stratégie Fédérale de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale	SIG	Systèmes d'Information Géographique
OSC	Organisations de la Société Civile	SJF	Stratégie Jeunesse de la Francophonie
OTEDD	Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable	SNDD	Stratégie National de Développement Durable
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement	SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
PALOP	Pays Africains de Langue Portugaise	SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
PANA	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques	SNTEDD	Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable
PANE	Plan National d'Action pour l'Environnement	SNEV	Stratégie Nationale Économie Verte
PAN/LCD	Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification	SPNACB	Stratégie et Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
PAN/MPCD	Plan National d'Action sur les Modes de Production et de Consommation Durables	SPW	Service Public de Wallonie
PAS	Programme d'Ajustement Structurel	Scol'ERE	Bourse de carbone
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable	SRDD	Stratégies Régionales de Développement Durable
PDA/RN	Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord	SSDS	Stratégie du Développement Soutenable des Seychelles.
PDC	Plan de Développement Communal	ST/CSPEF	Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Économiques et Financiers
PDR	Plan de Développement Régional	STP	Secrétariat Technique Permanent
PDES	Plan de Développement Économique et Social	SRP	Stratégie et Réduction de la Pauvreté
PIED	Petits États Insulaires en Développement	SVI	Serveur Vocal Interactif
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable	SWDD	Stratégie wallonne de Développement Durable
PMA	Pays les Moins Avancés	TACEDD	Table d'Accompagnement-Conseil des Entreprises privées en Développement Durable
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement	TACOM	Table d'Accompagnement-Conseil des Organismes Municipaux en Développement Durable
PNDD	Programme National de Développement Durable	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
PND	Plan National de Développement	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable durable	UA	Union Africaine
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social	UE	Union Européenne
PNR	Programme National de Réforme	UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	UNCCD	Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification
PODES	Plan d'Orientation pour le Développement Économique et Social	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
PRB	Bureau de Recherche de Paie	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PROFADEL	Programme Francophone d'Appui au Développement Local	UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
PSDH	Pan Stratégique de Développement d'Haïti	UVCW	Union des villes et des communes de Wallonie
PSE	Plan Sénégal Émergent	UVD	Unités de Valorisation de Déchets Plastiques
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent	VIF	Volontariat International de la Francophonie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers		
RAC	Revue Annuelle Conjointe		
RAEDD	Réseau Africain pour l'Éducation au Développement Durable		
RDA s	Agences de Développement Régionales		
RDC s	Conseils de Développement Régionaux		

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE



États et gouvernements membres de l'OIF

Albanie	Cabo Verde	Côte d'Ivoire
Andorre	Cambodge	Djibouti
Arménie	Cameroun	Dominique
Belgique	Canada	Égypte
Bénin	Canada Nouveau-Brunswick	Ex-république yougoslave de Macédoine
Bulgarie	Canada Québec	Féd. Wallonie-Bruxelles
Burkina Faso	Comores	France
Burundi	Congo	

Gabon	Luxembourg	Niger	Seychelles
Grèce	Madagascar	Rép. centrafricaine	Suisse
Guinée	Mali	Rép. dém. du Congo	Tchad
Guinée-Bissau	Maroc	Roumanie	Togo
Guinée équatoriale	Maurice	Rwanda	Tunisie
Haiti	Mauritanie	Sainte-Lucie	Vanuatu
Laos	Moldavie	São Tomé-et-Principe	Vietnam
Liban	Monaco	Sénégal	

États et gouvernements membres associés

Chypre
Ghana
France – Nouvelle-Calédonie
Qatar

AUTOUR DU MONDE

54
États et
gouvernements
membres
de l'OIF

BUGAREST

Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale (BRECO)

ADDIS-ABEBA

Représentation permanente de l'OIF auprès de l'Union africaine

HANOÏ

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)

ANTANANARIVO

Bureau régional pour l'océan Indien (BROÏ)

4
États et
gouvernements
membres
associés

La Francophonie, c'est aussi :



Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF, Paris)



Association internationale des maires francophones (AIMF, Paris)



Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Montréal : rectorat et siège
Paris : rectorat et services centraux



Paris : TV5MONDE
Québec : TV5 Québec Canada



L'Université Senghor (Alexandrie)



Conférence des ministres de l'Éducation de la Francophonie (Confémén, Dakar)



Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes, Dakar)

États et gouvernements observateurs

Argentine	Géorgie	Kosovo	Thaïlande
Autriche	Hongrie	Pologne	Ukraine
Canada Ontario	Lettonie	République de Corée	Uruguay
Costa Rica	Lituanie	Rép. dominicaine	
Bosnie-Herzégovine	Mexique	Rép. tchèque	
Croatie	Monténégro	Serbie	
Émirats arabes unis	Mozambique	Slovaquie	
Estonie		Slovénie	

● Représentations permanentes de l'Organisation internationale de la Francophonie

● Bureaux régionaux de l'Organisation internationale de la Francophonie



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 84 États et gouvernements dont 54 membres, 4 membres associés et 26 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants: la langue française et la diversité culturelle et linguistique; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme; l'éducation et la formation; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

58 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

26 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél.: +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)*, l'IFDD est né en 1988 peu après le Ie Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer:

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement durable;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D «Développement durable, économie et solidarité» et de l'Objectif stratégique 7 «Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable».

L'Institut est notamment chef de file des deux programmes suivants de la programmation 2015-2018 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF:

- Accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, aux niveaux régional, national et local;
- Renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi que leur mise en œuvre.

www.ifdd.francophonie.org

30^e anniversaire de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD): bilan et perspectives



Dans le cadre des célébrations de son 30^{ème} anniversaire, l'IFDD a organisé le 10 juillet 2018 à Québec (Canada), un colloque sur le thème «bilan et perspectives» qui a réuni plus de 80 experts et personnalités représentant les organisations de la société civile, pour réfléchir collectivement aux réalisations de l'IFDD et à son positionnement, pour les 10 prochaines années, en fonction des nouveaux enjeux et contextes mondiaux du développement durable.

